RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
2023-2032 DU DISTRIBUTEUR

DOSSIER : R-4210-2022 Phase 1

RÉGISSEURS : M. JOCELIN DUMAS, président
Me LOUISE ROZON
M. PIERRE DUPONT

AUDIENCE DU 13 JUIN 2023
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 3

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me LOUIS LEGAULT et
Me MARILOU LEFRANÇOIS
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me SIMON TURMEL
Me JOELLE CARDINAL
Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY
Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ
avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX
avocat de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et du Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-CIFQ);

Me GAËLLE OBADIA
Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
avocats de Bitfarms (Bitfarms);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME);

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU
avocate de Hive Blockchain Technologies Ltd (HIVE);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Première Nation Crie de Waswanipi (PNCW);

Me JOCELYN OUELLETTE
avocat du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me FRANKLIN S. GERTLER et
Me EUGÉNIE VEILLEUX
avocats du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	6
OLIVIER ARSENAULT	
FRÉDÉRICK AUCOIN	
STÉPHANIE CARON	
GRÉGORY EMIEL	
SABRINA HARBEC	
MYRIAM HUDON	
MARC-ANDRÉ LAVIGNE	
LAMYA SOUKTANI	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	7
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	61
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-PIERRE BOUDREAU	102
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN - PNCW	136
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JOCELYN OUELLETTE	174
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN - RTIEÉ	228

LISTE DES ENGAGEMENTS

		PAGE
E-6 (HQD)	Donner l'écart-type de prévision de la demande pour chacun des secteurs émergents (Demandé par FCEI)	45
E-7 (HQD)	Préciser les corrections à apporter au tableau aux pages 21 et 22 du rapport C-GRAME-0023 (demandé par le GRAME)	101
E-8 (HQD)	Fournir une référence à la technologie actuellement développée, là, pour l'utilisation des chauffe-eau en tant que ressources de GDP (demandé par RNCREQ)	182

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce treizième (13e) jour du mois de juin :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :
Bonjour et bienvenue à tous à cette audience du treize (13) juin deux mille vingt-trois (2023) par visioconférence du dossier R-4210-2022 Phase 1 : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2023-2032 du Distributeur. Poursuite de l'audience.

LE PRÉSIDENT :
Merci. Juste une petite question. Maître Simon Turmel, est-ce que vous avez des suivis d'engagement à nous communiquer?

Me SIMON TURMEL :
Pas encore, mais il devrait y en avoir au courant de la journée qui vont être déposés.

LE PRÉSIDENT :
Parfait. Merci. Maître André Turmel, la parole est à vous.

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce treizième (13e) jour du mois de juin, ONT COMPARU :

OLIVIER ARSENAULT,

FRÉDÉRICK AUCOIN,

STÉPHANIE CARON,

GRÉGORY EMIEL,

SABRINA HARBEC,

MYRIAM HUDON,

MARC-ANDRÉ LAVIGNE,

LAMYA SOUKTANI,

LESQUELS témoignent sous la même affirmation solennelle, déposent et disent :

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

Bonjour, Monsieur le Président; bonjour, Madame le Régisseur et Monsieur le Régisseur. André Turmel pour la FCEI. Madame la Greffière, si vous voulez afficher à l'écran la pièce B-0043, les réponses aux questions de la Régie, DDR numéro 1, B-0043, question/réponse 3.5. Parfait. Bonjour aux témoins premièrement d'Hydro-Québec.

Q. **[1]** Dans cette réponse... D'abord, ma question était : vous vous rappelez dans votre preuve que vous devez prévoir l'évolution la plus centrée possible de la consommation annuelle. Et, hier, dans la présentation, les témoins d'Hydro-Québec en

ont parlé, ont expliqué rapidement ce que c'était. Première question à vous : dans la recherche de la prévision la plus centrée possible, évidemment, là, on est du côté de la demande, mais est-ce que cette approche-là vous l'appliquez également aux moyens d'approvisionnement?

Je pensais commencer par une question facile.

Mme SABRINA HARBEC :

R. Désolée du délai, on veut juste s'assurer d'avoir bien compris la question. C'est une approche centrée.

Q. **[2]** D'accord. Bien, est-ce que vous voulez que je la répète?

R. Non, non, en groupe on a bien compris.

Q. **[3]** O.K.

LE STÉNOGRAPHE :

Je ne sais pas s'il n'y a que moi, je ne vois pas madame Harbec.

Mme SABRINA HARBEC :

R. Oui, j'essaie de... J'ai comme un problème. Est-ce que vous me voyez présentement?

Me ANDRÉ TURMEL :

Là, on vous voit, oui.

LE PRÉSIDENT :

Q. **[4]** Alors, c'est ça la réponse, c'est une approche centrée aussi par les appro?

R. Je confirme.

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. **[5]** O.K. Merci. Excusez-moi! Ce n'était pas clair. Alors, merci beaucoup, Madame Harbec. Maintenant, toujours dans B-0043, allez à 4.5, Madame la Greffière, je ne vais pas relire le tout, mais simplement pour référence, le cas échéant. B-0043, 4.5. Dans cet échange-là avec la Régie, vous avez, on vous demandait de :

> Indiquer le nombre de clients affaires qui se sont inscrits à Hilo pour l'hiver 2022-2023, en fournissant une estimation de l'effacement total attendu (en MW) pour cette première période hivernale.

Et dans la réponse, vous indiquez que la contribution de six cent vingt et un mégawatts (621 MW) pour Hilo au bilan de puissance était exclusivement associée à la clientèle résidentielle, parce que, évidemment, l'hiver n'était pas terminé et vous n'aviez pas les chiffres finalement. C'est ce que vous avez

répondu. Ma question à vous donc : nous sommes donc presque à l'été, est-ce que vous êtes capable d'indiquer la quantité de puissance effacée qui a été obtenue par Hilo auprès de la clientèle affaires à l'hiver deux mille vingt-deux/deux mille vingt-trois (2022-2023)?

R. Oui, bien sûr. Sabrina Harbec, encore une fois. Hier j'avais nommé les chiffres, donc juste prendre en note qu'on est vraiment en mode pilote, on teste différentes approches au niveau de la technologie. Donc, pour l'hiver deux mille vingt-deux/deux mille vingt-trois (2022-2023) on avait quarante et un (41) clients pour un effacement réel de trois mégawatts (3 MW).

Q. **[6]** O.K.

R. Et ça ne fait pas partie du six cent vingt et un (621), je confirme aussi.

Q. **[7]** O.K. D'accord. C'est additionnel au six cent vingt et un (621). D'accord. Et quand... quand on dit... est-ce que le Distributeur estime que prévoir une contribution nulle du volet affaires de Hilo, est-ce que ça constitue une prévision centrée sur l'horizon du plan?

R. En fait, juste pour... présentement, on ne considère pas la contribution d'Hilo affaires au

plan. Lorsque l'offre va être... on va avoir fait notre stratégie, parce que comme je vous ai dit on teste différentes approches technologiques, quand l'offre va être mature on va pouvoir faire un ajout au plan d'approvisionnement.

Q. **[8]** O.K. Mais en ce moment est-ce que vous avez... je comprends que vous êtes en pilote et que vous avez des... comment dire... vous réfléchissez, là. Est-ce que vous avez une évaluation quelconque à l'interne d'un effacement des bornes inférieures et supérieures, je dirais, là, quelque chose qui pourrait nous donner... je ne dirais pas un os à ronger, mais au moins une espèce d'idée où on peut penser aller.

R. En fait, c'est un peu prématuré, comme je l'ai mentionné, parce qu'on teste différentes approches puis on le regarde surtout d'un point de vue global de qu'est-ce qu'il est possible de faire au point de vue gestion de puissance au niveau affaires. Donc, c'est une question de diversifier les types d'offres, les types de technologie au soutien des clients pour être capable d'avoir le plus de contribution, le plus de clients possible. Ça, c'est avec... en cohérence avec les autres offres qu'on a déjà, comme par exemple l'OEI, la GDP

Affaires.

Q. **[9]** O.K. Et en terminant là-dessus, donc sur ces scénarios sur lesquels vous travaillez, est-ce que ça c'est pour une mise en... comment dire... une mise en service? On parle de la prochaine année, les deux années à venir? Avez-vous une perspective dans le temps, là, à très, très court terme, court terme, moyen terme?

R. Oui. En fait, je vais... ce n'est pas... ce n'est pas un engagement, mais je peux vous donner qu'est-ce qu'on espère faire dépendamment comment cette année va aller. Cette année, ça va être notre deuxième année de rodage. On essaye une autre approche. Puis si tout fonctionne bien, on aimerait lancer l'offre officiellement pour vingt vingt-quatre/vingt vingt-cinq (2024-2025).

Q. **[10]** D'accord.

R. Mais comme je vous ai dit, ça va dépendre des résultats de l'hiver prochain.

Q. **[11]** O.K. Vous l'avez dit, c'est pas un engagement, mais au moins ça nous permet de comprendre votre horizon. O.K. Alors on va changer de sujet, on va aller maintenant sur la question de la tarification dynamique. Madame la Greffière, on va travailler avec la pièce B-0061, qui est la réponse aux DDR

numéro 1 de la FCEI, donc B-0061, question 3.15, question/réponse 3.15. Merci beaucoup. Dans cette question-là on vous posait la question d'indiquer

> [...] la part de l'effacement lié au déplacement de la recharge [pour les] véhicules électriques [...] les [...] GDP-affaires, la tarification dynamique et Hilo.

Et vous avez répondu que... que ces potentiels-là étaient basés sur une analyse de l'effacement des clients obtenus jusqu'à présent avec un « taux maximal d'adhésion », c'est ici, là, mon... les mots-clés. Et que vous n'étiez pas en mesure de quantifier la composition de chaque usage réalisé. Donc, le taux maximal d'adhésion, puis vous avez un peu répondu la même chose dans une DDR du GRAME. On ne la mettra pas à l'écran, c'est B-0062, question/réponse 2.1, on n'a pas à y aller, mais c'est un peu la même chose. Puis on comprend aussi, dans le suivi administratif de la tarification dynamique, qu'évidemment on comprend, là, il y a... il y a une faible participation de la clientèle affaires.

Alors ceci étant dit, est-ce que vous avez... vous êtes capable de nous donner le... bien

le taux maximal d'adhésion pour le Hilo résidentiel? Que vous utilisez dans vos... Si c'est trop compliqué, Madame Harbec, on peut aussi prendre un engagement, là, mais je ne veux pas vous faire virer trop de cartables. Oups, on ne vous entend pas.

R. La personne qui n'a pas ouvert son micro pour parler, je suis la première! Bon. En fait, juste pour être sûre, c'est le nombre de clients maximum qu'on vise pour atteindre le six cent vingt et un mégawatts (621 MW)...

Q. **[12]** Bien, oui, le taux maximal d'adhésion...

R. ... ou en pourcentage?

Q. **[13]** Pardon. Bien, ma compréhension, le taux maximal d'adhésion, c'est... oui, ce que vous considérez comme un taux maximal d'adhésion, c'est que vous êtes au plafond des clients que vous pensez être capable d'aller chercher.

R. On a regardé plusieurs chiffres, en fait, pour atteindre le six cent vingt et un mégawatts (621 MW), c'est une approche... c'est un mix de nombre de clients qu'on peut aller chercher et en fait, la performance par chaque client, fait que c'est le nombre de produits qu'on est capable de... que le client est capable de prendre chez lui pour

être capable de mieux consommer sa consommation.

Pour atteindre le six cent vingt et un mégawatts (621 MW), il y avait une analyse qu'on était autour de deux cent mille (200 000) clients à terme. Mais c'est vraiment... t'sais, il y a une grande marge, comme je vous dis, de... il y a un delta vers le haut, vers le bas, dépendamment de la performance par client.

Juste pour vous donner une idée, la première année de Hilo, le client était autour de un point six (1.6), un point sept (1.7), si je ne me trompe pas du kilowatt de performance, puis l'hiver dernier, on était à trois point un (3.1) de moyenne. Donc, c'est une stratégie commerciale variée qu'on prend pour être capable de lancer l'offre.

Q. **[14]** O.K. L'idée, c'est vraiment de... Moi, je veux bien regarder avec vous chacun des quatre moyens, là. Donc, pour Hilo résidentiel, vous me dites, au moins sur une base de deux cent mille (200 000) clients si j'ai bien compris? Un maximum d'effacement d'un point cinq (1.5) ou six (6), vous avez dit, je crois?

R. Présentement, trois... on est à trois point un (3.1), l'hiver dernier.

Q. **[15]** À trois point 1 (3.1).

R. Oui.

Q. **[16]** O.K. Parfait. Et maintenant, pour la tarification dynamique, je comprends que pour celle-ci, là... - là on quitte Hilo, on va dans la tarification dynamique - votre... ce que vous utilisez, c'est le taux maximal d'adhésion fois l'effacement moyen, c'est bien ça?

R. C'est bien ça.

Q. **[17]** Et est-ce qu'il y a une différence entre le Flex et le Crédit vert et entre le résidentiel et le Tarif G dans votre approche méthodologique?

R. C'est la même approche méthodologique pour tous les moyens en fait, c'est l'approche 3 de 5.

Q. **[18]** L'approche 3 de 5? Excusez-moi, juste... qu'est-ce que ça veut dire, l'approche 3 de 5?

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

R. Donc, l'approche 3 de 5, c'est une approche où on regarde, là, la consommation de trois des cinq derniers jours pour les plages visées de l'effacement, et qu'on ajuste aussi, là, avec une période d'ancrage la journée de l'effacement pour compenser, là, pour le différentiel de température ou de consommation liée à l'abaissement de la température, là, dans les heures précédant

l'événement.

Q. **[19]** Et ça, c'est vrai pour le Flex, Crédit vert, puis aussi le résidentiel et le Tarif G? C'est...

R. Bien, le crédit hivernal, oui. Hilo, oui. Le Flex, vu que c'est une consommation, le client se fait charger directement à hauteur de cinquante sous du sous du kilowattheure (0,50 $/kW) en période d'effacement. Pour calculer l'effacement, oui, la même... et informer le client de sa performance, la même méthode est utilisée.

Q. **[20]** D'accord. Et pourquoi trois des cinq derniers jours? Juste nous donner le rationnel, là, c'est quoi le...

R. Désolé du délai. C'est... trois des cinq, c'est pour enlever, là, les extrêmes, si on peut dire, enlever le maximal et le... le minimal, là, comme tel, donc on se retrouve avec une consommation moyenne de trois des cinq derniers jours.

Q. **[21]** Et tout ça, ça donne utilement un taux? Ça donne un taux...

R. Ça donne un estimé de l'effacement sur la période d'appel.

Q. **[22]** Qui est un taux en pourcentage, je dirais, on s'entend-tu ou...? Bien écoutez, là...

R. Non, je... c'est plus une valeur en kilowatt,

t’sais, un effacement en kilowatt.

Q. **[23]** O.K. O.K.

R. Oui.

Q. **[24]** Je pense, c’est ça qu'on recherchait. Mais l'idée, c'est que si on retient un taux plus élevé, je comprends que la contribution de la tarification dynamique au plan serait augmentée dans la même proportion?

R. Vous voulez dire si on considérait un effacement plus élevé...

Q. **[25]** Oui...

R. ... la contribution...

Q. **[26]** ... un taux plus élevé, donc un effacement plus élevé, la contribution à la tarification dynamique serait en conséquence augmentée, dans la même proportion. C’est ça que je veux voir avec vous.

R. Donc, désolé encore. Donc, désolé on essaie... on essaie de comprendre la question, là. Donc, si – ce qu’on comprend – c’est que si on avait un effacement unitaire plus élevé, de votre question, pour un même nombre de clients, oui effectivement, l’effacement total... l’effacement total serait supérieur dans...

Q. **[27]** O.K.

R. Oui.

Q. **[28]** OK. Parce que dans les faits, je n'ai peut-être pas été clair, le taux d'adhésion ça affecte le nombre de clients, pas le niveau d'effacement moyen, c'est ça que je voulais un peu donc voir.

Madame Harbec, vous opinez du képi, c'est ça, on se comprend.

Mme SABRINA HARBEC :

R. Oui. Oui, on se comprend. Oui, si le pourcentage de clients participants à la tarification dynamique est plus élevé que qu'est-ce qui a été prévu, avec la même moyenne de performance par client, par événement, oui la contribution globale serait plus élevée.

Q. **[29]** O.K. En terminant là-dessus, donc jusqu'à maintenant compte tenu de ce qu'on a vu dans le suivi administratif, là, du peu de... de la faible participation de la clientèle affaires, est-ce que vous entrevoyez – puis peut-être vous avez glissé mot un peu là-dessus pour vingt-quatre/vingt-cinq (2024-2025) – donc vous prévoyez proposer des ajustements tarifaires.

Évidemment, pas ici, là, mais dans la prochaine mouture tarifaire qui... qui serait, là, pour avril deux mille vingt-cinq (2025)? Est-ce que

c’est ça que vous avez en tête?

R. En fait, on est en train de regarder toutes les options possibles au niveau de la nouvelle mouture deux mille vingt-cinq (2025) et de comment faire évoluer les options tarifaires, nos offres aussi globalement, puis pour pouvoir toucher à tous les segments de marché.

Donc, on est en train de le regarder pour être en mesure d’avoir le plus de contribution possible d’un point de vue volontaire au niveau des clients.

Q. **[30]** Donc, c’est un oui... oui, possiblement.

R. Exactement.

Q. **[31]** O.K. Juste revenir – excusez-moi – donc sur le taux d’adhésion. Pour la tarification dynamique, comment... comment le taux d’adhésion est-il établi?

R. Bien, à la finalité – parce qu’on a parti plus lentement au niveau de la tarification dynamique dans les premières années pour tester vraiment la mécanique, puis l’approche client aussi, puis au niveau du système.

Puis, l’hiver dernier était la première hiver où est-ce qu’on allait, on ouvrait à tous. Et l’idée, c’est de faire – excusez mon anglicisme,

là – un *ramp up* pour atteindre environ dix pour cent (10 %) des clients ayant adhéré volontairement à la tarification dynamique. Donc, autour de quatre cent mille clients.

Q. **[32]** Le pourcentage? Ça a glissé.

R. Dix. On vise dix pour cent (10 %) à terme.

Q. **[33]** O.K. Donc, c'est le taux que vous retenez comme objectif, je dirais, là?

R. Exactement.

Q. **[34]** O.K. Parfait. Dix pour cent (10 %), ça semble peu ambitieux, je dirais. Est-ce que... est-ce que vous êtes plus ambitieuse – pas vous, mais je veux dire HQ?

R. En fait, peut-être sommes-nous peu, là, ambitieux, mais c'est... c'est déjà un gros défi d'atteindre dix pour cent (10 %). C'est un concept qui est nouveau au Québec, la tarification dynamique, donc de un, de le commercialiser, d'éduquer les gens à comment mieux consommer pendant les périodes de pointe pour que ça soit rentable.

Puis, on veut s'assurer aussi que les personnes qui adhèrent soient des personnes qui sont actives. Parce que les adhésions que la personne s'inscrit au tarif, mais ne participe pas, n'aide en aucun cas.

Donc, tout ce processus-là de... des adhésions volontaires participatives, dix pour cent (10 %), c'est déjà ambitieux. Puis, si on l'atteint, on vérifiera si on est capable de faire évoluer les offres pour plus, mais pour l'instant, c'est dix pour cent (10 %).

Q. **[35]** D'accord. Merci. Maintenant, on va changer de sujet. Allons dans l'hydrogène vert. Toujours, donc dans la B-0061, la réponse aux DDR de la Régie – Madame la Greffière, allons à question-réponse 2.7.

Dans ces questions-réponses 2.7 et 2.8, là, on vous posait la question si vous pouviez confirmer que la production d'hydrogène vert pourrait être modulée très rapidement.

Et vous avez répondu : « Oui, la production d'hydrogène vert peut être modulée à l'intérieur d'un court délai. »

À 2.8, on vous demandait si cette... si la consommation d'électricité pour la production d'hydrogène vert pouvait être totalement ou partiellement interruptible.

Vous avez répondu :

> [...] pourrait être envisageable que la consommation d'électricité de cette

industrie puisse être interruptible.

Et enfin à 2.9, on vous a demandé :

Veuillez indiquer si les moyens de gestion de la demande de puissance prévus au plan, notamment la GDP-affaires ou l'option d'électricité interruptible, incluent un apport de la production d'hydrogène vert.

Et, là, vous avez répondu :

Sur la période du Plan,

à 2.9

le Distributeur a considéré un apport marginal de la production d'hydrogène vert aux moyens de gestion de la demande de puissance.

Marginal, ça veut dire assez peu, je dirais, si je comprends bien. Et quand on regarde aussi les critères qui ont été élaborés par le gouvernement pour les projets de plus de cinq mégawatts dans les projets interruptibles, on le mentionne notamment, puis je pense qu'on en a parlé, sauf erreur, hier, que le projet doit être interruptible. Et notre question c'est : compte tenu que, dans le Plan, vous prévoyez un apport marginal d'effacement de la puissance pour la production d'hydrogène vert, puis

au tableau 5.3 de la preuve :

> Le besoin de puissance attribuable à l'hydrogène/biométhanisation correspond à deux cent quatre-vingt-treize mégawatts (293 MW) à l'horizon du Plan.

Alors la question c'est : quelle aurait été cette donnée sans l'apport marginal de l'effacement de la puissance de la production d'hydrogène? Je m'excuse, c'est un peu, là. Mais sous la rubrique deux cent quatre-vingt-treize (293), on a hydrogène/biométhanisation. Alors, là, si c'est possible pour vous de me dire quelle aurait été la donnée sans l'apport marginal de l'effacement de la puissance de production d'hydrogène? Voilà!

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

R. Désolé du délai. D'abord, j'aimerais préciser que le tableau 5.3 présente les contributions à la pointe. Nous, quand on fait une prévision de la demande, que ce soit des besoins en énergie ou en puissance, c'est une prévision qui est sans l'apport des moyens de gestion, outre l'OEA. Mais sinon, tous les autres, les autres secteurs, si je peux dire, sont redressés pour justement rajouter l'effet des moyens de gestion pour montrer la

charge à laquelle Hydro-Québec devrait répondre. Donc, c'est pour ça, c'est la valeur exemple de moyens de gestion. Puis par rapport à l'hydrogène, comme on vous le mentionnait, on poursuit les discussions avec les acteurs du milieu pour savoir, pour comprendre comment qu'ils pourraient justement contribuer à des événements d'effacement.

Q. **[36]** O.K. Mais donc, dans la rubrique, on voit dans la preuve hyrogène/biométhanisation. Est-ce qu'il y a possibilité de les distinguer? Est-ce que la biométhanisation implique une forte demande en électricité?

R. C'est une enveloppe de croissance pour les deux secteurs. Donc, en réponse à votre question, là, non, on ne peut pas les distinguer.

Q. **[37]** Mais l'apport marginal, il se retrouve où dans les moyens de gestion?

R. Je peux vous confirmer que, outre l'OEA pour les serres, dans le tableau 5.3, il n'y a pas d'effet des moyens de gestion. C'est une prévision de pointe redressée.

Q. **[38]** Attendez une te! Donc, si vous dites qu'il n'y a pas d'effet, c'est-à-dire que c'est à zéro?

R. Pour l'hydrogène, c'est à zéro dans ce tableau parce qu'on présente une prévision de la demande

sans effet ou sans apport des moyens de gestion, à l'exception de l'OEA qu'on entend traiter comme les autres moyens de gestion dans la prévision qui est de l'état d'avancement.

Q. **[39]** Donc, dans le deux cent quatre-vingt-treize mégawatts (293 MW), on peut mettre attribuable à l'hydrogène vert, zéro. Et deux cent quatre-vingt-treize mégawatts (293 MW) attribuable à la biométhanisation. Est-ce que c'est ça qu'on doit comprendre, juste pour être sûr?

R. Pouvez-vous répéter votre question? Désolé.

Q. **[40]** Oui. Dans le deux cent quatre-vingt-treize mégawatts (293 MW), est-ce qu'il y a zéro attribuable à l'hydrogène vert et le solde deux cent quatre-vingt-treize (293) à la biométhanisation?

R. Comme je vous disais, la valeur, c'est pour l'hydrogène et la biométhanisation. Et comme je vous disais tantôt, on ne peut pas les séparer. Donc, c'est l'enveloppe pour la production d'hydrogène et de biocarburant.

Q. **[41]** O.K. Mais quand vous dites, vous ne pouvez pas les séparer, parce que c'est une question de méthodologie ou c'est une... Parce que c'est quand même deux modes de production distincts. Juste pour

comprendre. Pourquoi vous ne pouvez pas?

R. C'est une enveloppe pour l'ensemble, là, de cette activité-là de production de biocarburant, que ce soit de l'hydrogène ou de... bien les autres biocarburants, là.

Q. **[42]** O.K. Mais dans le bilan de puissance, là, la l'apport marginal de l'effacement d'hydrogène il est où?

Mme STÉPHANIE CARON :

Donnez-nous... donnez-nous un moment, Maître Turmel, s'il vous plaît.

Me ANDRÉ TURMEL :

D'accord. Madame Caron, votre micro est ouvert. Monsieur le Président, pouvez-vous me donner une minute, j'ai un enjeu de communication, je dois... je dois physiquement marcher quelques pas et revenir. Est-ce que vous pouvez me donner une minute?

LE PRÉSIDENT :

Alors prenez votre marche et on vous attend.

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui. O.K.

LE PRÉSIDENT :

Une minute!

Me ANDRÉ TURMEL :

O.K. Alors me revoilà.

Mme STÉPHANIE CARON :

R. Bien, Maître Turmel. On s'est aperçu au fil des questions et des réponses, là, qui se succédaient, qu'on s'écartait progressivement, là, de... d'une compréhension commune de la question et des réponses, donc on... mon collègue monsieur Lavigne va repréciser la... ce qu'on voulait... ou ce qu'on a compris de vos questions et la réponse qu'on veut y apporter.

Q. **[43]** D'accord.

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

R. Comme je disais tantôt, nous, on fait une prévision, là, qui est exempte des moyens de gestion, donc le tableau 5.3 vous présentait la prévision, là, des besoins en puissance à la pointe. Pour ce qui est de votre question, les contributions des moyens de gestion se retrouvent plus au bilan et non pas dans la prévision. Donc, à votre question si un client du secteur de l'hydrogène biométhanisation voulait participer à un produit d'effacement, bien ce serait probablement une option, là, comme l'OEI, par exemple, là, qui se retrouverait, là, dans les

lignes du bilan et non pas dans les lignes du tableau 5.3 de la prévision.

Q. **[44]** O.K. Et dans le... merci. Et dans le bilan en puissance, je pense qu'on peut faire référence à la pièce B-0121, tableau 3.1 révisé, peut-être qu'on peut le mettre à l'écran, Madame la Greffière, pardon. Donc, c'est dans la preuve, B-0121, tableau 3.1 révisé. 3.1. Si c'est possible juste de... oui, de l'agrandir peut-être un petit peu. O.K. Donc, finalement ce dont on parle, notre... notre effacement de l'hydrogène il serait où? Si on le voit, il serait dans quelle catégorie et à combien?

Mme SABRINA HARBEC :

R. Oui, en fait, dans les... les moyens de gestion de puissance on... c'est pas coupé au couteau par quel type va livrer quel nombre de mégawatts en fait. Et les clients de l'hydrogène vert pourraient aussi bien adhérer à l'interruptible qu'à la GDP Affaires ou tout nouveaux options tarifaires qui pourraient suivre à partir de l'année deux mille vingt-cinq (2025). Cependant, on ne l'a pas découpé en potentiel, c'est vraiment la globalité du potentiel technico-économique qu'on peut avoir en gestion de puissance, donc on ne l'a pas aussi bien défini, comme vous le demandez.

Q. **[45]** O.K. Et donc, j'avais une question, là, qui... quand on parle du niveau d'effacement... O.K. Excusez-moi. Donc, je reviens à l'apport marginal. L'apport... quand vous dites dans votre réponse « l'apport marginal », ça veut dire combien? Zéro, trois, cinq, dix, cent?

R. Madame la Greffière, ce serait possible de revoir la réponse, comment on l'avait écrite, juste pour être certains. Puis la question. On veut juste bien comprendre le contexte.

Q. **[46]** Je peux vous la relire en même temps, si vous voulez, là. Bien en même temps... je vais vous laisser... C'est à 2.9, on disait : « Veuillez indiquer si les moyens de gestion »... Voilà. Je vais vous laisser lire.

R. Bon, O.K. On se rappelle mieux du contexte. En fait, le marginal ici est utilisé parce que c'est une industrie encore qui n'est pas implantée, nous sommes encore en discussion avec eux, donc on a mis des chiffres marginaux dans le bilan de puissance. Mais tout est évolutif, hein. Il va y avoir des négociations, il va y avoir... comme je vous dis, l'évolution des tarifs, donc il est peut-être un peu trop prématuré pour être agressif dans qu'est-ce qu'on va mettre dans le bilan de puissance. Mais

tout est possible par la suite.

Q. **[47]** O.K. Et je comprends... là, on est en juin. Depuis le dépôt du plan, évidemment, le gouvernement, vous le savez, a publié les critères, là, pour les projets de plus de cinq mégawatts (5 MW), notamment les projets d'hydrogène vert, et je comprends que vous êtes... bien, depuis le dépôt du plan, il y a eu cet événement-là, que je viens de décrire; ça n'a pas encore modifié plus votre évaluation, vous êtes toujours en train... en même... dans la même réflexion, comme vous dites, c'est évolutif. C'est un peu ça que vous dites, Madame?

Mme MYRIAM HUDON :

R. Non, effectivement... t'sais, il n'y a pas encore eu de projet d'approuvé par le ministre, là, nécessairement, là. Donc, les projets sont encore soumis, sont encore sous analyse. Donc effectivement, on maintient pour l'instant notre positionnement pour l'hydrogène.

Q. **[48]** Parfait. O.K. Merci. Donc, maintenant, on va aller juste sur... on va revenir sur la question de la réserve pour respecter le critère de fiabilité en puissance, c'est un sujet qui a été quand même discuté hier. - On peut revenir à la preuve, Madame

la Greffière, B-0020, aux pages 27 et 28. Attendez un instant... Oui, c'est ça.

Donc, la preuve B-0020, aux page 27 et 28, c’est simplement pour... c'est une réexplication, là, de la nécessité de la réserve, là. B-0020, pages 27 et 28. Et on fait référence... Excusez-moi, donc, est-ce qu’on est dans B-0020, page... « Pour assurer la fiabilité en puissance... » Descendez un petit peu, si vous voulez, Madame... Voilà, voilà, on est là.

C'est l'explication un peu générique, là, sur la question de la réserve, et on dit : « Le niveau de réserve requise... » - Je pense, c’est... plus bas, là, on va aller à l’autre page, Madame.

> ... requise pour assurer le respect du critère de fiabilité varie en fonction du niveau des besoins à satisfaire, des aléas de la demande, ainsi que des caractéristiques des ressources déployées par le Distributeur.

Et un peu plus loin, on dit que :

> La méthode d’établissement de la réserve est la même que celle utilisée lors du précédent plan d’approvisionnement.

Et un peu plus bas encore, on dit : « À titre informatif... » Bon, et là, toute la question, là, de... du Multi-Area Reliability Simulation Software Program, MARS, qui a été développé, qui a été discuté hier. Et on met ça de côté. Et dans la pièce B-0121, on n'est pas obligé d'y aller parce que c'est... les chiffres sont connus. Mais quand même, au tableau 3.1 révisé, voilà.

On le voit bien que la réserve pour respecter les critères de fiabilité passe de trois mille huit cent trente et un (3 831) pour la décennie deux mille vingt-deux/deux mille... Attendez un petit peu. Non, deux mille vingt-deux/deux mille vingt-trois (2022-2023), à quatre mille huit cent quatre-vingts mégawatts (4 880 mW) pour deux mille trente et un (2031). Excusez-moi, je recommence.

La réserve, c'est de trois mille huit cent trente et un (3 831), deux mille vingt-deux/deux mille vingt-trois (2022-2023), à quatre mille huit cent quatre-vingt et un (4 881) aux années deux mille trente et un/deux mille trente-deux (2031-2032), soit une augmentation de mille cinquante mégawatts (1 050 mW) sur dix (10) ans.

Et dans le tableau... dans la preuve

B-0009, au tableau 3.2, on note que la réserve, pour respecter le critère de fiabilité, passe de trois mille six cent soixante et un mégawatts (3661 mW) pour la période deux mille dix-neuf/deux mille vingt (2019-2020), à quatre mille cent quarante et un mégawatts (4141 mW) pour la période de deux mille vingt-huit/deux mille vingt-neuf (2023-2029), soit une augmentation de quatre cent quatre-vingt-deux (482 mW) sur dix (10) ans. Bon. J'espère que c'est clair.

Alors, mes questions, c'est on note qu'est-ce qui vient faire en sorte que l'aléa de la demande a haussé significativement de cinq cents mégawatts (500 MW) depuis le dernier Plan pour la dernière période? Parce que donc j'imagine que c'est clair pour vous, là, sauf erreur. Dites-moi si ce n'est pas clair.

Alors, je pense que vous en avez parlé hier de cette hausse de cinq cents mégawatts (500 MW) là, mais on essaie de connaître la source de cette croissance-là.

Je comprends que l'aléa de la demande prouve les usages couverts par la croissance de base, ça, ça n'a pas changé de manière importante, on le voit. Puis, ce n'est pas un facteur

déterminant dans la croissance de la réserve de fiabilité.

Premièrement, est-ce que vous êtes d'accord avec ça que la croissance de la demande, ce n'est pas là où cette croissance-là abrupte origine?

M. GRÉGORY EMIEL :

R. Alors, Grégory Emiel. J'allais prendre une partie de la réponse à la question, mais la dernière question que vous avez posée m'a... m'a perturbé. Je n'ai pas tout à fait saisi le sens de la dernière phrase que vous... que vous avez formulée.

Q. **[49]** Oui, excusez-moi. Bien, écoutez, dans un premier temps je vais effacer ma question qui vous a perturbé pour revenir sur votre commentaire général que vous alliez faire, ce sera plus facile pour nous ensuite.

R. Donc, le commentaire général c'est au niveau de la réserve requise. Il y a deux déterminants principaux, là, qui sont mentionnés. Il y a l'aléa sur le demande, il est d'origine climatique et il est d'origine, admettons, plus fondamentale ou économique. Donc, il y a deux composantes à l'aléa sur la demande.

L'autre élément qui explique l'évolution de la réserve requise dans le temps, c'est la

contribution de – bien en particulier – des moyens de gestions, mais de façon générale, de toutes les ressources qui sont déployées qui n'ont pas une contribution parfaite ou idéale à la fiabilité.

Elles sont inscrites en fonction des mégawatts souscrits ou contractés. Mais comme elles ont une contribution imparfaite en raison de leur flexibilité à la fiabilité, elles viennent faire croître la réserve requise.

Donc, la méthodologie est inchangée, dans le sens où c'est un calcul de LOLI, là, de probabilité de délestage, qui vient... qui vient dimensionner la réserve requise.

Toutefois, au niveau de la finesse de modélisation, désormais les moyens de gestion sont tous modélisés avec leur flexibilité respective, et non pas modélisés *a priori* pour être introduits avec une contribution, un taux de réserve fixe, là, comme c'était le cas dans les précédents plans d'approvisionnement.

Et donc, ça induit une réserve qui évolue dans le temps jusqu'à la fin de l'horizon, de façon plus marquée que ce qu'on observait avant. Donc, il y a vraiment deux origines, l'aléa de la demande, je vais laisser mon collègue parler de ce volet-là;

et la contribution des moyens de gestion, qui plus on en met, plus leur... plus leur contribution est... est ralentie en quelque sorte.

Q. **[50]** Mais je croyais hier que vous aviez dit que l'impact le plus important ça venait de l'aléa de la demande de base plutôt que des moyens de gestion.

R. Vous parlez de l'année... on parlait de l'année vingt-trois/vingt-quatre (2023-2024) qui faisait l'objet d'une question en DDR, donc sur les premières années.

Puis, il est important aussi de repréciser, l'aléa de la demande devient, en fait, devient constant en quelque sorte à partir de l'année 5 par convention dans les... dans tous les – en fait, toutes les utilités, là, qui viennent qualifier la fiabilité sur un horizon de dix ans.

Pour éviter d'avoir un spectre d'aléa très, très important compte tenu de l'aléa économique, là, qui s'accentue au fil des années, par convention, à partir de l'année 5 on fixe l'aléa économique, donc il n'a plus d'impact sur l'évolution du taux de réserve au-delà de cet horizon.

Q. **[51]** OK. Mais est-ce qu'on est d'accord pour dire

que donc cet aléa de la demande pour la croissance de base, finalement, n'est pas un facteur déterminant sur la croissance de la réserve de la fiabilité, au moins pour les cinq dernières années?

R. Sur l'évolution à terme, c'est... Le taux de réserve évolue principalement – en fait, il évolue à cause de la modification du portefeuille de moyens pour répondre à la demande. La réserve requise, elle évolue avec le niveau de demande à la pointe puisque c'est un... le taux de réserve, c'est un ratio, la réserve requise, c'est une valeur en absolu, donc quand la demande augmente... et bien, de toute façon, elle va avoir aussi tendance à augmenter.

Q. **[52]** Mais est-il plus facile de dire autrement que, c'est plutôt les technologies émergentes et les secteurs émergents qui amènent cette augmentation de l'aléa?

R. Je vais laisser mon collègue répondre à cette question. Marc-André?

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

R. Merci. Comme on l'avait identifié dans le plan, on avait identifié deux grands secteurs, là, justement qui pouvaient... qui contribuaient aux risques asymétriques de l'aléa. C'était... oui, il y avait

les secteurs émergents, mais il y avait aussi les efforts de décarbonation. Donc, ce sont deux secteurs qui dans certains cas... ou les industries connexes à la décarbonation de deux secteurs où est-ce qu'ils ne sont bornés à zéro et le risque à la hausse est beaucoup plus important dû à l'intensification des efforts pour développer ces filières, ces secteurs-là où l'intensification des efforts, là, pour faire avancer, là, la décarbonation. Donc, de notre avis, on avait une... on vous présente une vision centrée, mais on identifie des risques qui sont quand même très importants à la hausse, mais moins à la baisse due au fait qu'ils sont bornés à zéro.

Q. **[53]** Mais donc, dans ces secteurs émergents là, comme vous parlez, aux décarbonations, je pense qu'on peut dire qu'il y a un impact sur le plan d'à peu près mille cinq cents mégawatts (1 500 MW) là. Nous, on essaie de comprendre, suite à cet ajout-là, au secteur émergent, vous rajoutez finalement un cinq cents mégawatts (500 MW) de réserve puis on essaie de comprendre donc l'apport de... Est-ce que vous êtes capable de nous dire l'apport de chacun de ces usages? Par exemple, photovoltaïque, y a-t-il... quel est l'impact ou l'électrification des

transports à hydrogène semble donner, serres, chaînes de blocs, et cætera? Leur impact sur la hausse de l'aléa. Là, on est dans le cinq cents mégawatts (500 MW), on a dit que ces secteurs-là ont un impact, êtes-vous capable de le mettre en...

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

R. C'est une somme indépendante, on ne peut pas... ce n'est pas additif comme vous le souhaiteriez...

Q. **[54]** O.K.

R. ... étant donné, là, que ce n'est pas une somme directe, mais bien une somme indépendante des écarts-types dans ce cas-ci.

Q. **[55]** Bon, ce n'est pas une somme directe, mais une somme des écarts-types. Écoutez...

R. Une somme indépendante.

Q. **[56]** O.K. Mais...

R. Une somme indépendante.

Q. **[57]** ... pourquoi qu'on ne fait pas une simple addition parce que c'est trop... Ce n'est pas ça le but ou...?

R. Bien, c'est...

Q. **[58]** Pourtant, on arrive...

R. ... ce n'est pas des effets qui sont additifs. Donc, ce n'est pas parce qu'un secteur nécessairement va monter que l'autre aussi va

monter. Donc, on ne peut pas simplement le regarder de façon additive, là, c'est beaucoup plus complexe. Donc, on... Bref, pour ces raisons, là, on ne peut pas, là, vous fournir ce que vous demandez, là, dans le format que vous demandez.

Q. **[59]** Mais par exemple... Donc, vous n'êtes pas capable d'identifier pour chacun... pour la contribution de chaque secteur émergent sur la croissance de la réserve? Comment... Combien de mégawatts on peut attribuer à chacun? Je comprends que ce n'est pas additif, mais êtes-vous capable d'attribuer à... je ne sais pas, moi, à l'exception des transports, l'impact sur la hausse de l'aléa, et cætera?

R. L'électrification des transports... bien, on peut vous fournir l'écart-type associé à la distribution qu'on a défini pour ce secteur-là.

Q. **[60]** Oui.

R. Mais après ça, sur la hausse de la demande, ça va être très difficile de retrouver... de calculer un pourcentage. Comme je vous ai dit, c'est la somme indépendante des variables. Donc...

Q. **[61]** Mais vous, ultimement, vous arrivez à un montant qui vous donne cinq cents mégawatts (500 MW) de réserve. T'sais, j'essaie de

comprendre. Vous n'êtes pas capable de me le donner, mais...

R. Mais la réserve, ce n'est pas sur l'aléa, par contre, là.

Q. **[62]** O.K. Mais je vais d'abord... je vais accepter votre offre, là, pour l'écart-type donc puis je vais vous demander dans, peut-être, un engagement... parce que vous n'allez pas me le fournir là, j'imagine, c'est : identifier la contribution – Madame la Greffière... – Bien oui, je vais formuler mon engagement, là. Donc, de... – Comment dire? – de donner l'écart-type pour chacun des secteurs émergents en lien avec la croissance de la réserve.

LE PRÉSIDENT :

Mais je m'excuse, ça serait l'écart-type de quoi, là?

Me ANDRÉ TURMEL :

Donc, c'est l'écart-type pour chacun des secteurs émergents.

LE PRÉSIDENT :

De la demande?

Me ANDRÉ TURMEL :

De la... Comment dire? De l'apport de chacun de ces usages, de l'impact... Excusez-moi. L'écart-type de

la prévision de la demande. C’est ça, l’écart-type de la prévision de la demande.

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

R. Donc, je veux juste peut-être apporter la précision : c’est un écart-type, c’est sur l’aléa de la demande, et c’est non pas sur la réserve, ici. Donc, il y a traitement suite à ça, là, qui est fait pour obtenir la réserve. Donc, c’est l’aléa... c’est l’écart-type. Puis la catégorisation, il va falloir que je vérifie, je ne sais pas si je l’ai. Souvent, ce qu’on va faire, c’est qu’on va faire des catégorisations plus générales, on va prendre les grands consommateurs, par exemple, qui incluent plusieurs secteurs industriels. Donc, ce n’est pas... il n’y aura peut-être pas... ça ne sera peut-être pas possible de le briser entre chacun des secteurs émergents. Donc, je veux juste, là... Il va falloir, là...

Q. **[63]** Bien, prenons cet engagement sous réserve.

R. ... vérifier, là, mais...

Q. **[64]** Pardon. Oui, bien sûr. Bien, l’engagement, on peut le prendre sous réserve.

R. Bien.

Q. **[65]** Puis vous pouvez fournir l’information, oui.

R. Puis comme je vous dis, vu que c’est une somme

indépendante, vous ne pourrez pas... ce n'est pas additif, là, comme tel, là. Ce n'est pas une simple addition d'écart-type, là.

Q. **[66]** Au niveau des détails que vous aurez, sans problème, là, on ne va pas vous faire travailler de nuit, mais on pense que ça a certainement un impact, là.

LE STÉNOGRAPHE :

Maître Turmel, si vous voulez juste le reprendre et le rephraser, là, en une phase, quelque chose comme ça, s'il vous plaît.

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui. Alors, donc : donner l'écart-type de prévision de la demande pour chacun des secteurs émergents dont il est question... non, chacun des secteurs émergents, point, on va arrêter là.

Me SIMON TURMEL :

Est-ce qu'on peut ajouter : « selon leur disponibilité » ou...

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

Oui, sous réserve de la disponibilité...

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui, sous réserve de sa disponibilité, oui.

Me SIMON TURMEL :

Puis c'est l'engagement, je crois... 5.

LE PRÉSIDENT :

6.

Me SIMON TURMEL :

O.K., 6.

E-6 (HQD) Donner l'écart-type de prévision de la demande pour chacun des secteurs émergents (Demandé par FCEI)

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. **[67]** Dans les faits, ce qu'on cherche à savoir, ce n'est pas de faire du calcul, là, on veut voir qualitativement quel secteur émergent à le plus d'impact sur l'aléa de la demande, c'est juste ça qu'on veut comprendre et on s'entête, là, ça ne va pas plus loin que ça.

O.K. Alors, on change de sujet maintenant pour aller... on avance bien. Non, alors excusez-moi. J'ai encore deux... Excusez-moi un instant. O.K., oui, il me reste deux questions dans ce secteur.

Bon, sur la réserve, pour respecter le critère de fiabilité, bon, on sait à l'objectif de couvrir le risque lié à certains aléas, dont les aléas de la demande, on vient d'en parler. Comment

est modélisé l'aléa de demande et en particulier, l'aléa de demande relatif aux nouveaux projets industriels importants de plus de cinq mégawatts (5 MW)? Donc comment est modélisé l'aléa de demande et en particulier, l'aléa de demande relatif aux nouveaux projets industriels importants qui sont de plus de cinq mégawatts (5 MW)?

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

R. Comme on le disait en DDR, on ne fait pas de distinction, là, entre les projets de moins et de plus que cinq mégawatts (5 MW), là, ou cinquante mégawatts (50 MW). On fait un aléa pour le secteur dans son ensemble. Donc...

Q. **[68]** Il n'y a pas plus simple que... pas plus compliqué que ça? Il n'y a pas d'approche, là, plus précise, plus chirurgicale?

R. On fait... Mais juste pour réitérer, on fait une prévision des enveloppes de croissance des secteurs. Donc, il n'y a pas de... ce n'est pas une agrégation de projets, c'est vraiment une approche, là, par enveloppe. Parce que, l'agrégation de projets, pour nous, il y a plusieurs effets indésirables, là, qui nous empêcherait d'avoir une prévision centrée. L'agrégation de projets nous amène une certaine volatilité inhérente qui ne...

et devrait nous... nous amènerait à nous positionner sur de l'arbitraire, donc c'est pour ça qu'on choisit plutôt une approche par enveloppe qu'on trouve beaucoup plus stable. Donc, par conséquent, on... Puis cette approche par enveloppe là fait fi justement, là, de la taille des projets vu qu'on ne regarde pas l'enveloppe comme étant, là, des agrégations de projets de diverses tailles comme tels. Donc, notre prévision ne fait pas cette distinction-là.

Q. **[69]** O.K. Parfait. Et dernière question. On en a parlé hier, je pense que c'est dans la preuve également, dans les... ce que le ministre va attribuer comme capacité, une des conditions qu'on a discutées c'est la capacité technique de HQD de raccorder les nouveaux projets d'envergure, là. Est-ce qu'on peut penser qu'il est raisonnable de penser que le ministre ne va pas attribuer de la capacité si ça a un effet de ne plus rencontrer le critère de fiabilité? J'imagine que...

Mme MYRIAM HUDON :

R. C'est effectivement pris en considération dans le Comité avec le... avec le gouvernement.

Q. **[70]** O.K. Et dans la mesure où l'impact sur la puissance ne serait pas la perte de charge évoquée

par le NPCC, mais plutôt un délai de déploiement d'un projet industriel, est-ce qu'il est raisonnable, selon vous, de demander le même niveau de fiabilité pour rencontrer les besoins de développement industriel, que les niveaux de fiabilité requis par NPCC mettons, pour éviter de perdre des charges?

Mme STÉPHANIE CARON :

R. Maître Turmel.

Q. **[71]** Oui.

R. On ne comprend pas la question. Est-ce que vous pouvez nous la formuler différemment s'il vous plaît?

Q. **[72]** Oui, tout à fait. Dans les faits, les critères du NPCC sont là pour éviter la perte de charge. Madame Caron, vous êtes... ça fait longtemps que vous êtes dans le domaine, je pense qu'on s'entend là-dessus. Mais est-ce qu'on applique... quand on vient supposons accorder un projet industriel, est-ce qu'on... le... comment dire, le même critère, est-ce qu'on... il est raisonnable d'exiger le même critère... le même niveau de fiabilité pour rencontrer des besoins de développement industriel, que celui d'éviter la perte de charge. Je ne sais pas si c'est plus clair.

M. GRÉGORY EMIEL :

R. On applique un critère de fiabilité globale. Si la charge industrielle qui aurait à être rencontrée est effaçable, elle n'induira pas le même risque aux critères de fiabilité. Donc, c'est de cette façon que... qu'une charge industrielle qui pourrait être effacée, qui pourrait s'interrompre n'aurait pas forcément le même impact que...

Q. **[73]** Bien sûr.

R. ... qu'une autre charge, mais le critère reste uniforme pour l'ensemble de la... de la demande.

Q. **[74]** D'accord. O.K. Alors dernier sujet, la recharge de véhicules électriques. Si vous voulez aller, Madame la Greffière, à B-0061, donc la DDR numéro 1 de la FCEI, B-0061, aux questions/réponses 3.17 et 3.18. Donc, à 3.17 on vous demandait d'expliquer comment, bon, quel était :

> 3.17 [...] le potentiel d'effacement de la recharge de véhicules électriques et [son] apport en puissance [...] sur l'horizon du Plan.

Et là, vous avez répondu que vous étiez... que « le Distributeur est à l'affût », et je cite :

> 3.18 ... toutes les offres qui pourraient lui permettre de réduire

les impacts de l'électrification des transports sur ses activités. Ces offres pourraient prendre la forme d'un signal de prix par le biais d'une tarification différentiée dans le temps ou d'appuis visant l'installation de bornes de recharge connectées.

Alors dans la preuve au dossier, vous prévoyez mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf mégawatts (1799 MW) de besoins de pointe à l'hiver deux mille trente-et-un/deux mille trente-deux (2031-2032) pour la recharge de véhicules. Ça, c'est basé sur un moyen de un kilowatt (1 kW) par véhicule. Et un peu plus de un virgule huit millions de véhicules.

Par ailleurs, prévoyez qu'il n'y aura pas de... dans le plan actuel, qu'il n'y aura pas de déplacement de charge hors pointe. C'est ce que vous avez répondu notamment à la question 3.15 de la DDR de la FCEI. Et là vous dites que vous êtes à l'affût des offres qui permettraient de réduire les impacts de l'électrification. Donc, j'imagine l'impact en puissance. Concrètement, donc ceci étant dit, est-ce que vous avez l'intention d'intervenir à court terme? Parce que c'est un

enjeu majeur et là on dirait pas que vous... il y a... comment dire, vous êtes... la demande, elle est pleinement indiquée sur l'horizon, mais il y a peu... peu d'actions. Alors j'aimerais vous entendre là-dessus.

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

R. Je voudrais juste apporter une petite correction, là. À l'horizon deux mille trente-deux (2032), on parle bien, oui, comme vous avez indiqué, deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf mégawatts (2 799 MW), si je ne m'abuse, là, au tableau 5.3, mais on parle pour deux point deux millions (2.2 M) de véhicules, là, et non un point huit (1.8).

Q. **[75]** Ah. O.K.

R. Donc, c'est un deux point deux millions (2.2 M). Je voulais juste peut-être contextualiser. Comme vous savez, là, dans la section 8 du complément de preuve de prévision de la demande, justement, on a mis de l'avant une nouvelle approche nous permettant, là, justement, de mieux quantifier l'impact des éléments exogènes, là.

Quand je dis « exogène », là, c'est dans ce cas-ci les véhicules électriques en font partie, justement dans leur capacité à faire évoluer le propre fil de demande quotidien, donc, mais en

fonction, là, de la pénétration d'autres éléments exogènes. Donc, c'est comme ça, là, c'est une approche qui est assez novatrice, qui est très novatrice même.

Je vous dirais qu'il n'y a pas beaucoup d'utilités en Amérique du Nord qui l'utilisent, là. De ma connaissance, je n'en connais pas d'autres qu'Hydro-Québec. Et qui nous permet vraiment de... qui nous a permis d'identifier l'enjeu... la recharge des véhicules comme étant un enjeu, là, à venir, là, vu que veux, veux pas, on est quand même tôt dans la courbe d'adoption, là. On a à peu près, selon le gouvernement, cent cinquante-six mille (156 000) véhicules là depuis l'« inception », là, où la mise en application de la norme en deux mille dix-huit (2018). Donc, ça nous a permis justement d'identifier ça.

C'est des problématiques qui sont très complexes, hein, pour le contrôle de la recharge. Veux, veux pas, le profil de pointe n'est pas le même. Puis à cet égard, je ne comprends pas trop votre commentaire, là, sur les migrations de pointes. On voit sur l'horizon du plan que la recharge des véhicules notamment va faire migrer les occurrences de pointe de la matinée vers la

soirée, comme on l'a exprimé dans un des tableaux, là, une des figures de la section 8.

Donc, c'est quand même des enjeux complexes. Les profils quotidiens ne sont pas les mêmes d'année en année, dépendent de plusieurs variables. Donc, c'est vraiment important de prendre son temps dans les analyses de ce qui peut être fait pour contrôler la recharge, à savoir est-ce que c'est un moyen de gestion ou par le biais de la tarification.

Donc, c'est vrai... puis de bien comprendre, là, justement, les impacts associés à ça. Oubliez pas, on a... comme je dis, on a environ cent cinquante mille (150 000) véhicules sur un pack de cinq millions (5 M), donc le profil de consommation va évoluer lui aussi. Il faut prendre ça en considération dans nos analyses.

Donc, tout ça pour dire que c'est une problématique qui est extrêmement complexe et que... qu'on s'affaire justement faire ces analyses et... Juste un instant, s'il vous plaît.

Mme SABRINA HARBEC :

R. Oui, je vais peut-être bonifier la réponse de mon collègue. Donc, Marc-André, il a tout expliqué le volet de la complexité puis toute l'évolution de la

courbe de consommation qui est encore assez jeune, donc on essaie vraiment de comprendre le comportement des clients, puis comment que... avec une plus grosse adoption va changer. Qu'est-ce qu'on peut faire en parallèle par exemple, je peux venir vous rassurer qu'on travaille beaucoup sur le volet de comment est-ce qu'on va pouvoir attaquer, en termes de gestion de la puissance, toute l'intégration des véhicules électriques.

Déjà, avec Hilo, on a avancé une première solution l'année dernière. On est en train de regarder pour l'ouverture de l'écosystème, pour travailler avec le plus de manufacturiers possible au niveau des bornes électriques pour être capable d'augmenter notre pénétration au niveau du nombre de bornes électriques connectées avec Hydro-Québec et Hilo.

Et comme indiqué dans la réponse, on regarde aussi, là, une approche tarifaire d'une approche programme, c'est quoi toutes les manières possibles qu'on peut être capable de mieux contrôler ou influencer le consommateur à mieux consommer. Donc, c'est regarder de très, très près... et on regarde bien les évolutions aussi.

Q. **[76]** Donc, je comprends qu'évidemment que c'est

complexe, que ça a un impact nécessairement, c'est près de deux mille mégawatts (2 000 mW) sur le plan, donc ce n’est pas mineur, effectivement. Mais ceci étant dit... puis là, on voit que vous y travaillez, et on s'entendait à ça, effectivement, mais là... là, on est dans le plan d'approvisionnement sur dix (10) ans. Est-ce qu’il est quand même réaliste de faire l'hypothèse que il y aura... qu’aucune solution ne va être mise en place avant deux mille trente-deux (2032)?

Parce que quand je vous dis ça évidemment, ça a conséquence sur les moyens dont on va discuter à l'automne, là. Est-ce que c’est... le fait de faire comme s'il y avait zéro solution dans le plan, est-ce que ça vous apparaît raisonnable? Parce qu’au fond, on est dans un plan de dans dix (10) ans.

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

Q. **[77]** Juste comme je vous disais, au préalable, là, là nous ce qu'on a présenté, c'est une prévision sans... sans impact des moyens de gestion. Donc, une fois qu’on a identifié la problématique, là les équipes s’affairent à faire des analyses et à mettre en place les stratégies pour y répondre.

Mme SABRINA HARBEC :

R. Et aussi pour bonifier dans les moyens de gestion de puissance comme la tarification dynamique, Hilo résidentiel, il y a une partie de cette globalité-là qui inclut aussi le déplacement pendant les périodes de pointe de la recharge de véhicules électriques.

Q. **[78]** OK. Et je pense que dans une question-réponse, vous aviez identifié, là, il y a un potentiel technique qu'on appelle *Vehicle-to-home*, V2H.

Pouvez-vous nous... est-ce que cette analyse-là, comment dire, elle n'a pas été encore été analysée, c'est une... ça existe, mais vous devez le faire. J'ai-tu bien compris ça ou?

R. Votre compréhension est bonne. C'est une technologie qui est jeune, donc on suit l'évolution, puis on essaie d'analyser les impacts que ça pourrait avoir.

Q. **[79]** OK. Vous êtes encore au stade, là, de l'analyse.

R. Exactement.

Q. **[80]** Mais vous ne savez pas si vous allez faire cette analyse-là?

R. Non, tous les moyens possibles pour être capable de bien intégrer les véhicules électriques vont être

faits au courant des prochains mois et des prochaines années. On regarde toutes les solutions possibles.

Q. **[81]** OK.

Me ANDRÉ TURMEL :

Alors, ça terminerait mes questions, Monsieur le Président. Merci. Mais je veux juste quand même prendre une minute pour parler avec mon analyste, là, pour m'assurer que je n'ai rien omis, si vous me permettez.

LE PRÉSIDENT :

On a le temps, on a une minute, oui.

Me ANDRÉ TURMEL :

Une minute vingt-quatre secondes (1 min 24 s), Monsieur le Président!

Q. **[82]** Alors, deux petites questions en terminant. On vient de parler justement, donc, de la recharge des véhicules électriques. Mais un peu plus tôt, on a parlé de l'effacement des moyens actuels Hilo et la tarification dynamique, que c'était basé sur l'effacement historique moyen.

Alors, eu égard à – je comprends que vous avez peu d'historique pour la recharge des véhicules – comment vous avez intégré ça, là? C'est un peu... vous avez peu d'informations. Par

ailleurs vous l'avez utilisée dans – plus haut dans ce qu'on a discuté sur les moyens actuels, là, d'effacement. Juste faire le lien s'il y a un.

R. Pouvez-vous répéter votre question...

Q. **[83]** Oui.

R. ... je ne suis pas sûr de comprendre.

Q. **[84]** Tout à l'heure, on a parlé... tout à l'heure quand on parlait, là, des moyens d'effacement on a dit qu'il y avait quatre – Hilo, on parlait de la tarification dynamique, l'électrification de la demande... du transport, pardon – et là on parlait du taux, comment dire, le taux... attendez un instant. On disait – excusez-moi je cherche – le taux... le taux que vous vous servez pour... le taux d'adhésion, pardon.

Et vous avez dit que vous utilisez notamment dans le calcul – comment dire – que c'était basé sur l'effacement historique moyen. Bon. Mais à l'égard de la question du taux d'adhésion multiplié par l'effacement moyen, c'est ça. Et donc, en matière de recharge de véhicules électriques, comment ça c'est pris en compte, compte tenu que vous avez peu d'informations? Je veux dire, j'essaie de faire le lien entre le peu d'informations – bien, il n'y a pas d'effacement ou

à peu près pour la recharge électrique.

Je ne sais pas si Madame Harbec, vous voyez un peu ce que je cherche, là, à comprendre, là?

R. Oui, je comprends votre question. Je vais prendre l'exemple d'Hilo parce qu'on a fait la première année de test pilote avec la borne de recharge. On est capable de voir que la performance moyenne des clients en événement de pointe lorsqu'ils ont la technologie d'Hilo pour la chauffe du bâtiment et pour le véhicule électrique, la performance par événement augmente.

Donc, on est capables de prendre certaines hypothèses sur le nombre de clients qui vont avoir une borne électrique plus la chauffe du bâtiment, utiliser ces données-là pour être capables de faire des hypothèses sur le long terme.

Donc, en fait, c'est la performance des clients par événement va augmenter, mais c'est inclus dans – par exemple, pour Hilo, c'est déjà inclus dans le six cent vingt et un (621) parce que dans... déjà il y a quelques années on avait déjà prévu l'intégration d'une borne de recharge connectée.

Q. **[85]** OK. Et ma vraiment dernière question. On revient sur l'hydrogène vert. Excusez-moi, avant

que je quitte ces questions-là. Est-ce que c'est la même chose dans la tarification dynamique, Madame Harbec, lorsque vous venez de me répondre?

R. Le principe reste le même, oui.

Q. **[86]** O.K. Bon. Hydrogène vert. Simplement, tout à l'heure, vous avez évoqué le fait que vous aviez parlé, bien, vous parliez à l'industrie de l'hydrogène vert ou... Et qu'est-ce que vous avez appris de comment... T'sais, quand eux vont produire de l'hydrogène vert. Est-ce qu'ils peuvent s'effacer à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %)? Quel est le niveau d'effacement qu'on peut attendre de ces gens-là? C'est du un pour cent (1 %)? Du cinq pour cent (5 %)? Du cinquante pour cent (50 %)? Avez-vous quelques... pas quelques données, mais quelques idées sur la direction, est-ce que ce sera un joueur... pas un joueur, mais qu'il y aura un impact important ou pas?

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

R. Selon les indications dans les formulaires qui sont soumis, les clients nous indiquent qu'il pourrait y avoir des effacements significatifs. Mais cependant il n'y a pas de projet comme tel. Il n'y a pas eu de négociation contractuelle pour raffermir un peu ce qui pourrait être fait au niveau de l'effacement

de la charge. Donc c'est prometteur, mais on ne peut pas vous donner un chiffre comme tel à l'heure actuelle.

Q. **[87]** D'accord. Écoutez, je vous remercie pour vos réponses. Ça complète les questions de la FCEI.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Turmel. On va prendre une petite pause. On se revoit à dix heures vingt-cinq (10 h 25).

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

_____

REPRISE DE L'AUDIENCE

LE PRÉSIDENT :

Bonjour. Est-ce qu'on poursuit avec maître Paquet pour le GRAME?

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui. Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur les régisseurs. Geneviève Paquet pour le GRAME. Et bonjour à tous les participants et aux membres du panel.

Q. **[88]** Je vais avoir des questions qui portent sur le Plan d'approvisionnement en réseau intégré et également sur celui pour les réseaux autonomes. Donc, je vais débuter avec mes questions qui vont porter sur le réseau intégré. Peut-être plus

précisément, on va débuter avec la tarification dynamique. Madame la Greffière, si vous pouvez afficher la pièce B-0121 qui est HQD-2, Document 3.3, en page 3. Et le tableau est indiqué 3.1, mais en fait on a fait la correction, c'est le tableau 3.3 bilan de puissance. En page 3, Madame la Greffière. Je vous remercie.

En ce qui concerne la tarification dynamique, est-ce que ça inclut seulement l'option crédit hivernal et le tarif Flex?

Mme SABRINA HARBEC :

R. Pour la tarification dynamique, oui.

Q. **[89]** Merci. Et puis selon vos prévisions laquelle de ces deux options a le plus de potentiel de croissance?

R. Selon nos observations des dernières années, le crédit hivernal est une option qui, pour l'instant, intéresse un plus grand nombre de personnes par son approche sans risque.

Q. **[90]** Et puis est-ce que les résultats d'effacement qui sont pour ces deux options, est-ce que ces résultats-là sont fournis à la Régie de manière distincte? Parce que, là, on voit les résultats ou plutôt le bilan pour tarification dynamique qui inclut les deux options. Mais est-ce que le

Distributeur dépose ces données-là à la Régie de manière distincte?

R. Oui, on fait un suivi avec les résultats distincts.

Q. **[91]** Et puis, ça, c'est dans quel forum? Est-ce que c'est dans le cadre de l'état d'avancement ou...

R. Laissez-moi juste vérifier pour être certaine! C'est un suivi administratif qu'on fait annuellement.

Q. **[92]** Merci. Maintenant si on revient au tableau 3.3. On voit que, pour la tarification dynamique, à compter de deux mille vingt-cinq/deux mille vingt-six (2025-2026), le taux maximal de quatre cent quarante-cinq mégawatts (445 MW) d'effacement... Non, je pense qu'on pourrait rester, Madame la Greffière, à la page 3. Oui. Parfait. Merci. Donc, on voit à partir de deux mille vingt-cinq/deux mille vingt-six (2025-2026) qu'il y a un taux maximal de quatre cent quarante-cinq mégawatts (445 MW) d'effacement qui serait atteint jusqu'à la fin du Plan d'approvisionnement. Donc, est-ce que ce taux maximal d'adhésion qui est prévu, ça inclut les deux options tarifaires : le crédit hivernal et tarif Flex?

R. Oui.

Q. **[93]** Et puis en termes de commercialisation, on en

a discuté hier, maître Cadrin a posé des questions un peu dans ce sens-là puis référait à une réponse à la demande de renseignements, puis ce n'est pas nécessaire de l'afficher, la demande de renseignements de l'AHQ-ARQ, à la réponse 15.1, le Distributeur indiquait que, en matière de commercialisation, il y avait eu des courriels à deux millions de clients qui ont été envoyés. Le Distributeur fournissait aussi des exemples de campagnes dans les médias. Considérant que la réduction de la consommation à la pointe, c'est un enjeu important, est-ce que le Distributeur a envisagé des efforts de commercialisation qui seraient plus prononcés pour permettre une augmentation du nombre d'adhésions à la tarification dynamique dans les prochaines années?

R. Je vous confirme que oui, et ce, dès cette année en fait, nos efforts de commercialisation vont être diversifiés, ça fait qu'on va continuer l'envoi par courriel, mais il va y avoir des plus grandes campagnes de marketing et de sensibilisation aussi. Puis... et dans les deux cas c'est pour augmenter les adhésions et augmenter la performance par client aussi, donc être capable d'éduquer puis d'accompagner les clients à mieux comprendre leur

consommation pour augmenter leur performance.

Q. **[94]** Puis concernant l'option tarif Flex, selon ce qu'on comprend c'est qu'il y a peut-être un besoin d'accompagnement un petit peu plus important pour les clients. Pouvez-vous nous expliquer comment le Distributeur procède, là, pour faire soit la promotion ou pour accompagner les clients qui veulent adhérer à cette option-là?

R. En fait, on ne considère pas qu'il faut un accompagnement distinct. Le principe de vraiment descendre sa consommation au maximum pendant les heures de pointe est le même. Puis en fait aussi le tarif Flex encourage une meilleure consommation à temps plein, donc notre approche est la même pour les deux types d'adhésion.

Q. **[95]** Je vous remercie. En ce qui concerne maintenant la filiale Hilo, je sais que... en réponse à une demande, là, de renseignements du GRAME, puis c'est pas nécessaire de l'afficher non plus, là, à la réponse 4.1, le Distributeur indiquait qu'Hilo étudie en fait présentement plusieurs approches, là, technologiques et commerciales pour pouvoir bonifier son portefeuille. Est-ce qu'on a une idée de l'échéance qui est prévue pour la bonification des offres, là,

de Hilo qui vont porter sur la gestion de la demande en puissance?

R. En fait, je peux dire que présentement on travaille avec Hilo sur l'ouverture de l'écosystème au niveau des thermostats connectés. Et... et aussi intégrer les thermostats centraux. Normalement, si tout va bien, les thermostats centraux doivent être intégrés dans le portefeuille de Hilo d'ici la fin de l'année deux mille vingt-quatre (2024). Donc, on vient automatiquement d'élargir grandement le potentiel de marché. Et quand on parle de l'ouverture de l'écosystème, c'est pour être en mesure de travailler avec le plus grand nombre de manufacturiers possible pour qu'ils puissent être connectés à la centrale virtuelle de Hilo, donc les clients pourraient utiliser n'importe quel manufacturier en termes de thermostats. Ça fait qu'eux seront connectés la centrale virtuelle d'Hilo. Donc, on... le but est d'élargir vraiment notre potentiel de marché.

Q. **[96]** D'accord, merci. Maintenant en ce qui concerne les interventions en économie d'énergie, Madame la Greffière, si vous pouviez afficher la pièce B-0020, HQD-2, document 3, en page 24 s'il vous plaît. Juste descendre un petit peu pour qu'on

puisse voir le tableau 3.8. Oui, merci. Donc, en ce qui concerne la clientèle résidentielle, le Distributeur indique avoir l'intention de :

> Mettre en marché une Offre globale évolutive avec appuis financiers pour encourager l'implantation de certaines mesures rentables (thermopompes, accumulateurs de chaleur, panneaux solaires pour piscine, etc.) pour les bâtiments existants et les nouvelles constructions.

Est-ce que cette Offre globale évolutive va être mise en place via le PGEÉ du Distributeur ou via la... via la filiale Hilo?

M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

R. Bonjour. Bien premièrement, l'Offre globale évolutive a maintenant un nom, ça s'appelle LogisVert. Premièrement, pour répondre à votre question, en effet, là, c'est directement Hydro-Québec dans ses activités d'efficacité énergétique, là, qui commercialise et développe, là, ce programme-là. Il est présentement, là, en pré-lancement, on peut même aller le consulter, là, dès maintenant sur notre site Internet. Vous allez pouvoir, là, avoir l'ensemble des détails des

technologies, dont justement les thermopompes, géothermie, accumulateur de chaleur, qui va s'y retrouver. On avait aussi un programme de thermopompe efficace qui va d'ailleurs s'y retrouver également.

Q. **[97]** Et puis là vous me dites qu'il y a une offre pour la géothermie qui est incluse? Et puis ça vise quelle clientèle, la géothermie?

R. À vrai dire, pour qu'est-ce qui est de l'offre de la géothermie, à vrai dire, ça s'adresse aux installateurs de géothermie qui ont... qui vont offrir un offre clé en main, ça veut dire qu'ils vont déduire directement la subvention sur la facture du client, fait que c'est l'installateur de géothermie qui doit soumettre sa demande à Hydro-Québec pour que le client final, là, bénéficie finalement du rabais.

Fait que ça s'adresse, là, finalement à tous les propriétaires, là, qui pourraient être intéressés par de la géothermie, et également pour de la nouvelle construction. Fait que si jamais, là, il y a des entrepreneurs, là, qui voudraient installer de la géothermie dans leur nouvelle construction, c'est aussi accessible.

Q. **[98]** Merci. Et puis donc, c'est pour la clientèle

résidentielle et également, ça pourrait viser aussi la clientèle Affaires ou...?

R. Effectivement, LogisVert est destiné, là, essentiellement à la clientèle résidentielle, jusqu'à des logements de vingt (20) unités et moins. On a par contre de la géothermie déjà, là, dans Solutions efficaces pour tout qu'est-ce qui est le volet Affaires. C'est déjà, là, une offre qui existe chez Hydro-Québec.

Q. **[99]** Je vous remercie. Maintenant, j'aborderais l'impact, là... l'impact des véhicules électriques, on en a discuté un peu plus tôt. On avait une demande, peut-être de confirmation, parce que ce n'était pas nécessairement clair dans la preuve. - Madame la Greffière, si vous pouvez prendre la pièce B-0009, HQD-2, document 2, en page 12. Oui, peut-être juste baisser un peu, en dessous de la figure 3.1, le texte qui est là. Donc, le Distributeur indique que :

> Près d'un tiers de l'accroissement des ventes résulte de l'électrification des transports. La prévision du Distributeur reflète les projets de règlements visant le resserrement de la norme Véhicule zéro émission ainsi

> que l'interdiction de vente de véhicules neufs à combustion à partir de 2035. Le nombre de véhicules électriques en circulation prévu en 2032 est par conséquent évalué à 2,2 millions, soit 39 % du parc automobile québécois.

Ici, on voit la note de bas de page 2, il y a un lien qui mène au projet de règlement visant le resserrement de la norme Véhicule zéro émission. - Donc, Madame la Greffière, si vous pouvez cliquer sur le lien pour qu'on puisse voir où ça mène. -

Donc, ça mène au site du gouvernement du Québec, qui annonce une consultation publique du trois (3) mai au seize (16) juin pour les projets de règlement visant le resserrement de la norme Véhicules zéro émission. Donc, on voit, sous le point 1, au deuxième paragraphe, que :

> Les exigences sont renforcées afin d'atteindre une cible de deux millions de véhicules électriques sur les routes du Québec en 2030. Cela correspond à une hausse de 400 000 véhicules comparativement à la cible de 1,6 million établie dans le plan de

mise en oeuvre 2022-2027 du Plan pour une économie verte 2030.

Donc, est-ce que cette hausse de quatre cent mille (400 000) véhicules a été intégrée dans la prévision du Distributeur en ce qui concerne l'impact en puissance des véhicules électriques? Ou elle le sera, là, quand le projet de règlement sera adopté?

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

R. Donc, à l'heure actuelle, la prévision du plan d'approvisionnement reflétait, là, un renforcement de la norme VZE, qui était à un point six millions (1.6 M). Depuis... Puis là, je vais peut-être ajouter une précision, là. La norme VZE, là, ce n'est pas une cible de véhicules, c'est un encadrement des crédits requis. Donc, la cible découle un peu de la trajectoire des crédits requis de véhicules électriques.

Là, on parle de véhicules entièrement électriques, là, ou de véhicules hybrides rechargeables, là. Donc, la cible en est une tributaire. Donc, c'est vraiment une adoption. Ça fait fi de d'autres, d'autres risques potentiels, notamment, là, les risques d'approvisionnement, de pénurie, là, d'offres, là, qui feraient en sorte...

ou de considérations économiques, là, comme le prix des véhicules. Donc, à l'heure actuelle, nous avons... nous avons intégré, là, justement, là, la cible, le projet qui est... le projet de renforcement à un point six million (1,6 M).

Depuis lors, le gouvernement est sorti, a publié, là, son projet qui est en – comme vous le dites si bien, là – qui est en consultation à l’heure actuelle.

Nous allons revoir, dans le cadre de l’état d’avancement, le positionnement, là, justement. Ça fait partie, là, du processus de révision de la prévision comme ma collègue, madame Souktani, le mentionnait hier, on regarde la prévision dans sa globalité.

Donc, ça fait partie des éléments qu’on va revoir selon l’évolution, là, justement, des consultations et de l’adoption ou non, là, de cette version-là ou d’une version modifiée de la norme.

Donc, nous allons revoir ça. Mais je voudrais juste aussi spécifier que l’aléa de la demande considère, les véhicules électriques font partie des variables qu’on regarde, là, dans l’établissement de l’aléa sur la demande prévue, là.

Q. **[100]** D'accord. Merci. Puis, en ce qui concerne l'établissement du profil de recharge pour les véhicules électriques, il y a eu certaines questions qui ont été posées, là, en demande de renseignements, mais peut-être plus directement, est-ce que pour établir le profil de recharge des véhicules électriques, est-ce le Distributeur a utilisé le profil de recharge actuel, en fait, des véhicules qui sont présentement en circulation?

R. Bien, le profil de recharge se base sur des données de consommation. Donc, c'est des données réelles de consommation pour la recharge des véhicules pour un échantillonnage, là, représentatif du parc actuel.

Donc, je vous réfère à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie où est-ce qu'on montre – excusez-moi, là, je suis en train de chercher, là, en même temps que je vous parle, là, la pièce HQD-4, document 1.1.

Q. **[101]** Oui. Où il y a une mise à jour du profil de recharge qui a été présentée.

R. Oui, exactement. Là, on s'est rendu compte, là, que le profil qu'on avait présenté au Plan n'était pas celui, là, qui était représentatif de la période postpandémique, là. Bien que ce soit le bon profil qui a été utilisé pour les analyses, dans la figure

ce n'était plus le bon profil.

Donc, on a... on s'est assuré, justement, de corriger, là, qu'on présente le bon profil, là. Désolé, là, je n'arrive pas à trouver la question exacte, là.

Q. **[102]** Non, mais...

R. Mais...

Q. **[103]** Oui, bien je pense que c'était la réponse 10.6.2, là, où il y a la mise à jour du profil de recharge qui a été...

R. C'est bien ça, oui, la figure R-10.6.2, oui. C'est bien. Donc, c'est ça, donc c'est le profil, là, que vous voyez, là, en rouge, là, sur le graphique, là...

Q. **[104]** Oui.

R. ... qui est le profil qui a été utilisé, là, qui est en fait, là, vu qu'on n'avait pas accès aux données, justement, pour la dernière année parce qu'il y a un décalage entre le moment où on les... où on fait, on publie le Plan d'approvisionnement et où on reçoit les données, on les reçoit plus tard à l'automne.

Donc, vu qu'il y avait ce décalage-là, on a décidé d'aller de l'avant avec un profil prépandémique qu'on avait publié au plan deux mille

vingt/deux mille vingt-neuf (2020-2029), et un profil de confinement qui était représentatif de la situation durant la pandémie de la COVID-19.

Donc... donc, le profil résultant, là, est bel et bien le profil en rouge que vous voyez sur le graphique.

Q. **[105]** Merci. Puis, si on tient compte de l'augmentation du poids des véhicules ou de la grosseur si on veut, là, on sait qu'il y a un engouement peut-être pour des véhicules plus gros, plus imposants, même pour les véhicules électriques, est-ce que ça a été pris en compte, ça, par le... par le Distributeur, la croissance de la part du marché des véhicules électriques qui sont plus lourds, comme des VUS?

R. Oui. Ça fait partie, justement, de notre positionnement. On regarde la composition actuelle du parc et on fait évoluer, là, le parc de véhicules électriques de la même façon.

Donc, on tend vers les pourcentages qu'on observe, actuels. L'hypothèse derrière ça, c'est que quelqu'un qui a un SUV aujourd'hui, bien, va probablement aller vers un SUV électrique dans le futur. Il ne se tournera peut-être pas vers un véhicule de plaisance.

Donc, oui effectivement, on reflète cette composition du parc là, mais on reflète aussi l'évolution de l'efficacité des batteries. Ça fait partie de notre positionnement aussi. On assume que les batteries vont s'améliorer dans le temps et à ce titre, on utilise, là, des trajectoires, là, du laboratoire d'Argonne aux États-Unis, là, pour justement modéliser, là, l'amélioration de l'efficacité des batteries.

Q. **[106]** Je vous remercie.

R. Ah! Si vous me...

Q. **[107]** Non.

R. ... permettez d'ajouter...

Q. **[108]** Oui.

R. C'est sûr qu'à l'heure actuelle, l'offre pour les véhicules, là, de type camion ou SUV elle est moindre, donc cette offre-là est un peu retardée, si je peux dire, mais ultimement, elle va tendre vers la composition du parc actuel.

Q. **[109]** Merci. On en a discuté également, il y a eu un projet pilote qui a été fait par Hilo pour la recharge des véhicules, puis là, on sait que le projet a été lancé, là, en début d'année suite au projet pilote. Je pense que vous en avez discuté avec mon confrère, là, maître Cadrin, hier. Donc,

seulement pour préciser : la solution qui est proposée par Hilo permet aux clients de réduire leur facture par une récompense monétaire s'ils participent aux défis Hilo en période de pointe. Est-ce que c'est ça?

Mme SABRINA HARBEC :

R. Exactement.

Q. **[110]** Puis vous indiquez, hier, là, en réponse à maître Cadrin que, en fait, c'est un partenariat avec le manufacturier EVduty et puis... Donc, ce sont des bornes de recharge qui sont connectées, qui permettent un contrôle à distance de la recharge. C'est ça?

R. Je confirme.

Q. **[111]** Merci. Est-ce que ces bornes, les bornes de recharge qui ont été installées permettraient de pouvoir instaurer une tarification différenciée?

R. À terme, oui, puisque les bornes sont connectées à la centrale virtuelle de Hilo. Donc, si on... par exemple, on implémente une tarification dynamique dans le temps... différenciée dans le temps, oui, on serait capable de changer le profil des courbes pour aider le client à mieux consommer.

Q. **[112]** Et puis est-ce que vous vous êtes assurés que les bornes qui sont manufacturées, là, par Evduty,

qui commencent à être installées, répondent aux exigences de Mesures Canada pour la facturation de la consommation?

R. Je n'ai pas cette information, mais je prends pour acquis que, oui, ça devrait faire partie du processus, mais je peux...

Q. **[113]** Est-ce que ce serait possible de prendre un engagement?

Me SIMON TURMEL :

Regardez, je vais m'objecter, là. Je ne vois pas vraiment c'est quoi la pertinence de cette question-là. Je pense qu'Hydro-Québec, si...

LE PRÉSIDENT :

Je m'excuse, Maître Turmel, on ne vous entend pas bien du tout.

Me SIMON TURMEL :

On ne m'entend pas bien? Est-ce que c'est mieux ainsi?

LE PRÉSIDENT :

Un peu mieux, mais pas beaucoup.

Me SIMON TURMEL :

Un peu mieux, bon. Je disais simplement que je m'objectais à la question, je ne vois pas c'est quoi la pertinence, ici, de la question. Naturellement, Hydro-Québec s'assure de respecter

les exigences de Mesures Canada s'il y a lieu. Puis ce n'est pas utile de savoir, justement ce n'est pas utile de se questionner là-dessus, ici, dans le cadre du dossier à la Régie. Hydro-Québec s'assure effectivement de respecter les exigences de Mesures Canada lorsque nécessaire.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

En fait, je ne doute pas de la bonne foi du Distributeur, là, mais c'est qu'il y a certaines exigences qui sont exigées, là, par Mesures Canada pour permettre la facturation. Donc, des fois, la lecture de la consommation est bonne, mais il y a des exigences qui sont prévues pour pouvoir facturer la consommation qui est lue par soit le compteur ou soit la borne de recharge. Donc, comme on sait qu'ils commencent à installer des compteurs... des bornes, en fait, et en ce moment-là, ils peuvent être connectés pour le contrôle à distance.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Une enfant de neuf ans...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Je pense que j'entends mon confrère, maître Gertler.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Maître Gertler, on vous entend.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. **[114]** Donc, c'est vraiment en prévision parce que le Distributeur indique que, oui, éventuellement, il pourrait y avoir de la tarification, là, différenciée puis je pense que ça serait probablement une bonne idée d'aller dans cette direction-là. Mais là, si on commence à installer des bornes, je pense qu'on voudrait seulement s'assurer que ces bornes-là vont permettre effectivement une tarification différenciée. Puis dans le fond, la demande qu'on fait, c'est seulement de s'assurer qu'elles vont le permettre, là, que les bornes qui sont installées vont permettre d'instaurer la tarification différenciée puis qu'on n'aura pas à changer la borne, là.

Mme SABRINA HARBEC :

R. En fait, je confirme que la technologie d'Hilo peut nous permettre d'implémenter la TDT. Cependant, la facturation de la consommation ne se fait pas à partir de la borne, mais se fait bien à partir du compteur chez les clients.

Q. **[115]** Donc, il n'y a pas d'enjeu par rapport aux bornes qui sont installées dans les résidences. La

tarification différenciée pourrait... va pouvoir... va pouvoir suivre son cours.

R. Exactement.

Q. **[116]** D'accord. Merci. Puis il n'y aura pas besoin d'installer des nouveaux compteurs si c'est... si c'est connecté avec Hilo, il n'y aurait pas nécessité d'installer des nouveaux compteurs pour la tarification différenciée?

R. Non.

Q. **[117]** Parfait. Je vous remercie. Maintenant... bien ça continue sur cet enjeu-là. On a déposé hier sous C-GRAME-0030, et peut-être, Madame la Greffière, si vous pouviez l'afficher, c'est un... un guide qui a été publié par le Distributeur en deux mille dix-neuf (2019) puis mis à jour en deux mille vingt-deux (2022) pour la recharge des véhicules électriques dans les multilogements. Puis donc c'est la pièce C-GRAME-0030. Et je vous demanderais d'afficher la page 32 s'il vous plaît. Et dans l'encadré bleu il y a une note indiquant que :

> Certaines bornes de recharge font la lecture de l'énergie consommée pendant chacune des recharges. Toutefois, au moment de la publication du présent guide, aucune borne de recharge pour

VE recensée n'offrait un mesurage intégré répondant aux exigences de Mesures Canada. Il n'est donc pas possible d'utiliser la lecture de la borne à des fins de facturation de la consommation.

Donc, est-ce que cette problématique-là ça concerne uniquement les bornes de recharge pour les multilogements? Est-ce que...

R. En fait, comme... j'aurais tendance à dire oui. Comme mentionné tantôt, les bornes résidentielles, la personne est facturée par rapport à son compteur de la maison, donc c'est une... c'est un enjeu qui est vraiment relié au multirésidentiel, multilogements.

Q. **[118]** D'accord. Et puis depuis la publication, là, du guide en juin deux mille vingt-deux (2022) est-ce que le Distributeur a réussi à trouver un modèle de bornes de recharge pour véhicules électriques pour les multilogements qui... qui répond aux exigences de Mesures Canada?

R. Désolée du délai. En fait, la solution n'est pas encore là, mais il y a des discussions avec Mesures Canada présentement pour en arriver à une solution.

Q. **[119]** D'accord. Puis peut-être juste une question

plus technique, là. Dans les multilogements, donc la facturation de la consommation, elle ne peut pas être associée...

Me SIMON TURMEL :

On a perdu la dernière question, là, le son.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. **[120]** Oui, excusez-moi, je pensais que... O.K. Je vais reprendre ma question. Donc, pour les... les multilogements, c'est ça, la facturation c'est directe... ça ne peut pas être associé directement à l'utilisateur, mais est-ce que c'est facturé comme une charge commune à l'immeuble? Est-ce que c'est comme ça que ça fonctionne?

R. Il y a plusieurs cas de figure dépendamment de la grosseur, du nombre d'habitations aussi, donc il y a plusieurs solutions avec les différents enjeux. Il y a des endroits qu'on a déjà les solutions, d'autres non. Donc, c'est difficile de répondre à la question globalement parce qu'il y a plusieurs cas d'espèce en fait.

Q. **[121]** D'accord.

R. Puis on est en constante recherche des bonnes solutions.

Q. **[122]** Oui, je comprends. Je vous remercie. Maintenant je vais aborder les questions qui

portent sur le plan d'appro en réseaux autonomes. Donc, Madame la Greffière, si vous pouviez afficher la pièce B-0013, HQD-3, document 3, page 18 s'il vous plaît. - Puis on va aborder les interventions en efficacité énergétique dans les réseaux autonomes, j'ai quelques questions.

Donc, si on prend la pièce B-0013, en page 18, le tableau 6.1, qui est le « Statut des interventions en efficacité énergétique dans les réseaux autonomes », donc on voit à la première ligne... - peut-être, si c'est possible d'agrandir un peu, merci - on indique au tout début :

> Tous les programmes offerts en réseau intégré étaient aussi disponibles en réseaux autonomes lorsque la rentabilité le permettait.

Donc, on voit, là, si on regarde le tableau, qu'il y a certaines... en fait, la seule mesure où c'est indiqué que c'est non rentable, c'est la mesure dans le marché résidentiel pour la rénovation énergétique, isolation de l'entretoit. - Donc peut-être descendre un petit peu le tableau, s'il vous plaît. Merci. -

Donc, on voit pour l'isolation de l'entretoit, c'est non offert parce que c'est non

rentable dans certains réseaux. Est-ce que vous avez d'autres exemples de mesures ou de programmes qui sont offerts en réseau intégré, mais qui ne peuvent pas être offerts en réseau autonome en raison de la rentabilité?

M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

R. À ma connaissance, c'est le seul qui existe.

Q. **[123]** Maintenant, pour la clientèle Affaires, le programme Thermostat, on voit que ça a été complété dans le réseau de la Romaine, mais en ce qui concerne les autres réseaux, il n’y a pas de d'indication, donc c'est quoi le statut pour ce pour ce programme-là?

R. En effet, il a juste été complété à la Romaine. Là, faut comprendre aussi, là, que dans beaucoup de villages au Nunavik, là, on... disons qu'on chauffe avec du mazout, là, fait que c'est... ici, là, la Romaine était dans un cas particulier.

Q. **[124]** Donc, ça serait... ça serait non applicable, disons, pour...

R. Exactement.

Q. **[125]** ... oui, dans les cas où on voit... D'accord, merci. Maintenant, toujours pour la clientèle Affaires, pour le programme Offre intégrée en efficacité énergétique pour les bâtiments et les

systèmes industriels OIEÉB et OIEÉSI, on voit qu'il y a des audits énergétiques qui sont en cours à Kuujjuaq. Est-ce que vous avez peut-être des précisions à nous donner par rapport à ça? Est-ce que le Distributeur va être en mesure d'offrir, là, ce programme-là dans le réseau du Nunavik?

R. Oui, ce qu’il faut comprendre, en effet, on a des outils énergétiques qui sont en cours dans ce village. On est en attente, là, finalement, là, du rapport final sur ces audits énergétiques là, le but étant, là, de faire de la prospection, là, des mesures qui pourraient être implantées éventuellement. Fait qu'on est en attente, là, du rapport de la firme externe, là, qu'on a sélectionnée pour la suite des choses.

Q. **[126]** Et puis est-ce que les aides financières seraient les mêmes que celles qui sont offertes en réseau intégré ou elles seront adaptées, là, pour tenir compte des coûts évités dans le réseau autonome?

R. En effet, il serait adapté. On ferait des analyses économiques, là, propres à ces interventions-là.

Q. **[127]** Je vous remercie. Maintenant, pour en revenir à la formulation du Distributeur par rapport à la rentabilité des programmes, est-ce que... en fait,

là, la première phase du tableau, là, où on dit que : « Tous les programmes offerts en réseau intégré sont aussi disponibles en réseaux autonomes lorsque la rentabilité le permet », mais ils sont offerts, mais est-ce que les aides financières sont ajustées à la hausse pour les réseaux autonomes lorsqu'on mesure la rentabilité des programmes?

R. Pas... pas systématiquement. Habituellement, les programmes qui sont offerts en réseau intégré ont les mêmes appuis financiers en réseau autonome, sauf si c'était, là, des programmes spécifiques pour les réseaux autonomes, à l'exception des Îles-de-la-Madeleine où on a une bonification additionnelle.

Q. **[128]** Puis les tests... le test économique qui est utilisé pour pouvoir mesurer la rentabilité, là, des mesures d’efficacité énergétique en réseau autonome – est-ce que c’est le test d’une neutralité tarifaire ou le test du coût total en ressources?

R. Il faut comprendre, là, que dans le fond, on fait l’ensemble des tests systématiquement pour l’ensemble des programmes. Ça fait qu’on ne néglige aucun test.

La seule chose, il pourrait avoir, là, des

situations, là, qui pourraient nous amener à peut-être, là, prendre des décisions peut-être différentes, là, en fonction des résultats, mais les trois tests, là, sont faits systématiquement pour l'ensemble de nos programmes.

Il peut avoir, là, des situations où peut-être que le test de la neutralité tarifaire est plus serré, ou même peut-être négatif. Mais l'ensemble des tests sont effectués.

Q. **[129]** Sont effectués. Puis, ces tests-là sont ajustés aussi, puis ça tient compte des coûts évités qui sont spécifiques, là, dans les réseaux autonomes?

R. En effet. Si c'est un programme, là, qui s'adresse spécifiquement aux réseaux autonomes, les coûts évités sont... sont tenus en compte.

Q. **[130]** Mais si c'est un programme qui s'adresse aussi au réseau intégré, est-ce que vous adaptez le test en fonction des coûts évités des réseaux autonomes dans ce cas-là ou...

R. Non, c'est ça. Si c'est un programme, là, qui est offert pour le réseau intégré qu'on fait juste rendre accessible, habituellement, là, on utilise le coût évité du réseau intégré pour le calcul des économies d'énergie – pour les calculs des tests de

rentabilité.

Sauf à l'exception, comme j'ai dit tantôt, là, aux Îles-de-la-Madeleine où qu'on a un traitement, là, spécifique pour les appuis financiers pour Solutions efficaces.

Q. **[131]** Puis, pourquoi c'est seulement aux Îles-de-la-Madeleine que vous avez un traitement plus spécifique?

R. En effet, là, on avait des enjeux d'équilibre énergétique pour les Îles-de-la-Madeleine dans un contexte, là, de transition énergétique. Ça fait qu'on a adapté nos appuis financiers, là, pour encourager davantage l'efficacité énergétique, là, spécifiquement.

Q. **[132]** D'accord. Merci.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Madame la Greffière, si vous pouvez, on prendrait la réponse à la demande de renseignements numéro 2 du GRAME, qui est la pièce B-0063, HQD-4, document 8.1, aux pages 7 et 8, à la réponse 2.7.1. Oui, 2.7.1.

Q. **[133]** Le Distributeur nous indique – il y avait une question qui portait sur le... l'offre de réfrigérateurs et de congélateurs efficaces. Et puis, le Distributeur indique que :

> Le peu d'économies d'énergie générées par un réfrigérateur ou un congélateur efficace par rapport aux appareils actuellement vendus au Nunavik ne laisse pas présager que le financement de ces mesures serait rentable pour le Distributeur. L'écart se creuserait encore plus si la récupération des vieux appareils venait à être incluse dans l'analyse économique.

Donc, pour ce... pour ce programme-là, pouvez-vous nous indiquer quel test économique a été utilisé pour pouvoir évaluer la rentabilité de ces mesures qui portent sur les... les réfrigérateurs et les congélateurs efficaces?

R. C'est le test économique de coût total des ressources, c'est-à-dire le TCTR.

Q. **[134]** Et puis, est-ce que ça avait tenu compte des coûts évités spécifiques en réseaux autonomes?

R. Tout à fait.

Q. **[135]** Oui?

R. Oui.

Q. **[136]** Merci. Et là, on en a discuté un peu plus tôt, par rapport à l'offre globale évolutive, est-ce que ça va être également offert en réseaux autonomes? Est-ce que c'est offert en fait? Vous

m'avez dit que c'était déjà...

R. Oui, on est en prélancement, mais en effet, c'est un programme qui va être accessible pour les réseaux autonomes.

Q. **[137]** Merci. J'aborderais maintenant la conversion vers des énergies renouvelables. Puis, on peut rester à la même pièce, Madame la Greffière, à la page 10, s'il vous plaît, à la réponse 3.1.

On parle d'un projet pilote, là, de panneaux solaires qui sont toujours à l'essai sur les toits de quatre maisons de Quaqtaq. Puis, le Distributeur nous indique qu'il y a eu des arrêts de production, là, qui se sont prolongés compte tenu de l'incapacité à accéder aux villages durant la pandémie. Donc, le projet pilote a été prolongé.

Donc, dans le projet pilote, on a jumelé des panneaux solaires avec des batteries de stockage, c'est exact?

M. OLIVIER ARSENAULT :

R. Oui, c'est exact.

Q. **[138]** Merci. Et puis pouvez-vous peut-être préciser pour quelles raisons on a choisi ce réseau, un réseau qui est vraiment le plus au nord, là, pour procéder au projet pilote de panneaux solaires?

R. Oui, je peux préciser. En fait, il y avait déjà un

projet de mesurage sur des maisons dans ce village-là qui, par hasard, avait été fait par notre centre de recherche, le LTE, qui nous permettait de nous greffer à ces systèmes de mesure là. Donc, c'était une manière d'accéder à des maisons et d'avoir du mesurage de manière plus facile et de faire le projet plus rapidement.

Q. **[139]** Et puis là – Merci – le projet pilote a été prolongé, est-ce que vous avez une idée du moment où les résultats vont pouvoir être disponibles?

R. En courant d'année.

Q. **[140]** Cette année?

R. Oui.

Q. **[141]** Et puis est-ce que le Distributeur attend les résultats du projet pilote, là, avant que d'autres équipements de type solaire, photovoltaïque soient installés dans d'autres villages du Nunavik?

R. C'est sûr que les résultats qu'on va avoir de ce côté-là va nous aider. Je dirais en même temps : pas nécessairement. Nous sommes déjà en discussion avec notre partenaire Tarquti pour voir les modèles, tous les types de projets qui pourraient être faits du côté solaire dans une vision globale, des énergies renouvelables qui pourraient être mises en place.

Q. **[142]** Merci. Dans la preuve, là... puis ce n'est pas nécessaire de l'afficher, mais on parlait également à Tasiujaq, que la construction d'une nouvelle centrale au diesel, mais qui va intégrer l'énergie solaire et on nous disait que ça avait commencé à l'été deux mille vingt et un (2021) puis que ce serait mis en service en deux mille vingt-trois (2023). Je ne sais pas si vous savez à quoi je réfère, là, je peux vous donner la référence, là. À la pièce...

R. Oui, je sais. Je sais à quoi vous référez, oui.

Q. **[143]** Oui? O.K. Donc, est-ce que ça a été mis en service ou ça va être dans les prochains mois, cette nouvelle centrale avec... qui intègre l'énergie solaire?

R. Il y a des retards dans la construction de la nouvelle centrale, qui n'est pas liée à la partie solaire, mais vraiment liée à la construction. J'ai un blanc sur le moment précis de la mise en service, mais ça va se faire prochainement, là, soit à la fin de l'année ou l'année prochaine. J'ai un blanc sur la date exacte.

Q. **[144]** D'accord. Et puis, ça, c'est un premier projet peut-être intégration d'énergie solaire à une centrale au diesel, est-ce que le Distributeur

envisage d'intégrer, là, des énergies propres, les jumeler, si on veut, à d'autres... à des groupes diesels dans d'autres réseaux?

R. Je vais vous corriger, ce n'est pas le premier projet, en fait ce serait le deuxième. Dans le même village de Quaqtaq, en deux mille dix-huit (2018), nous avons installé des panneaux solaires au sol à côté de la centrale et en façade de cette même centrale là. Donc, ça serait le deuxième projet.

Maintenant, à savoir : est-ce qu'on envisage encore une fois d'installer le panneau solaire sur d'autres équipements? Il y a une nouvelle centrale qui sera construite du côté de Puvirnituq. Donc, on envisage aussi des panneaux solaires pour cette centrale-là. Pour ce qui est du reste, nous sommes en discussion avec notre partenaire Tarquti pour le bouquet global d'énergies renouvelables qu'on pourrait mettre dans chacun des villages.

Q. **[145]** Merci. Dans la décision, là, qui portait sur le dernier Plan d'approvisionnement, la décision D-2022-062, la Régie demandait au Distributeur de déposer un suivi, là, sur l'échéancier du plan d'action pour la conversion des réseaux autonomes au présent dossier. À la pièce B-0013, HQD-3,

document 2, il y a une section, la section 6.2, qui porte sur le suivi du plan d'action relativement à la transition énergétique où on retrouve les actions prévues dans le réseau autonome du Nunavik, des Îles-de-la-Madeleine et pour trois autres réseaux, soit La Romaine, Obedjiwan et Clova.

Donc, on se demandait par rapport aux autres réseaux qui ne sont pas identifiés dans la preuve du Distributeur, est-ce qu'il n'y avait pas assez d'informations pour les fournir à la Régie? Quelles sont les intentions du Distributeur pour les autres réseaux dont on ne parle pas dans la preuve?

R. Effectivement, il n'y a pas assez d'informations pour être capable de les partager à la Régie. Les discussions avec Tarquti, parce que... particulièrement... peut-être pas « l'ensemble », mais une grosse partie des villages est du côté du Nunavik. Donc, les discussions avec Tarquti ont cours actuellement et on doit se coordonner avec eux pour élaborer la séquence des villages et les énergies qu'on mettra dans chacun.

Q. **[146]** Je vous remercie. – Non, j'ai... je vais avoir bientôt terminé, Monsieur le Président, j'ai quelques questions, là, encore.

Si vous pouviez, Madame la Greffière, afficher la pièce C-GRAME-0028, qui a été déposée hier. C'est un extrait du dossier R-3748-2010, c'était la pièce HQD-2, Document 1, la page 29 qu'on a mis en preuve. C'est un tableau, le tableau 9 qui porte sur la réduction potentielle des émissions de CO2. Donc, ça, c'est... – Oui, à la page 2, s'il vous plaît. – Donc, ça, c'est des informations qui étaient fournies, là, par le Distributeur il y a quelques années et le Distributeur identifiait les scénarios envisagés pour la conversion des réseaux autonomes en y associant le potentiel de réduction des GES. Si on baisse un peu, à la toute fin du tableau, on voit que la cible était de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de réduction des GES. Est-ce que c'est toujours dans les objectifs du Distributeur de pouvoir atteindre une réduction potentielle des émissions de CO2 de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %)?

R. La cible actuellement, et ce qui a été présenté au Plan stratégique donc de quatre-vingts pour cent (80 %) pour deux mille trente (2030). On ne souhaite pas se limiter à ce chiffre-là si on est capable de se rendre plus loin, on ira. Mais pour

le moment, la cible est de quatre-vingts pour cent (80 %).

Q. **[147]** O.K. Donc, c'est... Mais parce qu'au Plan stratégique, c'est une... de ce que j'avais compris, c'était un approvisionnement en énergie propre à quatre-vingts pour cent (80 %). Est-ce que c'est la même chose que la réduction des GES?

R. Effectivement, vous faites bien de me corriger. On n'a plus de cible, actuellement, spécifiquement sur la réduction des gaz à effet de serre. Notre cible est vraiment sur l'approvisionnement en énergie renouvelable, donc à hauteur de quatre-vingts pour cent (80 %).

Q. **[148]** Je vais continuer avec... en lien avec votre réponse portant sur le Plan stratégique. – Madame la Greffière, si vous pouvez... bien, en fait, ce n'est peut-être pas nécessaire de l'afficher, mais on avait mis... bien, en fait, oui, on peut l'afficher. – À la pièce C-GRAME-0029, on a mis des extraits du Plan stratégique deux mille vingt/ deux mille vingt-quatre (2020-2024) et deux mille vingt-deux/deux mille vingt-six (2022-2026) qui portent justement sur les objectifs, là, d'approvisionnement en énergie propre. Donc, à la page 2, qui concerne le Plan stratégique deux mille

vingt/ deux mille vingt-quatre (2020-2024), on avait un objectif de viser globalement un approvisionnement renouvelable à soixante-dix pour cent (70 %) à l'horizon deux mille vingt-cinq (2025). Et dans le Plan stratégique deux mille vingt-deux/deux mille vingt-six (2022-2026), en page 4, maintenant, l'objectif est un approvisionnement globalement en énergie propre à quatre-vingts pour cent (80 %) en deux mille trente (2030).

Est-ce que l'objectif de soixante-dix pour cent (70 %) pour deux mille vingt-cinq (2025) est encore d'actualité? Parce que, là, on a prolongé la date puis on a augmenté l'objectif, mais est-ce que le Distributeur vise quand même un approvisionnement en énergie renouvelable à l'horizon deux mille vingt-cinq (2025) de soixante-dix pour cent (70 %)?

R. Ce n'est plus la cible actuelle. Je n'ai pas fait de calcul pour voir si on allait se rendre à cette cible-là. La cible est de quatre-vingts pour cent (80 %) pour deux mille trente (2030).

Q. **[149]** Puis en ce moment, est-ce que vous avez une idée du pourcentage d'approvisionnement renouvelable en réseau autonome, comme on serait

rendu à combien, là, en deux mille vingt-trois (2023)?

R. On est dans la trentaine de pour cent.

Q. **[150]** Merci. Maintenant, une dernière question qui porte sur la preuve du GRAME. Si madame la greffière peut afficher la pièce C-GRAME-0023 aux pages 21 et 22. On a produit, notre analyste a produit un tableau pour pouvoir répertorier les moyens qui sont prévus pour non seulement assurer la fiabilité en puissance, mais également les scénarios de conversion selon la preuve qui était disponible. Parce qu'on n'a plus nécessairement de tableaux comme on avait dans les dernières années. Tableau qui porte... Les informations sont peut-être moins synthétisées. J'imagine que vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance. Seulement pour savoir, est-ce que selon le Distributeur ce tableau-là complet ou il y aurait d'autres ajouts à y faire?

R. Juste une seconde, je vais le regarder ici papier, ça va me donner une chance de le voir de manière plus complète.

Q. **[151]** Je vous remercie.

Me SIMON TURMEL :

S'il pouvait être affiché en plein écran. Je dois

admettre que j'ai toujours un petit peu, pas une objection formelle, mais une certaine réticence justement qu'on demande comme ça en audience de commenter des tableaux préparés par les intervenants puis de venir valider les tableaux préparés par les intervenants. C'est une façon de faire qui n'est peut-être pas vraiment efficace en audience. Puis le Distributeur n'a pas non plus ici à venir commenter de cette façon la preuve faite par les intervenants.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Bien, je prends note de votre commentaire, Maître Turmel. Et je me disais, on se disait qu'il y avait... ce n'était pas des calculs ou des chiffres à vérifier, c'est plus des interventions. Donc, si c'est possible pour le témoin de répondre. Je ne voulais pas lui compliquer la vie.

Me SIMON TURMEL :

Il y a quand même plusieurs lignes à votre tableau. Donc, c'est quand même assez exhaustif même si je comprends que ce n'est pas des calculs, mais c'est quand même exhaustif ce qui est demandé comme vérification.

M. OLIVIER ARSENAULT :

R. Effectivement, il y a peut-être quelques erreurs.

Je vois Obedjiwan, Opitciwan qui sont en double. En fait, c'est le même village. Ivujivik, je vois une centrale hydroélectrique au fil de l'eau. J'imagine qu'il y a une erreur, une confusion entre Inukjuak et Ivujivik.

LE PRÉSIDENT :

Maître Turmel, plutôt qu'on fasse ça « live » est-ce que vous pourriez prendre un engagement peut-être de faire une petite vérification puis informer l'intervenant?

Me SIMON TURMEL :

Regardez, effectivement, peut-être qu'on pourra faire ça durant l'heure du midi, puis revenir après, revenir après justement avec une vérification par rapport à ce tableau-là.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Je vous remercie. Donc, ce sera l'engagement numéro 7 de préciser les corrections à apporter au tableau de la page 21 et 22 du rapport C-GRAME-0023.

E-7 (HQD) Préciser les corrections à apporter au tableau aux pages 21 et 22 du rapport C-GRAME-0023 (demandé par le GRAME)

Donc, je vous remercie beaucoup. Ça va compléter

pour mes questions. Merci à tous.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Nous allons poursuivre avec le représentant de HIVE. C'est maître Boudreau.

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

Bonjour, Monsieur le Président, excusez-moi, j'étais sur... m'entendez-vous bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, très bien.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

O.K. Parfait.

Q. **[152]** Donc, oui. Oui, Monsieur le Président, Madame, Monsieur les Régisseurs, ça va être assez sommaire, là, aujourd'hui, la Régie nous avait demandé de collaborer entre les intervenants crypto. C'est ce qu'on a fait, puis mon confrère l'avocat de Bitfarms a passé beaucoup de temps avec nous hier soir, hier en fin de journée je veux dire, donc ce sera surtout de valider certains points.

Un premier point que je voulais valider avec vous c'est que dans le témoignage de madame Caron et madame Hudon, il y a eu comme une contradiction, là, à mesure qu'on répondait aux questions puis je voulais juste valider la position

du Distributeur là-dessus. Donc, madame Caron avait premièrement évoqué, là, en milieu d'interrogatoire, là, que dans la mesure où il y avait... il n'y aurait peut-être plus de nouvelles quantités allouées aux crypto qui pourraient voir le jour, puis par la suite lorsqu'on parlait du processus d'attribution en vertu de la procédure d'autorisation, là, qui est entrée en vigueur, que par la suite, là, madame Hudon a précisé qu'une demande crypto, une demande pour une utilisation crypto pourrait passer à travers le processus d'autorisation comme suit, puis obtenir une décision favorable au terme de ce processus d'autorisation-là. Je voulais juste clarifier, là, est-ce que le commentaire de madame Caron à l'effet que cette demande-là ne pourrait plus voir le jour est valide ou c'est plutôt effectivement vrai, là, que n'importe quel projet, incluant un projet crypto, pourrait passer à travers le processus d'autorisation puis obtenir une réponse favorable?

Mme STÉPHANIE CARON :

R. Bien effectivement, dans la mesure où le... un client crypto... de cryptomonnaie pouvait passer avec succès l'évaluation qu'entend faire le gouvernement des projets auxquels seraient

attribuées des quantités dans une perspective d'appui aux filières stratégiques ou... d'appui aux filières stratégiques, pardon, il pourrait... il pourrait avoir... devenir... être raccordé et avoir un accès à l'électricité du... d'Hydro-Québec.

Q. **[153]** Je vous remercie. Madame Caron, ça tombe bien, ma prochaine ligne de questions est pour vous. Le Distributeur a déposé votre curriculum vitae au dossier puis je vois que vous êtes cheffe des Affaires réglementaires depuis environ deux mille douze (2012). Votre titre a évolué, mais je comprends que les responsabilités sont similaires. Puis est-ce que j'ai raison de comprendre que dans ce rôle-là vous participez ou même vous supervisez la préparation et le dépôt des demandes du Distributeur à la Régie?

R. Oui.

Q. **[154]** Est-ce que vous vous rappelez d'un dossier dans lequel le Distributeur incluait des demandes de modification aux Conditions de service dans le cadre d'une demande d'approbation d'un Plan d'approvisionnement?

R. Je n'ai pas ce souvenir. Je travaille dans les... dans mes fonctions actuelles chez le Distributeur depuis deux mille dix-sept (2017). Est-ce que ça

aurait été fait auparavant? Je ne peux pas le dire. Je n'ai pas ce... ce souvenir.

Q. **[155]** C'est bon. Je vois que vous aviez été aussi impliquée dans le dossier 4045. Dans ce dossier-là, le Distributeur avait indiqué que, selon lui, c'était pas... c'était inopportun de revenir, de faire un suivi sur le bloc réservé étant donné que l'évaluation de la demande ou du bloc réservé comme tel incluait une demande, là, de... une analyse de toute la clientèle crypto. Et donc, que ça... en fait, que ça ne pouvait pas être fait dans... dans le cadre d'un plan d'approvisionnement.

R. Attendez, j'ai pas vraiment saisi l'objet de votre question. Pouvez-vous la... la répéter s'il vous plaît?

Q. **[156]** Oui, c'est simplement pour... pour confirmer, là, que dans le dossier 4045 le Distributeur avait indiqué que, selon lui, il était inopportun de procéder au suivi sur le bloc réservé dans le cadre d'un dossier d'approvisionnement parce que le Distributeur indiquait, là, qu'il fallait analyser le bloc dans son ensemble avec l'ensemble des enjeux liés à la clientèle crypto.

R. On avait mentionné quelque chose à cet effet-là, effectivement. Précisément parce que le suivi qui

devait être effectué dans... dans ce cadre était un suivi d'encadrement tarifaire, et il fallait valider à l'issu de ce suivi s'il était toujours nécessaire de maintenir les encadrements tarifaires qui avaient été décidés par la Régie au moment... il me semble que c'était la première phase et la troisième phase du dossier R-4045... plutôt la troisième phase, effectivement, et on ne voyait pas... on ne voyait pas de correspondance entre... les suites à donner à ce suivi, suivi tarifaire, et ce qui est effectivement réalisé dans le cadre de l'examen d'un plan d'approvisionnement.

Q. **[157]** C'est bon, merci. Madame Souktani, je vais passer à vous maintenant. On l'a abordé hier beaucoup avec mon confrère de Bitfarms, puis ça avait été aussi abordé en novembre. Au final, on comprend, là, de votre témoignage que le Distributeur mettait beaucoup d'efforts au final pour ouvrir le guichet unique, et des efforts qui ont été mis, là, dès la décision de la Régie du dix-sept (17) novembre deux mille vingt et un (2021). Est-ce que c'est toujours ça, là? Est-ce que vous confirmez que le Distributeur mettait des efforts à ouvrir le guichet unique après la décision de la Régie?

R. J'allais suggérer à ma collègue que je pouvais répondre à cette question même si vous l'avez interpellée directement. Donc, si vous permettez, je vais prendre cette réponse. En fait, ce qui était mentionné au moment de l'audience du vingt-huit (28) novembre, c'était que le Distributeur avait... effectivement avait l'intention d'ouvrir le guichet, puis devait venir tenir des... des travaux techniques menant à l'ouverture du guichet, et ces travaux avaient été réalisés ou étaient en cours de réalisation alentour des premiers mois, à partir de novembre jusqu'au milieu de l'hiver.

Q. **[158]** Je n'ai pas compris la dernière date, de novembre jusqu'à au milieu de...?

R. Je dirais à peu près... enfin, au mois de mars, il était encore... je pense que les travaux avaient toujours cours, là...

Q. **[159]** O.K. Je vais continuer. Donc, oui, les efforts étaient mis, puis là on a même discuté hier que malgré les déclarations publiques, puis on... je sais, là, ça... en novembre aussi, les mêmes éléments ressortaient, malgré les déclarations publiques de la direction, malgré les avertissements de prudence qui apparaissaient sur votre site Web, vous considériez toujours

l'opportunité d'allouer le bloc réservé.

Puis t’sais, hier, on parlait, il y avait des efforts qui étaient mis à cet effet là jusqu'au bilan, là, en juillet... en tout cas, on a identifié une date approximative de juillet, même chose pour... jusqu'en septembre, on envisageait l'ouverture imminente en septembre, et finalement, là, ça serait peut-être au mois d'octobre deux mille vingt-deux (2022) que le Distributeur serait revenu sur sa décision ou aurait, là, vraiment pris la décision de ne pas allouer le bloc, ou bref, de demander l'autorisation de ne pas allouer le bloc.

R. Oui, cette chronologie m’apparaît exact.

Q. **[160]** Il y avait même... le bloc avait même été comptabilisé depuis deux ans et demi dans votre Plan d'approvisionnement, après la décision de la Régie.

Mme LAMYA SOUKTANI :

R. Effectivement, il était dans le bilan, mais pas en totalité.

Q. **[161]** Puis Madame Souktani, ça me fait... je sais qu'il y avait eu de l'incertitude, là, lors de l'audience de novembre sur la quantité qui avait été prévue au Plan d'approvisionnement. Est-ce que vous avez un chiffre clair à nous donner sur la

quantité qui avait été prévue dans le Plan d'approvisionnement après la décision de la Régie?

R. Au niveau du Plan d'approvisionnement, la quantité prévue du solde elle était de zéro. Donc, on a présenté un plan qui... qui ne prenait pas en considération les volumes associés à blockchain.

Q. **[162]** Là, peut-être qu'on va avoir besoin de ressortir les notes sténographiques de l'audience de novembre, là, mais on a... on a un témoin du Distributeur qui nous... qui nous indiquait, là, que le bloc était prévu depuis deux ans et demi dans le Plan d'approvisionnement.

On a aussi, puis là je réfère à l'espèce d'incertitude sur le chiffre exact, là, qui avait été prévu, mais Madame Souktani, vous nous disiez que vous n'étiez pas certaine, mais que selon vous c'était entre trente (30) et quarante-cinq mégawatts (45 MW) qui étaient prévus au Plan d'approvisionnement.

R. Oui, je pense qu'on va juste clarifier une chose. Quand on parle des prévisions de zéro au niveau du Plan d'approvisionnement, on parle des prévisions par rapport au solde qui reste, et non pas par rapport à la croissance du Blockchain des clients qui existent déjà.

Q. **[163]** Donc, peut-être... peut-être qu'il faut effectivement ressortir les notes sténographiques, là.

Madame la Greffière, est-ce que vous pourriez ressortir la pièce A-0010, à la page 86, à la ligne 15? Madame la Greffière, je ne sais pas si ma demande a été entendue? Juste m'assurer.

LE PRÉSIDENT :

À quelle page?

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

Oui. Donc, c'est la page 86.

LE PRÉSIDENT :

86. Vous voyez la pièce à l'écran, Maître Boudreau?

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

Bon. O.K. Oui. Merci. Comment que j'organise mon Teams, je ne l'avais pas vu apparaître. Merci beaucoup.

C'est la ligne 15 à laquelle je veux vous amener, Madame la Greffière.

Q. **[164]** Donc, on voit ici, c'est monsieur Galarneau, là, qui répondait à des questions de mon collègue Sébastien Richemont. On voit à la ligne 15 que monsieur Galarneau indiquait, là, que le bloc était déjà là depuis deux ans et demi, mais qu'il n'avait jamais été à capacité maximale.

Maintenant, Madame la Greffière, je peux vous amener à la page 89, aux lignes 11 à 19, c'est le... c'est l'extrait, là, de la déclaration de madame Souktani par rapport... Puis là, aidez-moi à comprendre, là, ce que vous vouliez dire à ce moment-là. Mais donc, on dit que le bloc, comme monsieur Galarneau indiquait, le bloc n'était pas là en totalité, puis là, vous, vous nous – moi, de la manière que je le comprends, c'est que vous êtes en train de nous dire qu'il y avait peut-être trente (30) à quarante-cinq mégawatts (45 MW) qui étaient prévus au Plan d'approvisionnement à ce moment-là.

R. Comme j'ai dit tout à l'heure, on va essayer de faire la distinction entre le bloc – les clients existants et le solde du bloc restant. Donc, quand je parlais ici du trente (30) ou quarante-cinq mégawatts (45 MW), je parlais du... le trois cents... le bloc du trois cents mégawatts (300 MW) a été disponible pour la clientèle, il y avait seulement une utilisation de trente (30) à quarante-cinq mégawatts (45 MW).

Donc, aujourd'hui, ce sont des clients existants qui ont utilisé cette première phase, disons, ce premier bloc d'énergie. Quand on parle

qu'on ne prévoit rien au niveau de la prévision de la demande, c'est par rapport au... au solde restant du bloc, c'est-à-dire par rapport aux deux cent soixante-dix mégawatts (270 MW) non utilisés.

Q. **[165]** Et donc, là quand vous disiez le bloc était prévu au Plan d'approvisionnement, ce n'est pas que le bloc était prévu au Plan d'approvisionnement, c'est plutôt de dire que, selon vous, depuis toujours, depuis la décision de la Régie, il y avait zéro qui était alloué dans votre plan d'approvisionnement? Depuis le dix-sept (17)...

R. Non.

Q. **[166]** ... novembre vingt-vingt et un (2021)?

R. Ce n'est pas exactement ça qu'on voulait dire. C'est que – je ne sais pas, j'essaie de trouver une façon simple de le dire – il y a trois cent trente mégawatts (330 MW) qui ont été demandés ou utilisés par des clients sur un total de trois cents mégawatts (300 MW), et c'est ça qui est dans notre prévision, parce que ce sont des clients existants, donc on les fait évoluer dans le temps. Par contre, prévoir d'autres quantités supplémentaires au-delà des clients existants, ça, ça n'a pas été pris au niveau de la prévision de la demande pour les raisons que j'ai évoquées hier, à savoir le

resserrement du bilan.

Q. **[167]** Mais, là, j'ai l'impression, peut-être, qu'on ne se comprend pas, là. On dit que... En novembre, on disait que, le bloc, il était prévu au plan d'approvisionnement depuis deux ans et demi. Fait que, là, si on se remet à la décision de la Régie, après la décision de la Régie de novembre vingt/vingt et un (2021), Hydro-Québec avait mis en place, là, des processus pour allouer la demande, à ce moment-là, en novembre vingt-vingt et un (2021) autres que la quantité de mégawatts déjà allouée, il n'y avait rien de prévu au plan d'approvisionnement?

R. D'accord. Il n'y a pas eu de prévision supplémentaire au plan d'approvisionnement au-delà de la consommation des clients existants qui vont évoluer dans le temps.

Q. **[168]** Malgré que vous mettez beaucoup d'efforts pour répondre à cette demande-là?

R. Oui, des efforts pour... En fait, l'enjeu, c'est un enjeu d'approvisionnement, c'est la raison pour laquelle on ne prévoit pas de quantité supplémentaire. Donc, les efforts, c'est au niveau de trouver les moyens pour répondre à l'ensemble de la demande et non pas celle uniquement relative à

la cryptomonnaie. Donc, ça s'inscrit dans une stratégie globale de répondre à la demande, de trouver les moyens pour répondre à la croissance de la demande.

Q. **[169]** On va passer à un autre point, puis là, je pense que ce serait monsieur Lavigne, là, qui serait le plus apte à répondre, mais encore là, n'hésitez pas à me réorienter. On voit, à votre preuve, que la demande liée aux alumineries avait été complètement effacée dans votre plan d'approvisionnement vingt-vingt/vingt-vingt-neuf (2020-2029). Est-ce que ma compréhension est bonne pour ça?

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

R. Oui, au plan d'approvisionnement vingt-vingt /vingt-vingt-neuf (2020-2029), là, on voyait une réduction, là, de la demande associée aux alumineries, là, qui était due à l'échéance de certains contrats. Mais depuis... depuis la publication du plan vingt, vingt/vingt, vingt-neuf (2020-2029), les signaux qu'on voyait, qui nous... qu'on... bien, les signaux qu'on voyait, les informations qu'on était en mesure d'aller chercher, là, disponibles, nous indiquaient qu'il fallait revoir justement cette réduction à la

baisse de la demande puis que ce n'était plus là. Les indices qu'on avait nous ont portés justement à maintenir ce niveau de demande là dans ce secteur.

Q. **[170]** Fait qu'on passait quand même... là, dans votre preuve, vous nous dites : l'industrie, quasiment, se mourrait, là, c'était zéro qui était prévu à votre plan d'approvisionnement. Et trois ans plus tard, on se retrouve avec un point huit térawattheures (1,8 TWh) simplement dédié à l'électrification des alumineries au Québec.

R. Le secteur des alumineries compte pour environ vingt-cinq térawattheures (25 TWh), fait que je ne sais pas comment qu'on peut dire que l'industrie mourrait, là. On parle d'un point huit térawattheures (1,8 Twh) de diminution. Comme je vous dis, les signaux qu'on trouvait nous portaient à croire que cette demande-là allait se maintenir, il y avait un intérêt à maintenir la demande. Donc, par conséquent, on a ajusté la prévision en fonction des signaux qu'on avait du marché.

Q. **[171]** Ça, je comprends, je comprends que...

R. Et par conséquent, je ne comprends pas comment... le secteur est un secteur qui est très actif et qui... et dont la demande est maintenue à un niveau quand même assez important.

Q. **[172]** Écoutez, là, je reprends, là, les... texto, votre preuve, là. Vous prévoyiez dans votre plan vingt, vingt/vingt, vingt-neuf (2020-2029) la fermeture d'alumineries. Fait qu'on passait d'une fermeture d'industrie à une demande... puis là, encore, c'est extrait de votre preuve, là, à des ventes supplémentaires d'un point huit térawattheures (1,8 Twh) pour les alumineries, pour électrifier les alumineries.

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

R. Oui, mais ce n'est pas...

Me SIMON TURMEL :

Je pense que je vais m'objecter. On ne refera pas le Plan 2020-2029. On a eu dix jours d'audience pour ce plan-là il y a deux ans. Il y a une décision qui a été rendue il y a un petit peu plus d'un an par rapport au Plan 2020-2029. Je ne sais pas vraiment où ma consoeur s'en va. Mais on ne refera pas le plan précédent. Si ma consoeur veut poser des questions par rapport au présent plan, au présent dossier, le dossier sur lequel la Régie devra rendre sa décision, c'est correct. Mais remontez au plan précédent puis essayer de comprendre, de comprendre les hypothèses qui ont pu être mises dans le plan précédent, je ne vois

vraiment pas c'est quoi la pertinence ici, d'autant que la Régie a rendu sa décision par rapport à ce plan-là.

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

Maître Turmel, je vous rassure, il n'est pas question de refaire le Plan 2020-2029. C'est vraiment extrait de votre preuve dans le dossier 4210. C'est vraiment juste pour faire... pour constater que la demande des alumineries a de beaucoup augmenté en trois ans, ou en tout cas, les signaux sur lesquels Hydro se base ont beaucoup augmenté en trois ans. Puis, là, ça, c'est de parler à un point huit térawattheure (1,8 Twh) qui est prévu au Plan d'approvisionnement 2023-2032 dans le cadre de notre dossier. Je vais laisser la formation...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, moi j'essaie de comprendre c'est quoi la question. Puis si vous voulez référer au Plan 2020-2029 pour une mise en contexte, ce serait bien aussi d'avoir des extraits précis qui vous intéressent. Donc, précisez votre mise en contexte puis ensuite arrivez à une question qui présumément va porter sur le Plan 2023-2032.

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

C'est bon. Bien, Monsieur le Président, peut-être que je propose de mettre à l'écran la preuve du Distributeur dans le dossier actuel où lui-même fait état de la variation avec son Plan 2020-2029. Si vous me le permettez, c'est la pièce B-0009, à la page 27, les lignes 6 à 8. Je crois que c'est une erreur de ma part ou...

LE PRÉSIDENT :

Page 27?

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

Page 27, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Là, on est à 29.

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

Et les lignes 6 à 8. Donc, c'est la deuxième hypothèse en fait. C'est qu'on indique que :

> L'hypothèse retenue dans les dossiers antérieurs quant aux fermetures d'alumineries prévues a été revue, conduisant à des ventes supplémentaires au secteur des alumineries à partir de 2026 (+1,8 TWh);

Q. **[173]** Vous confirmez que c'est... votre preuve

indique ça?

Mme LAMYA SOUKTANI :

R. Oui, je le confirme.

Q. **[174]** Merci, Madame Souktani. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi, moi je constate que c'est une importante variation, est-ce que vous partagez ce constat-là avec moi?

R. C'est une croissance de un point huit térawattheure (1,8 TWh) annuellement. Je vous rappelle que, comme j'avais mentionné hier lors de la présentation, que la prévision de la demande est la suite de l'ensemble de signaux économiques. Au moment où on a établi dans le dossier antérieur à celui du Plan d'approvisionnement actuel, on n'avait pas de raison pour poursuivre les contrats ou les quantités attribuables aux alumineries. Mais comme le contexte a voulu, nous avons de nouveaux signaux quant à ce secteur qui fait partie des objectifs de la stratégie québécoise du développement de l'aluminium. Nous avons eu aussi... sûrement vous aussi vous avez eu ces échos-là des récentes discussions publiques entre le gouvernement et certains joueurs de l'industrie.

Donc, ces nouveaux éléments dans le cadre de la stratégie québécoise de développement de

l'aluminium nous ont amenés à ajuster notre positionnement par rapport à la croissance de ce secteur-là et prévoir des quantités attribuables à ce secteur. Avant cette date, toute attribution paraissait de notre côté comme risqué de mettre des quantités sur une industrie dont on ne connaît pas l'avenir. Donc, on a été cohérent avec les dates de fin de contrat de ces alumineries, de ces clients.

Q. **[175]** Merci, Madame Souktani. Je vous amène maintenant à la précision que vous faites, là, pour certains secteurs. Donc, quatre point un térawattheures (4,1 TWh) pour les centres de données, deux point trois (2,3 TWh) pour l'hydrogène vert et ainsi de suite. Pouvez-vous m'indiquer - puis je pourrai les faire un à un avec vous, là - pouvez-vous m'indiquer si cette prévision de la demande s'est concrétisée en une réelle demande de raccordement ou de connexion de la part de la clientèle? Donc, d'abord pour les centres de données pouvez-vous m'indiquer, là, si ça s'est concrétisé, si vous avez reçu des demandes de connexion par rapport à ça?

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

R. Je voudrais juste vous rappeler, là, qu'on fait une prévision par enveloppe de croissance, là, pour les

secteurs, donc on ne fait pas justement une prévision par client, donc de ces secteurs-là. Donc, c'est l'évolution de l'enveloppe qui nous amène, là, justement à ces croissances-là en deux mille trente-deux (2032). Donc, pour votre question, notamment les centres de données, il y a des abonnements en place qui sont encore en montée de charge, mais...

Q. **[176]** Merci. Puis je suis bien au courant, là, de votre... de votre approche par enveloppe, j'ai pris connaissance, là, du dernier document que vous avez déposé là-dessus, je comprends que c'est une méthode, c'est un moyen pour vous d'éviter d'être arbitraire justement dans... dans le choix de... dans l'allocation de la demande, là. Donc, merci de le souligner. Qu'est-ce qu'il en est maintenant pour l'hydrogène vert? Est-ce qu'on est dans la même situation?

R. Bien comme vous pouvez le constater, là, les charges d'hydrogène vert viennent plus tard dans l'horizon. À l'heure actuelle, là, ma compréhension est qu'il y a beaucoup de... de promoteurs de projets, là, il y a certains promoteurs de projets qui ont soumis, là, des formulaires pour passer à travers le processus, là, d'évaluation.

Q. **[177]** Merci. Pour les composantes batterie?

R. La même chose, là. Il y a des formulaires qui ont été soumis, là.

Q. **[178]** Et les cultures en serre?

R. Dans l'agroalimentaire, cultures de serre, juste un instant, je vais confirmer.

LE PRÉSIDENT :

Maître Boudreau, j'ai profite pour souligner qu'on a déjà pas mal dépassé le temps qui était prévu, là.

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

Monsieur le Président, il me reste une autre question, là, à...

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

R. Oui, on peut confirmer, là, qu'il y a des promoteurs qui ont déposé, là, des demandes pour des projets de serre.

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

Q. **[179]** Puis pour l'électrification des transports, je comprends que c'est peut-être plus granulaire, là, mais...

R. Bien les...

Q. **[180]** ... vous avez la même...

R. L'électrification des transports comprend plusieurs

éléments, notamment les autobus électriques, les camions électriques, les véhicules électriques et le transport en commun, donc pour un véhicule électrique c'est sûr que c'est... le résidentiel, il n'y a pas de demande qui est soumise pour plus de cinq mégawatts (5 MW), là.

Q. **[181]** Puis conversion des bâtiments industriels, conversion des procédés industriels, même chose?

R. C'est la même chose, il y a des demandes qui ont été soumises, là, pour... par les promoteurs, là, pour passer à travers le processus.

Q. **[182]** Avez-vous...

R. Excusez, excusez-moi. Quand... quand la demande est de plus que cinq mégawatts (5 MW) bien entendu.

Q. **[183]** Oui. Puis avez-vous... avez-vous identifié des signaux déjà de facteurs économiques, sociaux, politiques, qui pourraient influer sur justement le fait que ces clients-là vont être raccordés ou non?

R. Juste un... Pouvez-vous... pouvez-vous juste répéter votre question, m'assurer qu'on la comprend bien, là?

Q. **[184]** Oui. Donc, là on l'a regardé, là, avec les alumineries il y a eu des nouveaux signaux qui sont apparus par rapport à un besoin qui apparaît, là. Et on identifie différents secteurs qui sont... qui

peuvent être plus ou moins prometteurs dépendamment, là, de l'intérêt des gouvernements à les développer, etc. Je pense qu'il y a plusieurs secteurs qui sont... qui sont touchés par ça. Là, on identifie plusieurs secteurs ou d'enveloppes dans le plan d'approvisionnement. Est-ce que parmi ces secteurs-là Hydro-Québec est déjà à l'affût ou entend déjà des signaux par rapport au fait que les demandes liées par exemple au centre de données ou peut-être à l'hydrogène vert, ne vas pas se concrétiser à la hauteur de ce que Hydro-Québec a prévu dans son plan?

R. Je pense qu'il est un peu tôt pour émettre cette opinion-là. Le processus a été mis en place quand même assez récemment. On a quand même beaucoup de demandes. Donc, on doit laisser un peu, là, au processus le temps de faire... de se matérialiser si on peut dire. On a... ce qu'on a, c'est on a quand même... ce qu'on remarque, c'est qu'on a quand même reçu beaucoup de mégawatts de demande.

À l'heure actuelle, moi, je ne vois pas de signaux comme tels, là, qui me... me poussent à revoir, là, la prévision qu'on a soumise dans le plan. Je dois aussi dire, là, que si par exemple un secteur dans le cas où... un cas de figure, là, où

un secteur serait moins représenté à l'issue du processus, bien c'est entendu qu'il y a un autre secteur stratégique qui est porteur qui viendrait prendre la place de ce... de cette quantité-là, là. Donc, comme tel, je ne vois pas de signaux, là, poussant à changer le positionnement. Un instant, s'il vous plaît.

Mme LAMYA SOUKTANI :

R. Je vais rajouter un complément d'information. C'est vrai que ce que mon collègue, monsieur Lavigne, a mentionné, c'est qu'aujourd'hui c'est encore prématuré pour voir l'impact du projet de loi 2 sur les volumes qui vont être concrètement réalisés et qu'on va prévoir au niveau de la prévision de la demande.

On peut penser qu'un projet de loi comme celui-là peut avoir un impact ou une influence sur les volumes qu'on prévoit au niveau de la demande si, à la base, on faisait une prévision de la demande qui ne se basait que sur le nombre de demandes qu'on reçoit. Donc, ce processus, c'est un encadrement du nombre de demandes, mais à la base, quand on fait la prévision de la demande, il y a un jugement quantitatif qui se fait sur la croissance des enveloppes et non pas une prévision par client.

Donc, nous pensons que ce projet de loi avec le processus du gouvernement, ça va diminuer la marge qui est entre la prévision de la demande basée sur les signaux économiques et qui est faite globale par secteur et le nombre de demandes qu'on reçoit et sur lesquelles on a un positionnement quant à la probabilité d'avancement des projets ou de la réalisation des projets.

Donc, nous pensons que ce gap entre les deux va se réduire avec l'encadrement du gouvernement, mais je réitère le fait que l'impact net de cet élément-là, c'est encore tôt pour pouvoir se prononcer par rapport... pour qu'on puisse se prononcer par rapport a cet impact.

Q. **[185]** Bien, merci Madame Souktani. - En fait, Monsieur le Président, si vous me permettez, c'est vraiment le dernier élément, là, justement qui a été amené par madame Souktani, le PL 02. Donc, dernière question de mon côté, là, si vous me le permettez.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

Merci.

Q. **[186]** Donc, justement, le PL 02, ce que je

comprends que vous venez de nous exprimer, c'est que le PL 02 a quand même un impact significatif sur votre prévision de la demande. Je pense que vous... vous évoquiez des préoccupations, une crainte que toutes sortes de demandes de consommation se concrétisent très rapidement. Ça met, là... dans le cas des crypto, on ouvrait le guichet unique. Mais là, je comprends qu'effectivement, il y a un impact du PL 02 sur votre précision de la demande. Puis question, là, est-ce que ça a au moins un peu diminué vos inquiétudes, vos craintes par rapport à ce fait que qu'Hydro-Québec, là, serait forcée de desservir une grande quantité d'énergie, là, à quiconque la demande?

R. Mais je vais revenir à votre préambule, je ne me reconnais pas dans ce que vous avez dit. C'est soit que j'aie mal... il se peut que je me suis mal exprimée. Je ne dis pas que le projet de loi va avoir un impact sur la prévision de la demande. J'ai dit on peut croire qu'il aurait pu avoir un impact si on faisait une prévision de la demande qui est basée sur le nombre de clients, de demandes qu'on reçoit, alors que ce n'est pas le cas, ce n'est pas comme ça qu'on prévoit la demande.

On a un positionnement sur la probabilité de réalisation de certains projets, donc il y a un jugement qui se fait à la base pour diminuer, pour... pour rendre plus plausible des demandes qu'on reçoit et qu'on le reflète au niveau de la prévision. Donc, je veux juste qu'on soit... que ça soit clair que... que l'impact, aujourd'hui il est encore prématuré de dire s'il y a un impact entre le projet de loi 2 – si le projet de loi 2 aurait un impact sur la prévision de la demande compte tenu qu'à la base on fait un exercice de jugement par rapport au nombre de demandes qu'on reçoit.

Q. **[187]** Et donc, est-ce que vos craintes d'être...

LE PRÉSIDENT :

Là, c'est la troisième dernière question?

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

Bon. Monsieur le Président, c'est simplement un suivi, là, sur la précision que madame Souktani vient d'apporter.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y en conclusion, s'il vous plaît, merci.

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

Q. **[188]** Donc, en conclusion, Madame Souktani, est-ce que... pouvez-vous donc – je vais essayer d'être efficace, là, mais – donc le PL 02 a.. n'a aucun

impact, ne va pas diminuer, effectivement, les craintes qu'Hydro-Québec avait par rapport au fait d'être submergé par une demande de connexion de différents secteurs?

Mme STÉPHANIE CARON :

R. Pardon, Maître Boudreau. Nous sommes bien conscients que si – je pense que j'ai compris que c'était votre dernière, dernière question, donc on veut bien s'assurer d'y répondre pour éviter que vous ayez besoin de faire un suivi. Donc, dans la version précédente de votre question, on comprenait que vous nous demandiez si le projet de loi sur le plafonnement et l'encadrement de l'obligation de desserte d'Hydro-Québec avait diminué nos inquiétudes quant à l'afflux de demandes cryptomonnaie.

Dans la dernière version de cette question qu'on a entendue, la question semblait plutôt se rapporter à l'ensemble des secteurs. Donc, pour s'assurer qu'on ne manque pas cette dernière chance que vous avez, pouvez-vous nous assurer à laquelle des versions de votre question est celle que vous voulez poser?

Q. **[189]** Oui. Donc, allons-y avec est-ce que vos préoccupations par rapport à la clientèle crypto

ont été diminuées ou modulées?

Mme LAMYA SOUKTANI :

R. On a le même degré d'inquiétude qu'avant. Il est vrai que le projet de loi, pour tout ce qui est cinq mégawatts (5 MW) et plus, ça va permettre de l'encadrer, d'encadrer ces demandes-là, et ça va être le gouvernement qui va décider sur la pertinence ou pas de... de raccorder ces clients-là.

Mais par contre, pour tout ce qui est cinq mégawatts (5 MW) et moins, le risque est toujours là et nous pensons qu'avec le fractionnement, la possibilité de fractionner les projets, que la demande pourrait se concrétiser. D'autant plus que les cinq mégawatts (5 MW) et moins sont, à ma connaissance, les projets avec le moins d'enjeux, les plus faciles à mettre en place. Donc, il y a une forte chance qu'il y aurait de la croissance à ce niveau-là.

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

Donc, c'est bon, Monsieur le Président. Je pense que j'ai écoulé mon temps. Donc, ça va être... ça va être tout pour moi.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Alors, c'est l'heure du lunch. On

va prendre une pause et on se revoit à treize heures (13 h). Merci à tous.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

_____

REPRISE DE L'AUDIENCE

LE PRÉSIDENT :

Rebonjour à tous. Maître Turmel, vous avez la main levée.

Me SIMON TURMEL :

Oui, Monsieur le Président, effectivement, j'ai la main levée, parce qu'on va être en mesure de répondre verbalement à trois engagements. Donc, si on est prêts, on commencerait avec l'engagement numéro 5 qui est de : fournir les chiffres actuels de consommation énergétique pour la catégorie de consommateurs CB associée à des projets de moins de cinq mégawatts (5 MW). Je laisse la parole à monsieur Lavigne.

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

R. Oui. Alors, nous avons en date du trente et un (31) mars deux mille vingt-trois (2023) cent quatre (104) abonnements pour un total de dix-sept mégawatts (17 MW) d'appel de puissance.

Q. **[190]** Merci. Maintenant, on va passer à l'engagement numéro 6, toujours avec monsieur

Lavigne : fournir l'écart-type de la prévision de la demande pour chacun des secteurs émergents en lien avec la croissance de la réserve.

R. Oui. Alors, comme je le mentionnais durant le témoignage, on ne peut pas segmenter les secteurs émergents entre toutes leurs composantes. Donc, pour l'ensemble de la catégorie secteurs émergents, nous avons à l'hiver vingt trente et un/vingt trente-deux (2031-2032) un écart-type à la hausse scénario fort de quatre cent dix mégawatts (410 MW); et pour le scénario faible de cent quatre-vingt-dix mégawatts (190 MW) sur un aléa total de demandes faible de mille deux cent quatre-vingt-dix mégawatts (1290 MW); et un aléa sur la demande total fort de mille quatre cent quarante mégawatts (1440 MW).

Q. **[191]** Merci, Monsieur Lavigne. Et dernier engagement avec... ce sera avec monsieur Arsenault cette fois, c'était : les corrections à apporter au tableau du GRAME. Puis je rappelle avant de laisser la parole à monsieur Arsenault que le Distributeur n'a pas à faire la preuve des intervenants et que la réponse fait suite à un examen sommaire du tableau.

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait.

M. OLIVIER ARSENAULT :

R. Est-ce que ce serait possible, Madame la Greffière, de remettre le tableau qui avait été présenté par le GRAME tout à l'heure? C'était le document...

Me SIMON TURMEL :

C-GRAME...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

C'est à la pièce C-GRAME-0023 page 21.

M. OLIVIER ARSENAULT :

R. Parfait. On va commencer... En fait il y a plusieurs erreurs. On va commencer avec Akulivik, la donnée qui se trouve dans la ligne Akulivik n'est pas au bon endroit. Elle devrait se retrouver dans la ligne Aupaluk. Donc, à Akulivik, on a déjà une nouvelle centrale de ce côté-là. La nouvelle centrale du côté d'Aupaluk arriverait pour la pointe en vingt-sept/vingt-huit (2027-2028), effectivement. Du côté d'Inukjuak, c'est écrit « évaluation de la possibilité ». En fait, la centrale est en construction pour l'année deux mille vingt-trois (2023). La donnée à droite est correcte pour la centrale hydroélectrique par rapport à ce qui est inscrit dans le Plan.

Pour Ivujivik, il y a une erreur. Il semble que ce soit un copier-coller de ce qu'il y avait du côté d'Inukjuak. Donc, ça devrait être effacé. J'ai fait mon maximum sur l'heure du dîner pour aller chercher toutes les informations. La donnée de sept cent mille (700 000) tonnes de CO2 par année sur quarante (40) ans, je n'ai pas été capable de la retrouver rapidement au Plan. Donc, je ne peux pas vous confirmer que c'est ça qu'on a écrit ou pas. On descend. On se rend du côté de Quaqtaq. Une petite précision, on a écrit « JED » pour jumelage de lien diesel. Juste préciser que ce qu'on a bien écrit, c'est qu'il y a des discussions qui avaient cours.

Du côté de Salluit, je note qu'on a... Dans notre Plan, on fait deux choses. On dit ce qu'on a fait par le passé pour les moyens, pour assurer la fiabilité en puissance, et on dit aussi ce qu'on va faire. À cet endroit-là, on vient placer ce qu'on a fait par le passé. Donc, si on veut garder la même logique. Donc, un peu plus haut, du côté de Ivujivik, il faudrait aussi mettre l'augmentation de puissance où il y a eu un remplacement de deux groupes.

Je poursuis sur la prochaine page.

Obedjiwan a été placée sous la Basse-Côte-Nord. C'est une erreur. En fait, Obedjiwan est en fait en Haute-Mauricie. Donc, il devrait remplacer la ligne qui a été nommé Obedjiwan. Juste avant, pour La Romaine, La Tabatière et Blanc-Sablon, on met dans la colonne « moyens pour assurer la fiabilité en puissance planifiée », six groupes diesel, sept groupes, quatre groupes diesel, donc j'essaye de suivre la logique du tableau. Si on a voulu indiquer quels sont les moyens pour assurer la fiabilité en puissance. Effectivement, c'est les centrales diesel qui assurent la fiabilité en puissance lorsque... entre autres, avec les énergies renouvelables. On aurait dû aussi mettre l'ensemble des centrales qui sont déjà existantes sur toute cette colonne-là.

Et finalement du côté de Cap-aux-Meules, c'est vrai que la Régie nous a demandé d'étudier la conversion GNL R combinée avec des éoliennes. Mais dans cette décision on demandait aussi de compléter l'étude du scénario S3, donc qui était celui du raccordement.

Et pour terminer, si on revient à la page précédente il semble aussi y avoir des erreurs dans les... dans les références aux notes de bas de

page. Par exemple, sur la colonne un petit peu plus haut : « Moyens pour assurer la fiabilité en puissance planifiés », la référence 18 nous apporte à une question qui référait au solaire. Le lien pour moi n'est pas évident, là, avec les moyens pour assurer la fiabilité en puissance. Donc, c'est ce que j'ai été capable, là, de faire rapidement sur l'heure du dîner, là, pour apporter les corrections. Je ne peux pas garantir qu'il ne manquerait pas certaines données encore, là, mais c'est le maximum que j'ai pu faire.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur Arsenault.

Me SIMON TURMEL :

Merci. Merci, Monsieur Arsenault.

LE PRÉSIDENT :

Alors on va poursuivre avec PNCW avec maître Neuman.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN - PNCW :

Q. **[192]** Oui, bonjour, Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Monsieur le Régisseur. Dominique Neuman pour la Première Nation crie de Waswanipi. J'ai quelques... donc, j'ai quelques questions et pour ce faire il y aura six documents que je vais utiliser. Le premier ce sera le

document HQD-3, Document 1, qui est le B-0016, qui est le décret gouvernemental, le décret 1697-2022. D'accord. Alors donc... donc, bonjour... donc, bonjour aux témoins. Avant d'aborder cette pièce je pense que vous serez en mesure de confirmer que l'électrification des serres agricoles constitue bel et bien un secteur émergent, selon... bien selon je pense la... ce qui est relaté dans la preuve d'Hydro-Québec. C'est pas la peine d'aller dans différents autres documents, mais est-ce que les témoins sont d'accord avec ça?

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

R. À l'heure actuelle, oui, on catégorise, là, les serres comme étant... tant le cannabis que les serres de d'autres productions, là, comme étant dans la catégorie des secteurs émergents.

Q. **[193]** O.K. Je parle des serres... enfin en ce qui nous concerne c'est les serres vivrières qui... qui nous concernent. Par ailleurs, dans certaines questions que je vais vous poser dans un instant je vais utiliser une expression englobante. Je vais utiliser l'expression « secteur économique à privilégier ». Mais pour être sûr qu'on comprenne bien ce que je vise quand je vais utiliser cette expression englobante de « secteur économique à

privilégier », c'est pour ça que j'ai... j'ai demandé à ce qu'on puisse projeter le décret. Ce à quoi je réfère ce sont les huit descriptions qui se trouvent dans ce décret et que je vais passer en revue. D'abord, dans le deuxième attendu à la fin, il est indiqué qu'Hydro-Québec « devra maintenant privilégier les usages qui généreront le plus de valeur pour le Québec ». Au quatrième attendu, il est indiqué que :

> [...] le gouvernement a indiqué, dans son Plan pour une économie verte [...], ses cibles de réduction de gaz à effet de serre et ses orientations notamment en matière d'électrification de l'économie ainsi que sur l'émergence de filières économiques d'avenir et créatrices d'emplois de qualité;

Cinquième attendu, le gouvernement indique :

> [...] qu'il fait également connaître ses orientations en matière de développement économique, notamment par l'entremise de stratégies sectorielles;

Plus loin quant à l'objet même du décret, de ce qui

est ordonné, au premier paragraphe il est indiqué que :

> 1. Il y aurait lieu de s'assurer [qu'Hydro-Québec] dispose d'énergie propre en quantité suffisante afin de favoriser la transition énergétique et l'électrification de l'économie, de favoriser l'atteinte des cibles de réduction de gaz à effet de serre et d'accroître la prospérité collective du Québec;

Et au deuxième paragraphe :

> En ce qui concerne plus spécifiquement l'accroissement de la prospérité collective du Québec, il y aurait lieu de s'assurer que l'utilisation de l'énergie à la disposition d'Hydro-Québec soit alignée avec les besoins des filières stratégiques identifiées au Plan pour une économie verte 2030 ou dans le cadre de stratégies sectorielles du gouvernement du Québec;

Troisième paragraphe, il est indiqué que :

> [...] l'allocation d'un bloc dédié

> [...] constitue un risque à la capacité du distributeur d'électricité de répondre adéquatement aux demandes de branchement prioritaires et stratégiques qui lui sont faites [...]

Et quatrième paragraphe :

> Il y aurait lieu de prendre tout moyen afin de s'assurer de conserver l'énergie disponible pour les filières stratégiques ainsi que pour la transition énergétique.

Donc, dans ces différents paragraphes, il y a huit expressions différentes qui sont utilisées, et ce que je vais viser quand je parle des mots... quand j'utiliserai les mots « secteur économique privilégié », c'est l'ensemble de ces huit expressions différentes, mais qui possiblement peut-être visent un petit peu la même chose.

Également, dans la procédure du ministère de l'Économie, de l'Innovation et l'Énergie, pour obtenir une autorisation pour le raccordement d'un projet d'une puissance de cinq mégawatts (5 mW), c'est une pièce que nous venons de déposer, mais qui n’est peut-être pas encore sur le site, mais qui... dans notre dans nos cotes,

c'est Waswanipi-0002, document 2. Mais il en a été question tout à l'heure et j'attire simplement votre attention que cette procédure énonce une analyse multicritères constituée des cinq critères suivants : d'une part, les retombées économiques, les impacts environnementaux, les impacts sociaux, le développement régional et la cohérence gouvernementale.

Donc, ceci étant dit, comme vous... comme les témoins le savent, là, s'ils ont lu la preuve de Waswanipi, Waswanipi souhaite pouvoir construire des serres agricoles, éventuellement des bâtiments communautaires, qui seraient chauffés par la chaleur résiduelle des ordinateurs servant... qui serviraient à l'usage cryptographique monétaire.

Cet usage cryptographique aiderait à financer les serres ou ces bâtiments communautaires, et donc il y aurait récupération de chaleur, il y aurait également création d'emplois, investissements locaux et également une participation des institutions de la communauté locale, puisque ces projets-là seraient des projets publics dans ces communautés... dans les communautés concernées.

Et le projet de serres agricoles vise à résoudre un problème majeur, qui est identifié très longuement dans notre preuve, à savoir qu'il n'y a pas d'aliments frais aisément accessibles à coûts abordables dans ces communautés, et ce qui pose différents enjeux de santé publique et que ces serres agricoles autofinancées aideraient à résoudre cet enjeu sanitaire dans les communautés.

Donc, ma première question est la suivante. Donc, si une communauté éloignée veut construire une serre agricole ou un bâtiment communautaire, tels que je les ai décrits, et qui seraient chauffés électriquement par des plinthes électriques, c'est-à-dire des pièces de métal qui, en chauffant, permettent de chauffer le bâtiment, je comprends que ça, les communautés en question peuvent déjà le faire, c'est déjà permis.

Mais si elles veulent chauffer ce bâtiment par un système électrique, mais qui serait basé sur la récupération de chaleur d'autres pièces de métal, à savoir les ordinateurs qui chaufferaient, est-ce qu’Hydro-Québec ne serait pas encline à penser que ces serres agricoles ou ces bâtiments communautaires rempliraient certains ou plusieurs ou tous les critères que j'ai énoncés un peu plus

tôt à partir du décret et de la procédure, des critères qui en feraient des secteurs économiques à privilégier?

Me SIMON TURMEL :

Je vais m'objecter à la question. Ici, on est dans le cadre d'un plan d'approvisionnement, on est en régulation économique, puis là, on est en train de nous présenter un projet particulier avec toutes sortes de détails, toutes sortes de précisions puis toutes sortes de subtilités. Puis on est en train de demander au témoin, justement, de se prononcer sur ce projet-là, de dire si ce projet-là est admissible ou s'il rencontre les éléments mentionnés au décret. Je ne crois pas que ce soit l'objet d'un plan d'appro., justement, que d'examiner des projets précis en particulier puis déterminer leur admissibilité, que ce soit un tarif ou que ce soit autre chose. Surtout, basé sur... dans le fond : « Regardez, il n'y a pas eu de demande d'alimentation, sauf erreur, de déposée », basé juste sur des informations lancées comme ça à la va-vite un peu en audience. Ce n'est pas approprié justement dans le cadre d'un plan d'appro., dans le cadre d'une audience de nature de régulation économique d'y aller de cette façon.

Donc, je m'objecte à la question.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Régisseur, je vous soumets respectueusement que mon confrère d'Hydro-Québec est dans l'erreur. Hydro-Québec propose de réduire le bloc réservé à zéro, dans tous les cas. Il invoque le décret. Le décret ne dit pas que le bloc réservé et cryptographique doit être réduit à zéro, il mentionne de différentes manières, des secteurs économiques à privilégier.

Ce que nous proposons, ce que la Première Nation Cri de Waswanipi a proposé dans sa preuve déposée, c'est que le bloc réservé subsiste avec des conditions très strictes, à savoir que seuls seraient admissibles les projets récupérant au moins cinquante pour cent (50 %) de la chaleur, les projets comportant une certaine quantité d'investissements et une certaine quantité d'emplois par mégawatt, et les projets qui sont au moins à cinquante pour cent (50 %) propriété de la communauté locale. Donc, c'est notre proposition. Notre proposition, c'est que le texte des Conditions de service qui décrit quel est le bloc réservé, que ce texte serait modifié pour non

pas... pour prévoir que seuls soient admissibles les projets cryptographiques qui remplissent ces conditions.

À aucun moment jusqu'à présent, Hydro-Québec a dit que des projets structurants comme ça, qui servent l'économie locale, que ces projets contreviendraient au décret qui décrit de différentes manières ce que sont les secteurs économiques à privilégier.

Donc, c'est exactement le sens de ma question : est-ce qu'Hydro-Québec ne croit-elle pas que c'est aller dans le sens du décret, qui parle d'un certain nombre de secteurs économiques... qui parle de secteurs économiques à privilégier, que de faire ce type de projet qui ont les caractéristiques, à savoir... donc, tout ce qui ne rencontrerait pas ces caractéristiques comme projet cryptographique, oui, serait éliminé, serait interdit, mais que les projets cryptographiques qui remplissent les conditions sociales, économiques, environnementales que j'ai mentionnées, régionales, seraient admissibles. Donc, c'est ça, le sens de ma question.

LE PRÉSIDENT :

Merci. On vous revient. Bien, écoutez, Maître...

Me SIMON TURMEL :

Oui?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

C’est bon? En tout cas, dans ce... Il n’y a pas de son, alors.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Moi, j’entends.

LE PRÉSIDENT :

Un, deux?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, je vous entends, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Oui, le micro est activé.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Est-ce que vous m’entendez?

LE PRÉSIDENT :

Un, deux. Oui, là, ça fonctionne. Merci.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. O.K., oui. Et vous m’entendez?

LE PRÉSIDENT :

Écoutez...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

Oui, Maître Neuman. Écoutez, si vous avez des questions générales sur la portée du décret, je pense que vous pouvez inviter le Distributeur à commenter, ou sinon si vous voulez recueillir ses impressions sur votre proposition, vous pouvez y aller, mais on n'est certainement pas ici, là, pour étudier un projet précis et qui, si jamais est déposé, va faire l'objet d'un examen attentif par un comité de sélection, là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je tiens à vous rassurer, Monsieur le Président. Ma question ne portait absolument pas sur un projet précis, mais un projet qui correspond au texte que nous voulons, que nous proposons dans notre preuve. Un texte générique, donc qui pourrait s'appliquer à n'importe quel endroit au Québec qui remplirait – où ces conditions seraient remplies – récupération de chaleur, création d'emploi, investissement avec certaines quantités prévues et contrôle par la communauté. C'est de ça dont on parle.

LE PRÉSIDENT :

Vous pourrez faire valoir les mérites de votre proposition au moment de la présentation de votre

preuve. Là, on est à l'étape des questions, des contre-interrogatoires.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je voulais voir étant donné qu'Hydro-Québec n'a jamais réussi à affirmer que le décret interdisait tout projet cryptographique. Et effectivement, le décret n'interdit pas tout projet cryptographique puisqu'il parle de secteurs économiques à privilégier.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous avez déjà réponse à votre question.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

OK. OK. Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président. OK.

Q. **[194]** Alors, est-ce qu'Hydro-Québec a quoi que ce soit à ajouter là-dessus? Elle n'a toujours pas de commentaire? Bon. Je comprends du silence...

Mme LAMYA SOUKTANI :

R. Oui, je pourrais... je pourrais – Lamya Souktani – je pourrais... Est-ce que vous m'entendez?

Q. **[195]** Oui.

R. Lamya Souktani. Je peux effectivement commenter par rapport à la question. Hydro-Québec, dans sa stratégie d'approvisionnement, vise à arrimer la vision du gouvernement par rapport – arrimer la

vision du gouvernement avec la réalité de son bilan qui est déjà serré comme vous le savez. Et nous pensons que le décret était clair quant au fait que l'utilisation de l'énergie qui est à la disposition d'Hydro-Québec doit être alignée avec les besoins des filières énergétiques – et là je lis le décret – les filières stratégiques identifiées au Plan pour une économie verte vingt/trente (2020-2030), ou dans le cadre de stratégies sectorielles du gouvernement du Québec.

Donc, pour nous, c'est un message clair quant au fait que l'utilisation d'énergie doit être en lien avec des secteurs comme je viens de mentionner.

Q. **[196]** OK. Alors, je vous remercie... je vous remercie beaucoup, Madame. Et justement, je vais... je vais vous poser une question basée sur votre réponse que vous venez de fournir.

Si on part du principe que les bâtiments ici... les bâtiments qui seraient ici visés, ils peuvent chauffer électrique. C'est-à-dire, s'ils veulent chauffer électriquement avec des plinthes électriques, des morceaux de métal qui chauffent, qui chauffent le bâtiment, ils peuvent déjà le faire, il n'y a aucune restriction réglemen... il

n'y a aucune restriction dans les tarifs et conditions.

Quelle est la différence, selon vous, quant à l'atteinte des objectifs gouvernementaux entre chauffer avec des morceaux de métal qui sont dans les plinthes électriques et chauffer avec des... les morceaux de métal que constituent les ordinateurs? Dans la mesure où on obtient un bon rendement où la récupération de chaleur se fait... se fait, effectivement.

Me SIMON TURMEL :

Regardez, je vais m'objecter, là. En tout respect, je ne suis pas trop certain de comprendre où on s'en va avec cette question-là, une question qui est un petit peu particulière de comparer des moyens de chauffage avec des plinthes électriques pour aller avec un autre moyen de chauffage.

On est dans le cadre d'un plan d'approvisionnement ici. On est dans un cadre quand même bien établi, un cadre bien délimité. Là, on est rendu dans les plinthes... dans les plinthes chauffantes, là, je pense qu'on s'éloigne un petit peu de ce qui est pertinent pour les fins de la décision que la Régie devra prendre.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je vous soumets respectueusement que mon confrère est dans l'erreur. On parle du bilan en énergie, bilan en puissance, c'est de ça dont on parle. La témoin a mentionné – a fait référence au bilan, qu'il fallait que... que la stratégie relative à l'usage cryptographique visait à assurer... à équilibrer le bilan. Le bilan, qu'il s'agisse du bilan en énergie ou en puissance. Là, on parle d'une situation où chauffer avec des plinthes électriques serait permis, selon le régime actuel et chauffer avec d'autres morceaux de métal qui sont dans des ordinateurs, Hydro-Québec propose de ne pas le permettre. C'est le même chauffage, le même bilan. C'est quoi la différence?

Me SIMON TURMEL :

En tout respect pour mon confrère, il y a quand même un bon écart entre le bilan et les plaintes électriques. Je maintiens mon objection.

LE PRÉSIDENT :

Un instant. Donc, dans le fond, vous... je comprends, là, que vous cherchez une façon, là, de faire valoir votre projet, là, que je vous inviterais à faire au moment de la présentation de la preuve. Là, ici, on est en train de poser des

questions, mais, là, ce n'est pas vraiment une question, vous demandez à Hydro-Québec d'interpréter, vous demandez une interprétation.

Moi, je vous dis, bien... posez une question, vous allez peut-être avoir une réponse.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, bien c'était ma question et ma question ne porte pas sur un projet spécifique, ça peut porter sur n'importe quel projet, n'importe où, où la différence, chauffer avec des pièces de métal qui sont dans une plinthe et chauffer avec des pièces de métal qui sont dans un ordinateur.

Et, là, encore, en tenant compte du fait que le rendement est approprié et qu'il y a une très forte récupération de chaleur. Puisque le témoin a référé au fait que c'était en raison du bilan en énergie ou en puissance que la proposition d'Hydro-Québec est faite, c'est pour cela que nous voulons voir quelle est la différence entre permettre l'un et interdire l'autre? De toute façon, au niveau du bilan, c'est juste au niveau du bilan.

LE PRÉSIDENT :

Alors, la question est?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Quelle est la différence du point de vue du bilan.

Me SIMON TURMEL :

Simplement afin que je comprenne bien la question, on parle de différences entre des plinthes électriques, puis un autre type de chauffage au point de vue du bilan?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

La différence entre, non, au niveau du bilan, entre permettre le chauffage électrique avec des plinthes électriques et si, selon leur proposition, on permettait ce chauffage avec des morceaux de métal qui sont dans des ordinateurs, en autant que le rendement soit très fort.

Mme LAMYA SOUKTANI :

R. Bien, on a un peu de difficulté à répondre à vote question, du fait que l'enjeu, je pense qu'il est plus grand que juste regarder : est-ce qu'on chauffe avec une plinthe, versus des morceaux de métal. Pour chauffer avec des morceaux de métal, là, il faut utiliser un usage cryptographique pour lequel on a un bloc réservé.

Donc, on n'est pas dans une stratégie de voir comment on peut optimiser le chauffage dans une serre, mais plutôt comment, est-ce qu'on a de

la place pour alimenter des clients de la cryptomonnaie?

Ça, c'est un point. Le deuxième élément, c'est que chauffer avec... je ne vois pas en quoi chauffer avec des morceaux de métal, comme vous dites, pourrait avoir un impact bénéfique sur le bilan, c'est de la consommation de l'énergie de toutes les manières.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je passe à la question suivante.

LE PRÉSIDENT :

Bonne idée.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. Et si madame la greffière pouvait projeter les notes sténographique d'hier, donc de la journée 2, qui sont la pièce A-0051 aux pages 261 à 263. D'abord comme préambule. Je vais attendre que ça soit projeté. Oui, d'accord.

Comme préambule, nous sommes allés voir deux documents, là, qui sont dans les pièces, mais ce n'est pas la peine de les projeter. Bien, d'une part les tarifs actuels, c'est-à-dire le chapitre 7 des tarifs d’Hydro-Québec Distribution, qui porte sur l’usage cryptographique, qui se trouve à avoir déjà été déposé au présent dossier sous la cote

Bitfarms-0077. Mais c'est pas la peine d'aller... d'aller le regarder en ce moment. Mais ce... ce texte tarifaire indique... indique les quatre cas où la puissance pour usage... pour cet usage cryptographique est autorisée, c'est-à-dire deux cas qui sont des cas de droits acquis historiques de deux mille dix-huit (2018), de l'année deux mille dix-huit (2018). Un troisième cas qui est celui des... de la puissance qui aurait été autorisée suite à l'appel... l'appel d'offres, qui a eu lieu pour cet usage cryptographique, pour l'attribution de ce bloc. Et la quatrième situation c'était celle où il y aurait un bloc réservé qui serait attribué selon les conditions de service. Et c'est cette quatrième possibilité qui aurait peut-être pu exister maintenant, mais qu'Hydro-Québec propose de supprimer complètement. Puis c'est le texte très explicite de sa proposition qui est à la pièce HQD-2, Document 3.4, pièce B-0132.

Donc, avant... avant les questions qui apparaissent à la page 261 et suivantes de ces notes sténographiques, nous étions sous l'impression que la proposition d'Hydro-Québec consistait à interdire tout usage cryptographique - on parle de cryptomonétaire - qu'il s'agisse d'un

usage de plus ou de moins de cinq mégawatts (5 MW). C'était notre compréhension et notre... notre lecture de toute la preuve depuis le début, et notre preuve était basée sur cette compréhension.

Nous avons eu une certaine surprise dans ce qui a été dit à partir des pages 261 et c'est pour ça que je veux revenir là-dessus parce que je veux être sûr que... de bien comprendre et d'être sûr que si Hydro-Québec a quelque chose à ajouter, qu'elle puisse le faire, puisque le texte de ces notes sténographiques semble indiquer que malgré que ce ne sera plus permis dans les tarifs, si l'usage crytographique est de plus de cinq mégawatts (5 MW), dans ce cas il pourrait malgré tout être autorisé par décision discrétionnaire du ministre. Donc, même s'il est contraire au texte du tarif. Et je réfère là-dessus aux questions suivantes, donc d'abord la question 221 de Bitfarms, du procureur de Bitfarms demandait :

> Q. En l'absence du bloc réservé et de la structure tarifaire y étant associée, un client qui souhaiterait avoir un bloc d'énergie et de puissance de plus de cinq mégawatts (5 MW) pour exercer une activité de

chaîne de blocs, pourrait-il s'adresser à vous et passer à travers le processus menant à une décision discrétionnaire du ministre?

Réponse de madame Myriam Hudon pour Hydro-Québec :

R. Effectivement, tout projet de plus de cinq mégawatts (5 MW) doit passer par le processus de sélection.

Mais le mot « doit » était peut-être ambigu, ce qui fait que Bitfarms est revenu et a reposé la même question :

Q. En l'absence du bloc réservé, si on prend l'hypothèse que la Régie accorde ce que vous souhaitez obtenir, en l'absence du bloc réservé, est-ce qu'un client crypto pourrait s'adresser à vous et passer à travers le processus d'approbation des projets?

Réponse de madame Hudon, après quelques mots, elle dit :

R. [...] effectivement, un projet blockchain de plus de cinq mégawatts (5 MW) passerait à travers le processus de sélection en remplissant

1 le formulaire.
2 Plus loin à la question 225 de Bitfarms ils
3 indiquent :
4 Q. Donc, juste pour bien confirmer...
5 Excusez-moi, c’est pas en ce moment en
6 train d’être projeté... c’est pas ce qui est en
7 train d’être projeté en ce moment. Si on peut aller
8 à la question 225. Oui, d’accord. Donc, il demande:
9 Q. Donc, juste pour bien confirmer, si
10 la Régie... on prend l'hypothèse que
11 la Régie, accepte votre demande,
12 réduit à zéro le bloc réservé, donc on
13 n’a plus de bloc réservé pour la
14 crypto; après, le jour suivant, après
15 la décision, un client crypto pourrait
16 s'adresser... donc, remplir le
17 formulaire, déposer le formulaire pour
18 un projet de plus de cinq mégawatts
19 (5 MW), et Hydro-Québec l'étudierait
20 et ultimement passerait à travers le
21 processus et pourrait avoir une
22 décision favorable de la part du
23 gouvernement du Québec?
24 Et la réponse :
25 R. Effectivement, mais ça ne serait

pas Hydro-Québec seule qui l'étudierait, c'est le comité de sélection dont fait partie Hydro-Québec.

Donc, on a ces réponses qui sont, à ce qu'on comprenne, le seul document qui existe de toute la preuve, de tout ce qui a été publié, où Hydro-Québec semble dire que même si sa proposition est acceptée, et donc même s'il n'y a plus de tarif qui... même si le texte du tarif ne permettrait plus l'usage cryptographique pour quelque nombre... quelque quantité de mégawatts que ce soit, que malgré tout, la compréhension d'Hydro-Québec, c'est que malgré l'absence de tarif qui le permette, qu'un client pourrait faire une demande et avoir une approbation... une autorisation d'effectuer... d'avoir une puissance de plus que cinq mégawatts (5 mW) pour usage cryptographique? Donc, c'est bien ça qu'Hydro-Québec voulait dire? C'est ma question.

R. Bien, d'abord, je vais... on va y aller par étape. Puis je dois dire que c'est assez difficile de répondre à des questions qui ont des si longs préambules, des branchements conditionnels et... et bon, on va y aller dans l'ordre.

Donc, première chose, la demande

d'Hydro-Québec n'est pas d'interdire l'usage cryptographique au Québec. Notre proposition est de mettre fin à l'attribution du solde résiduel. Alors, les autres cas de figure qui suivent un tarif qui permettent un usage cryptographique sont maintenus, il s'agit juste pour nous de ne pas attribuer de nouvelles quantité à travers le processus premier arrivé, premier servi, qui avait été mis en place pour solder le bloc réservé. Donc ça, je pense que c'est une première mise au point.

Ensuite, comme je le mentionnais hier, l'autre possibilité qui est utilisée, c’est si un client ne se qualifie pas pour l'une ou l'autre des catégories qui sont définies dans le tarif, là, vous les avez nommées, la puissance... enfin, le petit A, le petit B, petit C, il y a la possibilité aussi de recourir au tarif dissuasif de quinze sous (0,15 $). Donc ça, ce sont les possibilités qui existent à l'intérieur du Tarif.

Maintenant, pour l'administration du processus dont vous parlez, je vois ça comme quelque chose de séparé, qui... c'est un processus dont on n’a pas encore vu d'effet concret. On ne peut pas exclure la possibilité que le gouvernement, suite à l'examen du projet qui lui

sera présenté, décide d'octroyer une quantité parce qu'il correspond à ses critères. Je dirais que spontanément, puis c'est peut-être aussi ce qui expliquait ma réponse un peu affirmative hier, que j'ai nuancée grâce à une question d'un de vos collègues un peu plus tôt ce matin, on est quand même... on ne peut pas s'empêcher de constater que le gouvernement a émis, en novembre de l'année dernière, un décret où il recommande à la Régie de ne pas... il recommande à la Régie de considérer qu'allouer un bloc dédié à un usage qu'il ne considérerait pas stratégique mettrait à risque l'approvisionnement d'autres filières plus stratégiques, et le bloc dédié étant dirigé aux clients... envers... étant destiné aux clients cryptographiques, on peut se douter que ce n'est pas... bon, on aurait pu affirmer que ce n'était probablement pas un des usages qui serait privilégié dans l'attribution des quantités au travers du processus, mais là, on ne peut pas se prononcer de façon ferme, là, c'est un processus qui appartient au gouvernement.

Q. **[197]** O.K., O.K. Écoutez, je crois comprendre ce que vous me dites, c'est que si dans... dans le cas que vous aviez mentionné, qui a fait l'objet des

questions-réponses d'hier, que je viens de montrer, que si le ministre autorisait un projet de plus que cinq mégawatts (5 mW) d'usage cryptographique, que dans ce cas, ce serait le tarif dissuasif qui s'appliquerait, donc il serait autorisé, mais il pourrait... son tarif applicable serait le tarif dissuasif? Est-ce que c'est ça le sens de vos propos?

R. Bien, c’est...

Q. **[198]** Pardon?

R. C'est une possibilité. Je ne peux pas dire que ça soit la seule. Puis il pourrait y avoir d'autres... d'autres déterminations... je... je ne sais pas... je ne connais pas toute la... je ne pense pas qu'on soit en mesure à l’heure actuelle de se prononcer sur les décisions que pourrait prendre le gouvernement quant au tarif qui devrait être octroyé aux projets qu’il privilégierait dans tous les cas de figure.

Mais comme je dis, c’est certainement une possibilité, à l’heure actuelle, dans le Tarif, pour les clients qui ne rencontrent pas les catégories qui sont énoncées, mais je ne peux pas affirmer que ça serait la seule possibilité à l’issue du processus de sélection du gouvernement.

Q. **[199]** O.K. En tout cas, donc je vois un peu ce que vous m'indiquez.

Je vais passer à des questions relatives au Tarif de développement économique si c'est possible. Et si c'est possible de projeter, il y a certaines citations qui se trouvent toutes regroupées à un seul endroit, à savoir dans notre preuve, qui est le document Waswanipi 2, Document 1, qui est C-PNCW-0016. Et s'il est possible de projeter les pages... bien, la page 67, pour commencer. Si c'est possible de faire un petit peu plus grand, et je ne pense pas que c'est la bonne page. Ah, c'est la page qui porte le numéro 67 écrit en haut du texte. Oui, c'est ça. Si vous voulez descendre un petit peu plus bas. Oui, c'est ça. O.K.

Alors, nous avons reproduit l'article 6.40 des Tarifs d'Hydro-Québec Distribution qui porte sur le Tarif de développement économique, et... bien, essentiellement, qui limite l'application aujourd'hui :

> Un client qui s'engage du fait qu'il peut bénéficier du présent tarif, à implanter et à mettre en service une nouvelle installation ou à réaliser un

> projet d'expansion dans un secteur d'activité porteur de développement économique.

Et plus loin, juste au bas de la même page, un extrait de l'article 6.43 du Tarif, on indique ce que le client doit fournir comme information pour qu'on puisse déterminer si son activité est porteuse de développement économique. Donc, il doit fournir :

> Une description sommaire de l'installation projetée ou du projet, y compris notamment les produits qui seront fabriqués, le cas échéant, les procédés et les technologies qui seront mis en oeuvre ainsi que les investissements et les dépenses d'exploitation anticipés.

Et également :

> Un attestation selon laquelle le tarif de développement économique est un des facteurs déterminants dans le choix du client d'implanter son installation ou de réaliser son projet d'expansion au Québec.

Donc, comme il apparaît à l'article un peu plus

haut, tout tourne autour de la notion de « secteur d'activité porteur de développement économique ». Alors, ma première question est la suivante : est-ce qu'Hydro-Québec Distribution a déjà refusé des demandes de tarif de développement économique, car elle jugeait que le projet ne se situait pas dans un secteur d'activité porteur de développement économique?

R. On n'a pas cette information, Maître Neuman, sur « s'il y a eu des demandes de refusées ». On a examiné des demandes, le Tarif a été octroyé à l'issue de ces demandes. Est-ce qu'il y aurait dans le lot des demandes qui ont été refusées? On n'a pas cette information.

Q. **[200]** O.K. Est-ce que, peut-être, vous pouvez répondre à une question différente : est-ce que vous savez s'il y a des secteurs d'activités qu'Hydro-Québec estimait déjà non porteurs de développement économique? Donc, même s'il y a eu... sans attendre de voir qu'une demande qui soit faite, est-ce qu'il y avait déjà des secteurs qu'Hydro-Québec identifiait comme porteurs de développement économique ou identifiait comme non porteurs de développement économique? Est-ce qu'Hydro-Québec avait déjà fait cette démarche par

secteur?

R. Vous nous replongez dans l'histoire. Donc, ce tarif... ce tarif avait été pensé dans une période de surplus. C'était une façon intéressante de demeurer dans une dynamique de gagnant-gagnant, l'utilisation des surplus au profit du développement économique de la province.

Ce que je lis ici, c'est qu'il était question pour le client d'attester qu'il avait besoin de ce tarif qui était un rabais en fait, qui pouvait s'appliquer à son tarif, que l'obtention de ce rabais était nécessaire à l'implantation de son activité ou de son projet. Donc, bien qu'il y avait certainement une volonté de diversification en parlant de diversité économique, il n'est peut-être pas pensé de la même façon que ce qu'on entend aujourd'hui par le... l'appui à certaines filières en particulier ou à la transition énergétique. C'était plus un tarif qui était tourné pour le bénéfice des clients qui avaient besoin d'un tel tarif pour démarrer de nouvelles activités ou initier des projets au Québec.

Q. **[201]** OK.

LE PRÉSIDENT :

Maître Neuman, on a déjà dépassé le quarante (40)

minutes qui vous était réservé. Peut-être si vous pouvez y aller quelques questions qui vous semblent essentielles.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui oui, absolument. De toute façon, je regarde... je regarde mon texte, je suis rendu... je suis rendu proche de la fin, là.

Q. **[202]** Peut-être... peut-être, Madame, je ne sais pas si vous êtes en mesure de confirmer cela, est-ce que vous êtes au courant que même avant que l'usage cryptomonétaire – on sait qu'aujourd'hui il est inadmissible au tarif de développement économique, c'est écrit dans le tarif – mais est-ce que vous êtes au courant que même avant que cette inadmissibilité soit écrite dans les tarifs, qu'Hydro-Québec jugeait déjà que ce n'était pas un secteur d'activité porteur de développement économique, et donc a arrêté de... d'accorder ce tarif pour ce type d'usage?

Me SIMON TURMEL :

Je vais m'objecter. Je pense qu'on dépasse ici... je veux recadrer c'est quoi la demande du Distributeur. La demande du Distributeur par rapport au TDÉ, c'est de le fermer. Donc, la demande est quand même simple, est très bien

circonscrite, donc refaire l'histoire du TDÉ, revoir qu'est-ce qui était arrimé ou non au TDÉ par le passé, à savoir si l'usage cryptographique a été considéré ou non pour le TDÉ par le passé, je ne crois pas que ce soit pertinent pour la décision que vous allez devoir rendre, à savoir si oui ou non on ferme le TDÉ. Donc, je vais m'objecter à la dernière question de mon confrère.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je ne vois pas en quoi... en quoi ça porte – sur quoi porte l'objection – puisque le tarif est un... le TDÉ est un tarif qui actuellement se limite aux secteurs, au pluriel, aux secteurs d'activités qui sont porteurs de développement économique.

Donc, ce qu'Hydro-Québec propose, c'est de ne plus être capable d'offrir ce tarif à des... à un secteur d'activité porteur de développement économique. Donc, le choix qui se pose au Tribunal, c'est : est-ce qu'on va interdire, est-ce qu'on va enlever cette option qui existe pour Hydro-Québec? Puis, pour Hydro-Québec, d'accorder ce tarif préférentiel à un secteur d'activité porteur de développement économique ou est-ce qu'on va maintenir cette option pour que si jamais un jour Hydro-Québec juge qu'il existe un projet dans un

secteur d'activité porteur de développement économique, il pourra lui accorder le Tarif. C'est ça l'enjeu... c'est ça l'enjeu.

LE PRÉSIDENT :

Vous l'avez très bien décrit, alors c'est quoi la question?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Bien, la question, c'est : est-ce que – la question à laquelle il y a une objection – c'est que comme le témoin n'était pas capable de se souvenir s'il existe le moindre cas où il y a eu un refus d'un projet qui était dans un secteur d'activité non porteur de développement économique, donc j'ai essayé peut-être de rafraîchir la mémoire du témoin pour lui demander si elle se souvenait qu'il y avait déjà eu des refus de projets d'usage cryptomonétaire parce qu'Hydro-Québec jugeait déjà que ce n'était pas un secteur d'activité porteur de développement économique. Et ça, c'est avant que ce soit interdit dans le texte du Tarif.

Me SIMON TURMEL :

Je maintiens mon objection, ici, regardez, là, le fait qu'il y ait ou non eu des refus de clients du secteur cryptomonnaie au TDÉ, ça n'a aucune incidence ici par rapport à la demande du

Distributeur de vouloir fermer ce tarif. Donc, à savoir si oui ou non par le passé, tel secteur a été considéré ou non admissible, qu'on parle de cryptomonnaie, qu'on parle de n'importe quel autre secteur, de savoir si oui ou non, ça a été considéré admissible à la TDÉ, ça n'a plus d'impact quand vient le moment de demander la fermeture, ce que fait le Distributeur, dans le présent dossier.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Peut-être que mon confrère a mal compris l'objet de la question. C'est actuellement, le témoin n'est pas capable d'affirmer qu'il y a eu un seul cas où n'importe quoi a été refusé comme étant un secteur d'activité porteur de développement économique.

Ça fait que j'ai donné un exemple. Peut-être qu'il y a d'autres exemples, mais est-ce que... vous voulez savoir, est-ce que le témoin se souvient qu'il existe au moins un cas dans l'univers qui a été jugé non porteur de développement économique?

Ce que je veux, c'est établir qu'Hydro-Québec a déjà refusé, qu'elle a exercé sa discrétion, non seulement pour accepter des secteurs d'activités porteurs, mais pour refuser des secteurs d'activités non porteurs.

Que le tarif, en d'autres termes, que le tarif fonctionne. Hydro-Québec peut accepter ou elle peut refuser.

LE PRÉSIDENT :

Maître Neuman, on souligne qu'il y a déjà eu des plaintes qui portaient justement là-dessus.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Effectivement, c'est comme ça que je prenais l'information.

LE PRÉSIDENT :

Bon, bien alors, pourquoi vous posez des questions là-dessus?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Bien, je m'attendais à ce que le témoin me donne, me dise plus généreusement que oui, on en a déjà refusé des TDÉ.

Ça fait que, là, les témoins semblent n'avoir aucun cas qu'ils puissent donner où le TDÉ a été refusé à quiconque pour n'importe quel secteur. Ça fait que j'essayais de rafraîchir la mémoire du témoin pour indiquer qu'il y a au moins des cas.

LE PRÉSIDENT :

Bien, vous êtes très généreux, Maître Neuman, de rafraîchir les mémoires, mais franchement, je ne

vois pas en quoi ça peut nous être utile aujourd'hui, là. Est-ce que vous avez une dernière question?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je vais poser la question simplement différemment.

Q. **[203]** Est-ce qu'Hydro-Québec est d'accord qu'elle peut refuser des demandes de TDÉ, si elle juge que le secteur d'activités n'est pas porteur de développement économique?

Mme STÉPHANIE CARON :

R. Bien, sur la base de ma connaissance fraîchement acquise, je pense que oui et c'est ce qui pourrait faire l'objet de plaintes, d'après ce que j'ai compris.

Q. **[204]** D'accord. O.K.

LE PRÉSIDENT :

On a fait le tour?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est ma dernière question.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [205] C'est ma dernière question, donc, un peu plus loin, dans le texte de notre mémoire, c'est à la page 72, au paragraphe 69. Nous demandions si

Hydro-Québec avait déjà examiné si des filières stratégiques pourraient être de nature à avoir économiquement besoin d'un tel tarif préférentiel.

O.K. Hydro-Québec répond :

> Le Distributeur n'a pas réalisé d'analyses lui permettant de répondre à cette question, considérant qu'il demande à la Régie de cesser d'accepter de nouvelles demandes d'adhésion au TDÉ.

Donc, je veux être sûr de bien comprendre ce que cette réponse souligne. Est-ce que c'est donc ma compréhension que même si le TDÉ pouvait aider des filières stratégiques identifiées par le gouvernement, Hydro-Québec maintient quand même sa recommandation de supprimer, c'est-à-dire de cesser d'accepter de nouvelles demandes d'adhésion au TDÉ?

Mme MYRIAM HUDON :

R. Juste rappeler dans quel contexte on demande d'arrêter, de supprimer le tarif de développement économique, c'est qu'il ne rencontre plus deux conditions qui avaient été considérées lors de sa mise en place. Donc, les surplus énergétiques, donc, on le joint à travers nos bilans présentés dans le Plan d'approvisionnement, donc, les surplus

d'électricité arrivent à leur fin et puis comme démontré dans le tableau du test de neutralité tarifaire, le tarif n'est plus rentable et amène une pression sur les tarifs des autres clients. Donc, c'est dans le cadre de ces deux conditions-là qu'on demande d'abroger le tarif.

Q. **[206]** Ça répond à ma question. Je vous remercie beaucoup. Je remercie les témoins.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Neuman.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Et merci Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Monsieur le Régisseur.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. On va passer au RNCREQ avec maître Ouellette.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JOCELYN OUELLETTE :

Oui. Bonjour. Bonjour à la formation; bonjour aux témoins du Distributeur et à tous mes collègues et autres participants qui nous écoutent. Jocelyn Ouellette pour le RNCREQ.

Q. **[207]** Je demanderais à madame la greffière d'afficher à l'écran C-RNCREQ-0041. Un peu comme j'ai fait dans d'autres dossiers, plutôt que de demander à madame la greffière de se promener dans

les différents documents, je les ai tous compilés dans un document. Comme ça, ça va être peut-être beaucoup plus commode pour les témoins de voir les extraits de preuve défilés l'un à la suite de l'autre. Voilà! On peut aller tout de suite à la page 2. Peut-être agrandir un peu pour le bénéfice de tous afin de mieux lire. Donc, c'est des extraits ici qui concernent la question de la gestion de la puissance via les chauffe-eau. J'attire votre attention à la première citation où on voit que, dès deux mille quatorze (2014), le Distributeur annonçait fièrement qu'il mettait tout en oeuvre pour déployer des moyens de gestion de la puissance planifiée, qu'il aurait recours au chauffe-eau interruptible. On voit aussi que le projet pilote réalisé auprès de quatre cents (400) employés d'Hydro-Québec en deux mille quatorze/deux mille quinze (2014-2015) avait été concluant.

Maintenant, ma question, c'est, je vous demanderais de m'expliquer pourquoi ce moyen de GDP n'apparaît plus à votre Plan d'approvisionnement?

Mme SABRINA HARBEC :

R. En fait, j'en ai discuté hier. Mais on est en train de chercher les bonnes solutions technologiques pour être capable de faire du... pas du délestage,

mais des arrêts de l'utilisation des chauffe-eau lors des périodes de pointe tout en respectant le critère de la Santé publique. Et les mégawatts reliés au critère d'approvisionnement n'auraient pas une ligne distincte. En fait, ils feraient partie de nos options tarifaires, comme par exemple la TD ou Hilo.

Q. **[208]** Je comprends. Mais peut-être plus précisément parce que, je veux dire, ça fait quand même, ça fait bientôt dix ans, là, qu'on annonçait ça, et là vous me dites que, hier, vous en avez discuté et qu'on est à la recherche de solutions. Peut-être nous dire qu'est-ce qu'Hydro-Québec ou, en fait, le Distributeur entend faire de façon plus précise pour exploiter cette ressource-là?

R. C'est une ressource extrêmement importante. On cherche vraiment la solution pour respecter le critère de la Santé publique. C'est pour ça que ça n'avait pas été déployé qu'est-ce qui avait été utilisé dans les années deux mille quatorze/deux mille quinze (2014-2015). L'année passée, on a testé une nouvelle solution technologique par l'entremise d'Hilo. Et on est en train de regarder qu'est-ce qui pourrait être fait présentement à travers de tous les chauffe-eau aussi qui sont déjà

installés. Donc, on travaille sur plusieurs manières d'être capable d'atteindre les critères de la Santé publique pour être capable par la suite de déployer en grande pompe notre solution.

Q. **[209]** Et les démarches qui sont faites pour le parc de chauffe-eau actuels, en fait pour adapter les chauffe-eau actuels, est-ce que c'est exclusivement via Hilo?

R. Non. En fait, on cherche une solution technologique. Hilo testait les nouveaux chauffe-eau. Puis globalement on cherche des solutions aussi pour le parc existant, parce que ça nous permettrait d'aller chercher plus rapidement les mégawatts avec le parc existant au lieu d'attendre le renouvellement des chauffe-eau.

Q. **[210]** Et ces démarches-là est-ce qu'elles ont cours depuis qu'on a le critère de la Santé publique qui a été établi en deux mille dix-huit (2018) ou est-ce que c'est quelque chose... Est-ce que les démarches sont plus récentes? Ou est-ce que c'est quelque chose qui avait cours depuis plusieurs années déjà?

R. Je dirais que c'est quelque chose qui est regardé depuis plusieurs années, mais plus... peut-être avec une plus grosse emphase dans les derniers mois

à cause de... du resserrement du bilan.

Q. **[211]** Donc, est-ce que je comprends que les nouveaux chauffe-eau c'est une question, là, qui... parce que vous me dites, là, Hilo ça avait lancé quelque chose l'année dernière, mais quand on regarde les parcs existants, là, ce serait plus via le Distributeur.

R. En fait, peut-être juste... je fais un petit pas de recul et en même temps... Hilo a intégré... une grande partie d'Hilo a intégré Hydro-Québec au premier (1er) mai, donc tout le volet commercial, développement des offres, développement des produits commerciaux et marketing, donc on le regarde vraiment dans son ensemble. Présentement, le volet technologique est resté en filiale, donc on le regarde globalement dans son ensemble, que ce soit par l'entremise technologie d'Hilo ou les différentes approches qu'on peut prendre... qu'on a déjà chez Hydro-Québec pour être capable de... de trouver la solution pour le parc de chauffe-eau existant.

Q. **[212]** D'accord. Je demanderais à madame la greffière de passer à la page suivante. Sur la première citation, là, il est question du projet pilote et je pense que c'est ça que vous... vous

parliez aussi. Est-ce qu'on connaît maintenant les résultats de ce projet pilote?

R. Oui, en fait le projet pilote, on a été capable de démontrer que la technologie fonctionne, dans le sens théoriquement la technologie fonctionne. Cependant, il y a un... il y a un défi au niveau de la commercialisation, donc au niveau de l'installation, il y a une complexité au niveau de l'installation lorsqu'on... on a les plombiers qui vont chez les clients. Puis par la suite, si jamais des clients jouent avec la technologie, bien on vient de perdre en fait le critère qu'on... on vient de perdre la technologie, on vient de perdre le pourquoi qu'on a installé la technologie sur le chauffe-eau. Donc, théoriquement, on a été capable de prouver que ça fonctionne, cependant dans... chez les clients on a un taux d'environ cinquante pour cent (50 %) de réussite.

Q. **[213]** Donc, quand on parlait, là, et si elle est financièrement rentable et donc commercialisable, on n'est pas encore là, on n'est pas encore à quelque chose de commercialisable.

R. Non, mais en fait le volet... c'est plutôt d'un point de vue opération que même financier. Pour l'instant, on ne regarde même pas le financier, on

parle d'un point de vue opération pour s'assurer que quand on installe la technologie chez les clients elle soit, un, bien installée; et deux, que le client ne puisse pas jouer avec, ce qui viendrait enlever la valeur ajoutée de la technologie.

Q. **[214]** O.K. Et vous estimeriez à quand est-ce qu'on... dans quelle... quelle durée ou combien de temps est-ce qu'on peut prévoir, là, avoir des réponses plus précises sur la possibilité de le commercialiser?

R. On est en train de revoir la stratégie avec ces dernières données qui sont rentrées, donc comme je vous ai mentionné on travaille vraiment... on a une grosse emphase présentement sur l'aspect des chauffe-eau et on espère être capable d'en arriver avec une conclusion au courant des prochains mois.

Q. **[215]** Donc, peut-être sur la deuxième citation qu'on voit un peu dans le bas, là, il est question... pouvez-vous nous expliquer, là, qu'est-ce qui physiquement serait différent entre le nouveau type de chauffe-eau et le chauffe-eau électrique conventionnel? Je pense que c'était la... la nouvelle solution technologique, là, à laquelle vous faisiez référence, là.

R. Oui, je vais... je vais m'aventurer, là, mais c'est vraiment une solution technologique - je ne suis pas... ne suis pas ingénieure - qu'on installe sur le chauffe-eau, ça fait qu'au font le... le plombier vient installer un nouveau chauffe-eau, qui est comme les autres, mais c'est vraiment l'installation d'un outil ou d'une technologie supplémentaire qui se met sur le dessus du chauffe-eau, qui permet de faire circuler l'eau à l'intérieur du chauffe-eau, pour éviter l'accumulation des bactéries.

Q. **[216]** O.K. Donc... donc, c'est quelque chose qui remue l'eau à l'intérieur.

R. Et là d'une manière...

Q. **[217]** Si je paraphrase, là...

R. Oui, puis moi aussi j'ai paraphrasé, donc si vous voulez des explications plus techniques vous pouvez les retrouver, je crois, sur le site Internet.

Q. **[218]** O.K. Et... et à votre connaissance est-ce que c'est... c'est la même... ce serait la même technologie pour les nouveaux chauffe-eau et les actuels ou est-ce que ce serait... il faudrait avoir une nouvelle technologie?

R. En toute transparence au niveau de la commercialisation et complexité d'opération, pour

les chauffe-eau existants il faudrait avoir une technologie plus... plus simple.

Q. **[219]** O.K. Maintenant vous... vous m'avez référé au site Internet, mais, sauf erreur, je crois que ça n'y est pas. Est-ce qu'on pourrait peut-être prendre en engagement, là, de nous donner la référence où on peut avoir une description peut-être plus précise, là, de cette technologie-là?

R. Sans problème.

Q. **[220]** Donc, on serait à l'engagement 7, sauf erreur.

LE PRÉSIDENT :

8.

Me JOCELYN OUELLETTE :

8, j'en perds le compte. Donc, fournir une référence à la technologie actuellement développée, là, pour l'utilisation des chauffe-eau en tant que ressource de GDP.

E-8 (HQD) Fournir une référence à la technologie actuellement développée, là, pour l'utilisation des chauffe-eau en tant que ressources de GDP (demandé par RNCREQ)

Q. **[221]** Vous m'avez dit qu'on n'était pas rendu au niveau financier, là, donc, si je vous demandais le prix au détail de ce nouveau type de chauffe-eau, est-ce que vous auriez une réponse?

R. Non, parce qu'on ne peut pas se fier au prix du projet pilote pour en faire une évaluation globale.

Q. **[222]** Même chose, si je vous demandais une estimation de la pénétration du marché sur un horizon de cinq ans?

R. Même chose.

Q. **[223]** Mais est-ce qu'on... le développement, là, se fait... est-ce que ça se fait en un seul temps, nouveau chauffe-eau et chauffe-eau existant, ou est-ce que c'est deux projets séparés, c'est traité distinctement les deux?

R. On regarde une stratégie globale pour être capable de pénétrer le marché.

Q. **[224]** On peut passer à la page 3, Madame la Greffière. Donc, sur les... ce que j'appellerais les crédits, là, donc corrigez-moi si je me trompe, mais est-ce que c'est exact que du point de vue du consommateur, la rémunération qu'il reçoit en vertu du crédit hivernal ou en vertu de Hilo est très similaire?

R. Je confirme.

Q. **[225]** Est-ce que ce n'est pas exact aussi, quand une réduction via Hilo ou une réduction via le crédit hivernal, c'est moins coûteux pour le Distributeur si la réduction vient du crédit hivernal?

R. Non, puisqu'avec l'intégration des activités de Hilo chez Hydro-Québec, on n'a pas... on ne peut pas... on ne peut pas dire ça.

Q. **[226]** Donc, est-ce que ça amène des modifications du contrat qui existe entre Hydro-Québec et Hilo à ce niveau-là?

R. En fait, le contrat qui était en place entre Hydro-Québec et Hilo, qui était en fait un contrat en termes de mégawatts, n'est plus. Donc, toute l'intégration de fournir des mégawatts est vraiment intégrée chez hydro-québec.

Q. **[227]** O.K. Et il n'est plus depuis le premier (1er) mai?

R. Exactement.

Q. **[228]** Dans le tableau 3.3... - Mais là, je ne sais pas si on... peut-être qu'on n'est pas à la... Oh non, attendez, vous êtes trop loin. Peut-être remonter d'une page, Madame la Greffière. Oui, non, c'est 3.1. 3.1 révisé. Oui. Qui est en fait le tableau 3.3, là. - Je constate que les réductions

de puissance découlant des activités de Hilo sont intégrées au bilan de puissance dans une ligne distincte qui augmente de quarante-sept mégawatts (47 mW) jusqu'à six cent vingt et un (621). Êtes-vous en mesure de m'indiquer quelles portions de ces réductions-là viennent de l'exploitation en GDP des chauffe-eau?

R. Non, on ne l’a pas par... on n'a pas un... excuse-moi l’anglicisme mais un breakdown par moyen, mais la majorité des six cent vingt et un mégawatts (621) viennent cependant de la chauffe des bâtiments et des véhicules... des recharges de véhicules électriques. Mais ça vient avec un mix aussi de plusieurs... plusieurs développements de produits futurs aussi pour l'atteindre.

Q. **[229]** Puis, donc, avec la disparition du contrat, là, est-ce que ces engagements en mégawatts sont toujours valables?

R. Oui, nos objectifs en mégawatts sont toujours valables.

Q. **[230]** Vos objectifs sont toujours... O.K. Puis tantôt, vous... je pense que vous m'aviez déjà donné la réponse, là, mais dans le même tableau, il y a la ligne de tarification dynamique qu'on voit augmenter de deux cent vingt-trois mégawatts

(223 MW) à quatre cent quarante-cinq (445). Est-ce que c'est exact que les réductions qui découleraient de l'utilisation des produits... d'autres produits, là, feraient partie de cette ligne de bilan ou...

R. Qu’est-ce que vous voulez dire par « d'autres produits »? Je veux juste être sûre de bien comprendre la question.

Q. **[231]** Oui. D’autres produits comme on avait Sinopé ou le contrôleur Calypso. Là, s’ils avaient d’autres technologies... C’est sûr... J’avais préparé mes questions, là, en ayant Hilo à...

R. Oui, je comprends. En fait, après, ça revient aux... Parce que, comme je vous ai mentionné tantôt, Hilo travaille aussi sur l’ouverture de l’écosystème, donc d’être capable d’offrir des produits de d’autres manufacturiers, non seulement les manufacturiers d’Hilo. Donc, après, ça revient au client, son choix de vouloir participer sur la tarification dynamique ou d’y aller avec plutôt une approche de clé en main, qui est Hilo. Fait que les produits pourraient se retrouver dans les deux...

Q. **[232]** O.K.

R. ... dépendamment du choix du client.

Q. **[233]** Et pourquoi est-ce que, la tarification

dynamique, elle se stabilise ou arrête d'augmenter à partir de deux mille vingt-cinq/deux mille vingt-six (2025-2026)?

R. Parce qu'on avait pris une hypothèse d'un taux de pénétration de dix pour cent (10 %) de la clientèle, donc environ quatre cent mille (400 000) clients, puis on pense avoir atteint ce quatre cent mille (400 000) clients là rendu à ce niveau.

Q. **[234]** O.K. Et ces prévisions-là tiennent toujours?

R. Oui.

Q. **[235]** On peut passer à la page suivante. Dans une des sections du mémoire, là, du RNCREQ, il est question... en fait, monsieur Raphals donne un bref aperçu de ce qui existe dans d'autres juridictions par rapport à l'utilisation des chauffe-eau comme moyen de GDP, c'est la section 2.10 de son rapport. Est-ce que vous êtes familier avec ces méthodes dans d'autres juridictions, là, notamment Mosaic Power dans l'interconnexion, PGM ou Shifted Energy dans d'autres états américains et même en Nouvelle-Écosse?

R. Ça fait partie, en fait, des balisages qu'on fait pour être en mesure de développer la meilleure solution.

Q. **[236]** Qu'est-ce que vous voulez dire par « les

balisages que vous faites »?

R. On regarde toujours qu'est-ce qui se fait ailleurs, en fait, pour s'assurer de bien comprendre puis d'utiliser les meilleures techniques, les meilleures manières de faire, pour être capable, nous, de développer une offre puis une technologie qui répond aux besoins.

Q. **[237]** O.K. Selon notre compréhension, le Québec semble étrangement le seul endroit en Amérique du Nord où le développement de cette ressource importante est bloqué par des considérations qui seraient liées à la légionelle. Est-ce que vous connaissez d'autres endroits où se serait le cas?

R. Personnellement, non.

Q. **[238]** Puis dans son rapport, monsieur Raphals conclut qu'étant donné les hypothèses scientifiques qui sous-tendent, là, le critère de cinquante-cinq degrés Celsius (55°C) pendant quatre heures au fond des chauffe-eau, ce critère devrait s'appliquer à des programmes dans lesquels le courant du chauffe-eau est coupé complètement pendant quatre heures ou six heures, mais ne devraient pas s'appliquer à des situations où le courant est restauré lorsque la température de l'eau franchit un certain seuil. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette

conclusion-là et sinon, pourquoi pas?

R. Je ne peux pas me prononcer, n'étant pas une experte de cette conclusion, malheureusement.

Q. **[239]** Je ne vous demandais pas de vous prononcer en tant qu'experte, mais...

R. Non.

Q. **[240]** ... quels sont... quels sont les...

R. En fait, je peux me prononcer que l'étude de l'IREQ était basée sur des arrêts de six heures, de cinq à six heures, si je ne me trompe pas. Donc, c'est de l'information que, nous, on possède. Donc, je ne peux pas me prononcer sur l'étude qui a été faite, hors de l'IREQ.

Q. **[241]** Je comprends. Mais vous êtes d'accord avec moi que le critère ou les conclusions s'appliquent au cas à l'étude et qu'il y aurait peut-être lieu de ne pas extrapoler en dehors des cas qui avaient été étudiés?

R. Je ne suis pas certaine de comprendre la question.

Q. **[242]** Bien, on a un critère qui découle d'un cas étudié où est-ce qu'on a des arrêts de quatre à six heures, des arrêts complets. Mais êtes-vous d'accord que le critère s'applique à des situations où est-ce qu'on a un arrêt complet de quatre à six heures et que si on avait des modulations de

température ou d'autres paramètres, le critère ne s'appliquerait pas nécessairement?

R. Je comprends. Je comprends mieux. En fait, c'est une des choses qu'on est en train de regarder comme solution aussi, d'être capable de l'appliquer avec diverses causes de délestage pour voir si on est capable de répondre aux... d'éviter le critère, en fait. C'est dans les choses qu'on est en train de regarder présentement.

Q. **[243]** O.K. Donc... J'allais devancer, vous disant : en quelque sorte, là, vous êtes déjà en train de donner foi à notre deuxième recommandation à ce niveau-là, là, de mandater pour pousser les études, là. On invitait le Distributeur, on recommandait à la Régie d'inviter le Distributeur à poursuivre, là, ses recherches et à – je n'ai pas le libellé de notre recommandation sous les yeux, là – mais on demandait de voir s'il n'y avait pas d'autres alternatives.

R. En fait, je peux vous confirmer qu'on essaie vraiment fort, on la veut la solution, en fait, pour être capable de pénétrer le marché des chauffe-eau en répondant aux critères de la santé publique. Donc, on évalue toutes les possibilités présentement.

Q. **[244]** D'accord. Puis, est-ce qu'il y a moyen de suivre vos avancées sur ce sujet-là avant d'attendre le prochain Plan d'approvisionnement?

R. Donnez-moi un instant. En fait, votre demande c'est de suivre l'évolution de – juste pour être sûre – de l'évolution de notre développement technologique pour être capable de trouver la solution ou plus après qu'est-ce qu'on voudrait faire d'un point de vue commercial?

Q. **[245]** Ce n'était pas aussi précis. C'était de suivre l'évolution de... c'était plus général. Ce n'était pas... ce n'était pas spécifiquement au point de vue de la technologie ni... mais c'est de façon plus générale de ne pas... de ne pas être obligé d'attendre le prochain Plan d'approvisionnement pour savoir qu'est-ce qui s'est fait puis où est-ce qu'on en est sur cet enjeu-là.

R. Bien, du moment qu'on va avoir des budgets associés aux chauffe-eau, on va pouvoir en discuter lors de la tarifaire. Donc, ça va arriver plus rapidement.

Q. **[246]** Est-ce que vous auriez objection si la Régie vous demandait de faire un suivi à ce niveau-là avant le dépôt du prochain Plan d'approvisionnement?

R. Peut-être sous quelle forme?

Q. **[247]** C'est rare qu'on me pose les questions, mais...

R. Mais en fait, t'sais, je n'ai pas, en fait, en toute transparence, je n'ai pas d'enjeu à partager l'avancement ou les défis qu'on a. Mais t'sais, je veux dire, je viens, je pense, de confirmer à maintes reprises qu'on a vraiment les deux mains dedans, puis c'est un focus qu'on a pour essayer de trouver la solution.

Donc, si on n'est pas venu présenter un budget c'est parce qu'on ne l'a pas encore trouvé la solution, puis qu'on continue à fouiller. Du moment qu'on va avoir le budget, ça veut dire qu'on va être capable de venir démontrer le plan de match commercial par la suite.

Q. **[248]** D'accord. On peut passer maintenant aux besoins en énergie, à la page suivante. Ce n'est pas à l'écran, là, mais à la question 4.3, là, de la DDR du RNCREQ, on vous avait demandé de confirmer notre analyse des approvisionnements de long terme en énergie qui serait requis après avoir tenu compte de différents changements qui seraient... qui étaient survenus depuis le dépôt de la demande. Le Distributeur avait refusé d'y répondre, là, puis je ne vous demanderai pas de

faire ça ici.

Mais je vous demanderais peut-être plus précisément, est-ce qu'il y a quelque part dans le dossier un tableau qui émane du Distributeur et qui estime les approvisionnements de long terme en énergie qui seront requis? Je peux peut-être donner, peut-être – court terme, court terme, pas long terme. Désolé. Ce qu'on avait à B-0121, on avait 3.2 révisé, mais c'était en puissance. On se demandait s'il y avait quelque chose, s'il y avait son équivalent en énergie à chaque année?

M. GRÉGORY EMIEL :

R. Le bilan d'énergie présente les quantités d'approvisionnement qui seront requises au court terme de façon prospective. Donc, je ne suis pas certain de comprendre la question.

Q. **[249]** Peut-être, en fait, ici là, je ne l'ai pas dans – c'est-à-dire que je peux peut-être demander à madame la greffière d'afficher B-0121.

Me JOCELYN OUELLETTE :

Désolé, j'avais fait tout ce travail pour vous éviter, là, d'afficher différents documents, mais rien n'est parfait. Peut-être descendre.

Q. **[250]** Est-ce qu'on a donc le tableau 3.2, on l'a ici en puissance. Est-ce qu'on l'a en énergie?

R. Il est fourni, il a été fourni en énergie, il n'y a pas de révision sur les bilans d'énergie qui ont été faits récemment, donc, le bilan d'énergie ajusté aux nouveaux approvisionnements prévus, suite à l'annulation des appels d'offres vingt vingt-deux (2022) et à la mise en place de l'appel d'offres pour mille cinq cent mégawatts (1 500 MW) éoliens ont été déposés, je n’ai pas le numéro, par contre, du document.

Q. **[251]** Pourriez-vous le prendre en engagement et nous revenir?

Me SIMON TURMEL :

Regardez, je pense qu'on ne le prendra pas en engagement...

Me JOCELYN OUELLETTE :

Non?

Me SIMON TURMEL :

On vous reviendra avec...

Me JOCELYN OUELLETTE :

O.K.

Me SIMON TURMEL :

... l'information, mais c'est un document qui est au dossier, donc, on reviendra lorsqu'on aura la référence.

Me JOCELYN OUELLETTE :

O.K.

Q. **[252]** Pourriez-vous nous indiquer aussi s'il existe avec une distribution horaire, parce que sauf erreur, nous l'avons, mais seulement pour l'année deux mille vingt-neuf (2029).

Lorsque vous nous reviendrez, là, peut-être juste nous donner cette précision-là aussi.

Pendant qu'on l'a aussi sous les yeux, le tableau 3.2, il y a une note de bas de page, est-ce que c'est toujours exact, ça, que ça correspond à la contribution attendue en puissance de soumissions retenues dans le cadre des appels d'offres 2021-01, 2021-02?

R. Oui.

Q. **[253]** O.K. On peut retourner à C-RNCREQ-0041. On peut descendre un peu. Bien, en fait, non, restons ici quelques instants. On voit à l'écran : profil des approvisionnements additionnels requis pour l'année deux mille neuf (2009) qui avaient été fournis en réponse à une DDR dans le dossier R-4207.

Sauf erreur, là, ce profil combine autant les approvisionnements de long terme que ceux de court terme et c'est pour l'année deux mille vingt-

neuf (2029). La RNCREQ s'est demandé à quoi correspondrait ce même profil, mais si on conservait uniquement les achats de court terme et qu'on retirait, là, les approvisionnements de long terme? Donc, à partir du bilan d'énergie qu'on voit juste en-dessous, monsieur Raphals s'est livré à l'exercice puis a réalisé un graphique qu'on voit à la page suivante et donc, le graphique illustre les achats de court terme en énergie requis en deux mille vingt-neuf (2029) puis est élaboré en prenant les données, un tableau qui nous avait été communiqué sous B-0104 et ce sont les courbes des puissances des approvisionnements additionnels requis non classés pour deux mille vingt-neuf (2029).

Donc, quand on y retire les approvisionnements de long terme pour chacune des heures de l'année, on se retrouve donc avec la prévision qui ne concerne que les achats de court terme pour deux mille vingt-neuf (2029).

On remarque qu'il y a certaines heures de l'année où les achats de court terme sont dans le négatif. Donc, je vous suggère que ces achats de court terme négatifs constituent, en fait, de l'énergie patrimoniale inutilisée pour l'année deux

mille vingt-neuf (2029) et donc, que la dernière ligne du bilan d'énergie n'est pas exacte quand elle indique zéro à l'énergie disponible de deux mille vingt-sept (2027) à deux mille trente-deux (2032). On peut peut-être remonter un peu, là, le bilan d'énergie est à la page précédente, là, donc, ma question est double.

Est-ce que le Distributeur a fait cet exercice d'isoler les achats de court terme pour les années deux mille vingt-six (2026) à deux mille trente-deux (2032), avant d'indiquer qu'il n'y a pas d'énergie patrimoniale inutilisée et le cas échéant, maintenez-vous toujours qu'effectivement, il n'y a pas d'énergie patrimoniale inutilisée lorsque l'on commence à voir apparaître les approvisionnements de long terme, là, deux mille vingt-sept (2027) et suivants?

M. GRÉGORY EMIEL :

R. Donc, la pièce qui est sous les yeux, je pense, c'est celle à laquelle vous faisiez référence à la question précédente.

Q. **[254]** O.K.

R. Puis les bilans d'énergie sont des bilans horaires sur un scénario de norme normalisée qui reflète, donc, quand on a une valeur dans l'énergie

disponible, autrement dit énergie patrimoniale inutilisée, c'est que sur la simulation horaire de l'allocation des ressources en fonction des besoins horaires, on détecte des surplus ponctuels. Donc, là, si la ligne est à zéro, c'est que, après équilibrage horaire de la demande, on ne détecte pas d'énergie disponible.

Cela dit, passé les années éloignées, là, on n'a pas d'hypothèses sur la structure de l'approvisionnement long terme, qui serait... qui serait susceptible de contribuer à la réponse au bilan, là. Donc, on ne sait pas quelle énergie viendrait... quel est le profil, quelle est la nature, la source de l'énergie qui viendrait répondre au besoin en question.

Q. **[255]** Mais malgré ça, vous ne pouvez pas prendre pour acquis qu'il y aurait une énergie constante?

R. Non, ce ne serait pas l'hypothèse la plus adaptée, compte tenu de la nature des profils de demande. Il se peut que ce soit une énergie profilée, par exemple comme le service d'intégration éolienne. Advenant que ce soit de l'énergie éolienne qui soit la source principale. D'autres sources d'énergie pourraient venir contribuer au besoin et fournir une réponse très différente, donc la réponse la

plus probable n'est pas forcément que ce soit une énergie constante toute l'année. C'est pas la structure du besoin auquel on doit répondre.

Q. **[256]** Mais qu'est-ce que... parce que je comprends très bien que le scénario ce serait de l'éolien avec... je veux dire c'est pas un secret, là, qu'on... qu'on a des appels d'offres qui s'en viennent. Mais qu'est-ce que... qu'est-ce que ça pourrait être d'autre qui... qui ne fournirait pas...

R. Toute source d'énergie qui... qui peut être profilée autrement que de l'éolien serait éligible. L'énergie est déjà disponible au Québec, de l'énergie de source solaire, de l'énergie de différentes sources. Donc, actuellement nous avons un appel d'offres éolien qui est en... en cours, mais pour le reste on ne peut pas présupposer de la... de la technologie qui serait... qui serait susceptible de rencontrer les besoins en question.

Q. **[257]** O.K. Donc, il n'y a pas de... bien avec ce qu'on sait aujourd'hui quand on se projette sur ces années-là, on n'a pas... on n'a pas encore, là, le... on ne croit pas encore à un risque d'accumuler des surplus.

R. Oui, donc toujours Grégory Emiel. La... la

stratégie d'approvisionnement reste à... à discuter, à vous être présentée puis à être discutée. Donc, ici, on ne peut pas présupposer de la... de la source de l'approvisionnement qui viendrait combler les besoins, donc est-ce que le risque existe? C'est... les risques existent toujours, mais la... l'hypothèse centrale qu'on doit poser reste à définir et à préciser.

Q. **[258]** O.K. Est-ce que c'est exact que les achats de court terme ont lieu surtout en hiver, mais qu'il y en a aussi durant l'été?

R. Actuellement, les achats de court terme ont lieu surtout en hiver.

Q. **[259]** Mais est-ce qu'il y en a aussi en été?

R. Il y en a très, très rarement hors de l'hiver actuellement. Est-ce qu'il pourrait y en avoir plus avec les volumes projetés au Plan d'approvisionnement hors hiver? C'est... c'est une possibilité.

Q. **[260]** C'était ma prochaine question. Merci d'y avoir répondu par anticipation. Madame la Greffière, on peut passer à la page suivante sur les coûts évités. Donc, dans votre preuve, là, c'est indiqué quelque part, là... bien en fait c'est indiqué dans la section 10.2 que le... le

Distributeur ne dispose pas des données historiques demandées, là, par la... la Régie dans sa décision D-2022-0062 pour les années deux mille quatorze (2014), deux mille quinze (2015), deux mille seize (2016). J'aimerais comprendre... j'aimerais mieux comprendre, là, qu'est-ce que vous voulez dire en disant que vous ne disposez pas de ces données-là. La demande était pour les quantités et les prix horaires des achats de court terme. Sauf erreur, là, les quantités horaires sont déjà publiées dans vos suivis de l'entente globale cadre. Et si je comprends bien, cela veut dire que ce serait uniquement les prix horaire des achats de court terme que vous ne... dont vous ne disposeriez pas? Est-ce exact?

Mme STÉPHANIE CARON :

R. Pardon. Pourriez-vous répéter votre question s'il vous plaît? Parce que là on a un extrait, mais il n'est pas tout complet non plus, là, donc...

Q. **[261]** Oui, bien en fait, moi je voulais comprendre, là, ce que le Distributeur voulait dire quand il dit qu'il ne dispose pas des données. Donc, la demande était pour les quantités et les prix horaires des achats de court terme. J'ajoutais, là, que sauf erreur, là, les quantités horaires sont

déjà publiées dans les suivis de l'entente globale, et donc, si je comprends bien, ce serait uniquement les prix horaires des achats de court terme dont vous ne disposeriez pas?

M. GRÉGORY EMIEL :

Q. **[262]** Donc, effectivement, jusqu'à l'année deux mille seize (2016), donc pour les années deux mille quatorze (2014) à deux mille seize (2016), on ne dispose pas d'informations horaires sur les prix des transactions individuelles, là, qui sont faites, puis c'est à partir de l'année deux mille dix-sept (2017) qu'on a mis en place les processus qui nous permettent d'avoir accès à cette information.

Q. **[263]** D'accord. Mais c'est connu que pour les achats de court terme, le Distributeur est dispensé de procéder par appel d'offres, mais ça demeure tout de même des transactions importantes. Est-ce qu'on doit comprendre, là, quand vous dites que vous n’avez pas ces données-là, que la société d'État ne garde pas de traces de ces transactions-là?

M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

R. À vrai dire, ce qu'il faut comprendre, c'est durant ces années-là, il y avait beaucoup de volumes sur

des transactions bilatérales, fait que ce n’est pas des transactions qui sont faites dans les marchés avec des prix horaires prédéfinis, comme on voit dans l'entente cadre. Qu’est-ce qui est présenté dans l'entente cadre, c'est les prévisions sur des bourses énergétiques avec des prix horaires.

Ce qui se produit, c'est quand on fait une transaction bilatérale, c'est... c'est avec des contreparties, puis l'idée c'est que si on voulait avoir des prix horaires totalisant l'ensemble de nos transactions, il aurait fallu avoir des prix pondérés par transaction, là, chose qui existait pas dans nos systèmes et nos processus à l'époque, et c'est de là, là, la complexité d'avoir accès à ce type d'informations là pour ces années-là.

Q. **[264]** Donc, est-ce que je comprends de votre réponse que c'est complexe, mais que ça n'est pas impossible?

R. À vrai dire, les prix des transactions individuelles bilatérales sont accessibles, c'est la répartition horaire de l'ensemble de ces transactions-là qui ne sont pas accessibles.

Q. **[265]** Ce qui rend l'information impossible à obtenir?

R. Comme on a dit, on a modifié nos systèmes depuis,

mais les systèmes puis les processus n'ont pas été revus a posteriori pour les années antérieures, fait que faudrait faire du développement dans nos outils pour refaire ces calculs-là.

Q. **[266]** Quelque chose que vous n'avez pas l'intention de faire, si je devine votre réponse?

R. Ça nécessiterait des... quand même des enjeux importants au niveau de nos ressources informatiques qui sont présentement affairées à des choses, je crois, plus stratégiques.

Q. **[267]** D'accord. Attendez-moi un instant. Je vais peut-être mettre un astérisque ici, je reviendrai peut-être à la fin sur une question de suivi.

LE PRÉSIDENT :

Et la fin approche, Maître Ouellette, il vous reste donc un deux minutes en principe.

Me JOCELYN OUELLETTE :

Bien, sauf erreur, j'avais... j'ai commencé, il était quatorze heures moins deux (13 h 58) et j'avais annoncé soixante (60) minutes.

LE PRÉSIDENT :

Ah, je m'excuse, on avait inscrit quarante (40) ici. Allez-y.

Me JOCELYN OUELLETTE :

Merci. J'avance rondement, là, je progresse bien,

là, mais en deux minutes, je ne terminais pas, c'est sûr.

Q. **[268]** Peut-être... je vais essayer de reprendre la l'astérisque d'abord. Donc, vous dites que ce sont des... juste des prix en bourse et pas les vrais coûts? Je pense que vous avez dit quelque chose dans ce sens-là?

R. Oui, à vrai dire, il y a deux types de transactions, il y a des transactions qui sont sur des bourses énergétiques où qu'on a une ventilation horaire, et c'est ça ce qu'on reflète dans nos suivis de l'entente cadre. Par contre, pour tout ce qui est transaction bilatérale, qui est faite avec des contreparties, il n'y a pas une ventilation, là, horaire du même type. Et pour arriver à des coûts moyens horaires, il faudrait l'agrégation de ces deux types de transactions là, chose qui n'a pas été faite durant ces années-là.

Q. **[269]** O.K. Parce qu'on me réfère, ici, à une colonne U dans l'entente cadre, ça ne serait pas... et si on comprend bien, ça ne serait pas le véritable prix dans les ententes bilatérales. Bien...

R. Il faudrait peut-être me projeter la pièce en question; je ne pourrais pas vous répondre à ce

stade-ci.

Q. **[270]** D'accord. Bon, poursuivons. – Madame la Greffière, pouvez-vous afficher la page suivante? – Donc, il est question, là, de l'efficacité énergétique, et aussi du rehaussement des cibles. Donc, à propos du rehaussement des cibles en efficacité énergétique, est-ce que je me trompe ou est-ce que cela va demander une modification, là, des plans et prévisions afin de tenir compte de la nouvelle intention de tripler les efforts en efficacité énergétique?

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

R. Donc, en... peut-être en préambule, je vous réfère au communiqué de presse, là, qu'Hydro-Québec avait publié, là, annonçant sa démarche, là, de trouver les leviers permettant, là, de se rapprocher des cibles... pour se donner des... – pardon – pour définir des cibles ambitieuses permettant de se rapprocher du vingt-cinq... du potentiel de vingt-cinq térawattheures (25 TWh). Les travaux, à l'heure actuelle, sont toujours en cours. Donc, selon l'avancement des travaux, et comme on disait, là, à la réponse... à la question 6.1 de la demande de renseignements de la Régie, numéro 2... numéro 4, pardon, selon l'avancement des travaux, on

espère être en mesure, mais, bien entendu, si les travaux ne sont pas complétés et ne permettent pas de l'intégrer on ne pourra pas, mais on espérait, là, justement voir ce qu'on pourrait intégrer à la prévision de l'état d'avancement deux mille vingt-trois (2023). Puis aussi, en... Excusez-moi, là, je veux juste m'assurer, là, que j'ai la bonne citation, là, mais il faut s'assurer, là... en s'assurant que cette cible soit réaliste, puisse être atteinte de façon réaliste, là, sur l'horizon, là, de planification.

Q. **[271]** D'accord. Est-ce que je peux résumer ça à « Oui, ça va demander des modifications » ou « Oui, ça va très probablement demander des modifications ».

R. On va revoir justement ces variables-là au même titre que toutes les variables de la prévision, là, pour... en vue de l'état d'avancement.

Q. **[272]** Et est-ce que lors du dépôt de votre Phase 2, on va voir les changements à ce niveau-là?

M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

R. À vrai dire, comme mon collègue a mentionné, on espère que les travaux vont avancer rondement. Fait que tout dépendant à quel moment précis est la Phase 2, il y a peut-être, en effet, là, des

éléments qui seront à ce moment-là connus qui pourront être discutés.

Q. **[273]** D'ailleurs, on peut passer à la page suivante, là. Je voulais en parler un petit peu plus... Je voulais faire un peu de chemin, aussi, sur ce que vous nous avez annoncé par rapport à la Phase 2, là. Donc, vous annoncez la présenter à l'automne deux mille vingt-trois (2023). Pourquoi si tard?

Mme LAMYA SOUKTANI :

R. Donc, si je vous... si je comprends bien votre question, c'est pourquoi une phase 2 qui serait quelque part à l'automne? C'est bien ça?

Q. **[274]** Si je peux la reformuler. Pourquoi prévoyez-vous présenter la Phase 2 pratiquement un an après le dépôt de la Phase 1? On va discuter des stratégies. Un an après, on va discuter de stratégies sur les chiffres qui ont été déposés un an auparavant avec tous les changements qui vont avoir eu lieu durant le délai. Je me demandais pourquoi la Phase 2, un, pourquoi elle n'était pas déposée aujourd'hui et pourquoi elle n'était pas déposée hier?

R. D'accord. En fait, dans la Phase 2, on va parler de la stratégie d'approvisionnement. Et notre Plan, il

prévoit des quantités importantes ou un accroissement important au niveau de la demande, donc un resserrement des bilans qui entraîne des besoins importants. Dans ce cadre-là, il y a plusieurs éléments qui ont été évolutifs dans la stratégie elle-même et la position du gouvernement par rapport au développement, stratégie de développement de l'éolien dans la mesure où le gouvernement a annulé les appels d'offres qui étaient prévus pour l'année vingt vingt et un (2021) dans un objectif de faire un développement éolien optimal.

Donc, nous, notre lecture de cette annulation et du lancement de l'appel d'offres de mille cinq cents mégawatts (1500 MW), c'est qu'on est sur un pas de mettre en place un modèle d'approvisionnement pour développer et mettre en service une quantité importante de projets éoliens le plus rapidement possible. Cette stratégie d'approvisionnement dans ce cadre de resserrement de bilans et dans un souci de remplir ou avoir des moyens qui répondent rapidement aux besoins imminents nous met dans une position où on devrait regarder, prendre du temps pour regarder ça serait quoi la stratégie la plus optimale.

On a commencé par le mille cinq cents mégawatts (1500 MW). On continue les analyses et les études pour voir, à l'interne, pour voir ce serait quoi la meilleure façon de répondre, ou d'asseoir une stratégie d'approvisionnement optimale. On a une nouvelle démarche en efficacité énergétique dont des analyses sont en cours. Donc, nous pensons qu'on va avoir une meilleure visibilité à l'automne vingt vingt-trois (2023) sur nos moyens, sur la façon avec laquelle on va chercher les mégawatts requis, que ce soit à travers l'efficacité énergétique ou le développement des appels d'offres. Donc, on voulait prendre le temps dans cette phase 1 d'examiner, d'examiner tout ce qui est en dehors de la stratégie d'approvisionnement et avoir des données plus à jour sur la stratégie et approvisionnement qui va être plus claire selon notre point de vue à l'automne vingt vingt-trois (2023).

Q. **[275]** D'accord. Merci pour votre réponse. Mais est-ce qu'on ne risque pas de se retrouver avec des données qui ne seront plus à jour à l'automne?

R. Effectivement, tout va arriver ou presque va arriver en même temps, c'est-à-dire au rendez-vous de l'automne vingt vingt-trois (2023). Il est

certain que si on a de la nouvelle information à ce moment-là sur la demande, on va l'intégrer. On va prendre en considération l'ensemble des nouveaux éléments qui vont être à notre disposition à ce moment-là.

Q. **[276]** D'accord. Et est-ce qu'il y a un enjeu ou... Est-ce qu'il y a une incidence avec ce que vous attendez ou c'est sans incidence la décision sur le fond de cette phase 1 là sur le délai de dépôt de la Phase 2? Ou est-ce que c'est sans incidence? La Phase 2 pourrait être déposée avec une décision sur le fond ou sans décision sur le fond de la Phase 1? Par exemple, est-ce que vous auriez besoin d'une décision sur le sort du bloc réservé avant de déposer les stratégies?

R. Il est certain que le bloc... le sort du bloc réservé a un impact sur nos bilans, d'ailleurs c'est pour ça qu'on en parle aujourd'hui, mais tant qu'on n'a pas de décision claire à cet effet-là, bien on va continuer comme on fait actuellement. Cependant, il est important de savoir qu'est-ce qu'on fait avec ce bloc-là pour voir quelle stratégie serait la plus appropriée.

Q. **[277]** Je comprends, mais ma question est : est-ce que vous attendez la décision... Est-ce que le

choix de déposer à l'automne deux mille vingt-trois (2023) est parce qu'on attend une décision sur le fond ou c'est pour d'autres considérations, et elle sera déposée à l'automne deux mille vingt-trois (2023) même si il n’y a pas de décision sur le fond?

R. Mais c'est pour l'ensemble des considérations que je viens d'énoncer tout à l'heure. Ce n'est pas nécessairement pour la décision relative au blockchain, mais plutôt un ensemble d'éléments évolutifs qui sont en cours d'analyse et d'études à l'heure actuelle.

Q. **[278]** D'accord. Parce que j'ai une question, je me demande, parce que si on se concentre sur les besoins, là, puis qu'on fait abstraction, là, des questions, là, comme le... connexes, là, comme le sort du bloc réservé à la cryptomonnaie, là, la question des coûts évités puis des... la question des chauffe-eau, là, qui... puis je ne veux pas minimiser l'importance de ces enjeux-là, c'est juste que je me demande, qu’est-ce qui reste, là, comme éléments-clés sur lesquels la Régie va devoir délibérer en phase 1, puis qui ne seront... qui ne seront pas à refaire en phase 2?

Et les bilans en énergie en puissance vont

devoir être remis à jour alors que là, on a déjà différentes versions révisées. Je... on va, on va arriver avec un autre... d'autres moutures de... de tout ça en phase 2?

Mme STÉPHANIE CARON :

R. Un moment, je vous prie, Maître Ouellette.

Q. **[279]** Oui.

Mme LAMYA SOUKTANI :

R. Alors, je vais tenter quelque chose parce que je... je ne suis pas certaine de bien saisir votre question. C'est sûr qu'on présente un scénario de demande qui est centré, mais quand même, comme je mentionnais hier, on a des fourchettes d'encadrement qui permettent de nous orienter sur les différentes fluctuations par rapport à ce scénario centré. Notre stratégie d'approvisionnement, elle va être conséquente à ces éléments-là. Donc en phase 2, oui, on va présenter une stratégie d'approvisionnement, mais on ne pense pas qu'elle va être en déphasage avec nos bilans actuels compte tenu qu'on est dans un scénario de... qu'on a ces différents scénarios de demande, c'est-à-dire de scénario centré puis les fourchettes d'encadrement.

Q. **[280]** D’accord. On attend impatiemment cette... le

dépôt de ces stratégies. Donc, j'ai bientôt fini. - Donc, Madame La Greffière, peut-être passer à la page suivante. - En suivi à une question de notre DDR, là, sur Nalcor et Newfoundland Labrador, il était question... - peut-être descendre davantage, là - il était question de discussions. Donc, vous avez fait référence, là, à des discussions - on voit la réponse au point 2 - avec Nalcor. Ces discussions-là datent de quand?

M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

R. En effet, il y a eu des discussions dans le passé, puis ça a été fait, là, à plusieurs reprises, concernant le... de mettre en place, là, finalement une convention d'achat pour mettre des achats de court terme en place, mais en effet, là, dû aux marges très peu élevées et qu'est-ce que ça demande, là, comme encadrement législatif et légal pour ce type d'entente, il a été jugée, là, que c'était... c'était non pertinent pour le potentiel accessible.

Q. **[281]** O.K., mais je me dis, il y a eu plusieurs discussions, mais êtes-vous capable de me situer dans le temps? Je ne veux pas une journée, là, mais je veux dire, ça fait... c'est l'année passée, c'est il y a trois ans?

R. Ah, je dirais au courant des dernières années, là. Je n'ai pas de... Je n'ai pas d'année...

Q. **[282]** Vous n'avez rien de plus précis?

R. Non, désolé.

Q. **[283]** Et il est question, là, d'une... on voit à la fin de la réponse 7.2, là :

> Le Distributeur relancera cette contrepartie quant à la possibilité de transiger avec elle.

Y a-t-il eu cette relance?

R. Je n'ai pas l'information à savoir s'il y a eu une relance cette année, là.

Q. **[284]** Et vous avez parlé d'un encadrement législatif, si j'ai bien compris?

R. Oui, à vrai dire peut-être que « législatif » n'était pas le bon mot, là. J'avais plus en tête « légal », là.

Q. **[285]** O.K.

R. C'est des ententes, là, des ententes de transaction, d'achat d'énergie, là.

Q. **[286]** Entre...

R. Entre...

Q. **[287]** Avec Nalcor.

R. Oui, exactement. Toutes les fois, là, qu'on veut mettre en place des transactions bilatérales, là,

il faut finalement, là, avoir une entente, là. On appelle ça un « E.I. », ça peut même se trouver sûrement sur Internet, là. Il y a des contrats-cadres puis il faut ajouter des annexes, là, particulières pour mettre en place finalement, là, des transactions entre deux contreparties.

Me JOCELYN OUELLETTE :

Q. **[288]** Et... O.K. Et là, si je résume votre réponse, là, je rappelle votre réponse : ça n'aboutira pas parce que les marges ne sont pas assez intéressantes. Est-ce que j'ai bien compris?

R. Oui. Puis c'est les marges, là, pas en termes de profitabilité, mais plus en termes, là, d'ampleur de mégawatts accessibles pour le Québec.

Q. **[289]** O.K. Puis qu'est-ce que vous voulez dire par « les marges » plus précisément?

R. Bien, c'est ça. C'est en termes de quantité de mégawatts, là. Il y avait très peu de mégawatts disponibles, là, finalement pour le Québec via des achats bilatéraux.

Q. **[290]** D'accord. Puis est-ce que, ça, ça répond aussi à ma question, là, si j'allais vous demander de clarifier, là, votre référence par rapport au respect des contrats actuellement en vigueur à la fin de la réponse, à 7.2?

R. Je m'excuse. Soit que je ne vois pas bien de qu'est-ce que vous faites référence ou...

Q. **[291]** Ah, O.K. Bien, 7.2, la réponse, dernière phrase :

> Le Distributeur relancera...

Vous m'avez dit qu'il n'a pas... à votre connaissance, vous ne savez pas s'il y a eu une relance, là.

> ... relancera cette contrepartie quant à la possibilité de transiger avec elle dans le respect des contrats actuellement en vigueur et des marges disponibles.

Qu'est-ce qu'il faut que je comprenne par « le respect des contrats actuellement en vigueur »?

R. À vrai dire, c'est ça, c'est qu'il n'y a pas de contrat, là, présentement...

Q. **[292]** Ah, O.K.

R. ... pour ce type de transaction là.

Q. **[293]** Mais il a été... Bien, là, vous savez qu'il y avait eu des déversements importants dans les dernières années, non? Le Newfoundland s'est... Je pense que c'est ce qu'on indiquait... Non, ce n'est pas à l'écran, non. Étiez-vous au courant qu'il y a eu des déversements importants par Newfoundland Labrador Hydro, notamment?

Me SIMON TURMEL :

En tout respect, là...

M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

R. Bien, à vrai dire, t'sais, ce qu'il faut faire attention, c'est qu'au-delà des déversements, pour avoir des quantités accessibles de... ce n'est pas juste une question, là, déverser ou ne pas déverser, là. Des fois, il y a des obligations en puissance, il faut... Fait que c'est des fois... ce n'est pas juste une question de déversement, là, qui fait en sorte que les marges sont accessibles ou non accessibles pour le Québec.

Me JOCELYN OUELLETTE :

Q. **[294]** D'accord. Je vais vous inviter à prendre la page suivante pour mes trois dernières questions sur le... qui concernent, là, en fait la structure d'Hydro-Québec et les achats d'électricité. Dans la réponse qu'on voit à l'écran, il est... À la deuxième phrase, là, il est question... là, vous dites :

> L'approvisionnement de la charge locale demeure une activité de distribution d'électricité soumise au même cadre réglementaire, et ce, tant pour les achats de long terme que de court terme.

Est-ce qu'on doit donc comprendre qu'un contrat de long terme dont l'énergie sert à approvisionner la charge locale serait une activité de distribution d'électricité?

R. Dans le cadre actuel, oui.

Q. **[295]** Mais alors, comment peut-on le... peut-on le savoir? Je veux dire, comment peut-on savoir quels électrons alimentent la charge locale et quels sont exportés?

R. Certes, faire une distinction entre les électrons, je ne pense pas qu'on soit rendu là, mais par contre on a... on sait qu'est-ce qui est produit et c'est quoi la mesure de ce qui est... ce qui alimente la charge locale. Donc, on est en mesure de distinguer les mégawatts associés à la charge locale versus d'autres.

Q. **[296]** Mais comment... comment êtes-vous en mesure de le savoir? C'est un peu ça le sens de ma question. Parce que là vous me dites « on le sait », mais comment?

Mme STÉPHANIE CARON :

R. Je ne suis pas sûre qu'on comprend ce que vous voulez dire par votre question. Si on utilise comme base la question qui a été posée et à laquelle on a répondu qu'on voit apparaître à l'écran, ce qui est

mentionné c'est que la nouvelle structure d'Hydro-Québec n'a pas été faite sur les encadrements qui régissent les activités d'approvisionnement auxquelles le Distributeur se livre pour alimenter la charge locale. Donc, il n'y a pas plus de distinction à faire que tout.

Q. **[297]** OK. Mais, par exemple...

R. Parce qu'elle est sous-entendue par votre question.

Q. **[298]** OK. Peut-être si je vous donne, donc par exemple le *Power Contract*, là, qui concerne l'énergie de Churchill Falls, est-ce que c'est une activité... est-ce qu'il tombe sous les activités de distribution?

R. La nouvelle structure d'Hydro-Québec n'a aucun effet sur la propriété de ce contrat-là.

Q. **[299]** Je comprends. Mais je comprends que la nouvelle structure n'a pas d'effet, mais je veux dire, l'électricité demeure consommée au Québec, donc est-ce que ça tombe sous les activités de distribution?

Me SIMON TURMEL :

Regardez, je pense que j'ai le goût de m'objecter ici. Je ne sais pas si c'est vraiment une objection que je vais faire, mais on est dans les questions qui sont peut-être un peu juridiques ici ou qui

concernent justement l'interprétation de la Loi sur la Régie de l'énergie, c'est-à-dire activités de transport, activités de distribution, activités de production. Je pense que la réponse ici est très, très claire à l'effet que les activités – Hydro-Québec, dans ses activités de distribution, demeure réglementée par la Régie de l'énergie, doit s'approvisionner de la même façon qu'il le faisait avant la nouvelle structure en place. Je ne vois pas vraiment où mon confrère s'en va avec ses questions.

Me JOCELYN OUELLETTE :

Bien, en fait, je suis en suivi, là, des questions qui ont été posées en DDR, et j'essaie... on me disait qu'on ne comprenait pas ma question, donc j'ai essayé de l'exemplifier, si c'est un mot, parce que c'est assez nouveau, là, la disparition des... la nouvelle structure et je me demandais comment... comment on traitait ça, comment on gérait ça chez Hydro-Québec, là, la distinction. En fait, je m'en allais dire la distinction entre production et distribution, mais il n'y en a plus de cette distinction-là. Donc, on me dit il n'y a plus de distinction, mais il faut la faire encore. Comment la fait-on?

Me SIMON TURMEL :

En fait, c'est difficile d'être plus clair que la réponse qui est là, qui je crois répond parfaitement bien à la... à l'interrogation de mon confrère. Donc, je maintiens mon objection.

Me JOCELYN OUELLETTE :

Si ça répondait bien, je ne serais pas là en train de poser des questions additionnelles, mais écoutez, je garde ma dernière question, là.

Q. **[300]** Donc, est-ce que selon le Distributeur... est-ce que selon la compréhension du Distributeur, là, le *Power Contract* qui concerne l'énergie de Churchill Falls est une activité de distribution?

Mme LAMYA SOUKTANI :

R. Il n'est pas... ce n'est pas une activité de production... Excusez-moi, ce n'est pas une activité du Distributeur. Le Distributeur s'approvisionne selon le cadre réglementaire actuel. Donc, puis pour les approvisionnements long terme, donc, le processus est un processus connu qui est du même type que du mille cinq cent mégawattheures (1500 MWh) qu'on vient de lancer actuellement.

Donc, pour répondre à la question, non, il

ne fait pas partie, il n'est pas sous le contrôle du Distributeur.

Q. **[301]** D'accord. Et ma dernière question, peut-être avec les passages juste un peu en-dessous, là, donc, dans la réponse 1.1, là, qui est à B-0094, est-ce qu'il faut faire une différence, là, entre le Distributeur, là, je le mets entre guillemets et la société d'État Hydro-Québec, là, comme telle, ou est-ce que l'un et l'autre peuvent être substitués, là? Parce que la réponse était : le Distributeur n'a pas fourni plus d'informations que celles disponibles publiquement.

Est-ce qu'il y a une nuance à faire entre le Distributeur ou entre Hydro-Québec n'a pas fourni plus d'informations?

Mme STÉPHANIE CARON :

R. La nouvelle structure d'Hydro-Québec a aboli les divisions. Alors, les entités, Distributeur, TransÉnergie n'existent plus sous cette forme. Par contre, au niveau réglementaire les entités Distributeur et Transporteur demeurent, et les renseignements qui sont fournis par Hydro-Québec dans ses activités de distribution dans le cadre de ses rendez-vous réglementaires sont considérés être fournis par le Distributeur.

Q. **[302]** D'accord. Donc, on doit faire, la réponse ne serait pas la même selon votre... si je comprends bien votre réponse, là, si on avait écrit : Hydro-Québec n'a pas fourni plus d'information?

R. Dans le cadre de nos activités réglementées, il faudrait dire, pour être exacts, Hydro-Québec dans ses activités de distribution, Hydro-Québec, en tant que telle, n'est pas assujettie dans son entièreté à l'autorité de la Régie de l'énergie.

Q. **[303]** Ça va. J'essayais de concilier, je veux dire, la réponse et la réponse qu'on avait à 1.1, puis ce qu'on a entendu un peu plus tôt dans les notes sténographiques, là, où est-ce qu'il y a des... je veux dire, des discussions courantes entre Hydro-Québec et le gouvernement, mais je veux dire, est-ce que, à l'interne on fait une nuance entre... Hydro-Québec a des discussions courantes, donc, elle communique plus d'informations que strictement celles qui sont disponibles publiquement alors que le Distributeur, lui, ne communique que les informations disponibles publiquement au gouvernement. Est-ce qu'on doit faire ce genre de nuance ou est-ce que, là, c'est moi qui m'enfarge dans les fleurs du tapis, là?

LE PRÉSIDENT :

Si je peux me permettre un commentaire pour bien terminer la journée, je pense qu'on est en train de discuter du sexe des anges.

Me SERGE OUELLETTE :

D'accord, O.K. Mais c'était ma dernière question, donc, je termine là-dessus. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Alors, on va prendre une pause de dix minutes (10 min) puis on revient à quinze heures vingt (15 h 20), si vous êtes d'accord, maître Turmel.

Me SIMON TURMEL :

Oui, me laissez-vous juste vérifier s'il n'y a pas d'enjeux avec les témoins, des enjeux de garderie, des choses comme ça, juste pour savoir jusqu'à quelle heure, si on a de la marge de manoeuvre. Me donnez-vous trente secondes (30 sec).

Me EUGÉNIE VEILLEUX :

Bonjour, Monsieur le Président, excusez-moi. C'est maître Eugénie Veilleux pour le ROEÉ. Je voulais seulement savoir, nous, on avait prévu une bonne heure de contre-interrogatoire pensez-vous qu'on va commencer ça après vingt minutes (20 min)? C'est ça qui est au projet.

SUSPENSION

_____

REPRISE

LE PRÉSIDENT :

Rebonjour à tous. Alors, on va poursuivre avec le ROEÉ. Ah, Maître Simon Turmel.

Me SIMON TURMEL :

Oui, si vous permettez. Simplement pour vous aviser que, nous, on a un témoin qui doit partir à seize heures quinze (16 h 15). Donc, c'est vraiment la marge que nous avons justement pour la poursuite de l'audience aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Me SIMON TURMEL :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Maître Neuman avait prévu quarante (40) minutes, ce qui arriverait pile poil sur l'horaire. Est-ce que, Maître Paquet et Maître Neuman, ça vous dérange d'interchanger vos présentations?

Me EUGÉNIE VEILLEUX :

Bonjour, Monsieur le Président. C'est maître Eugénie Veilleux pour le ROEÉ.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi! Oui.

Me EUGÉNIE VEILLEUX :

C'est correct. Moi et maître Gertler, on va se lancer la balle au cours de l'audience pour assurer le suivi d'autres dossiers pendant ce temps-là. C'est moi qui vais faire le contre-interrogatoire. Si maître Neuman avait juste prévu quarante (40) minutes, ça nous arrangerait. Nous, c'est certain qu'on avait planifié une grosse heure pour le contre-interrogatoire.

LE PRÉSIDENT :

Maître Neuman.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. Je serais prêt à procéder. Est-ce que vous pouvez me donner peut-être deux minutes? Je dois aller chercher ma veste.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Me EUGÉNIE VEILLEUX :

Donc, nous, ce sera à la première heure demain, j'imagine, Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait.

Me EUGÉNIE VEILLEUX :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Alors, Maître Neuman, à seize heures quinze (16 h 15) précisément, notre sténographe et les témoins disparaissent.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord. Pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y!

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN - RTIEÉ :

Rebonjour, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Monsieur le Régisseur; bonjour aux témoins. Dominique Neuman pour le RTIEÉ.

Q. **[304]** Je vais d'abord attirer votre attention sur... si elle peut être projetée, sur la présentation de lundi qui est la pièce HQD-6, Document 1, qui est la B-0133, en page 5 s'il vous plaît.

Nous avons été surpris du propos d'Hydro-Québec à l'effet qu'elle n'est pas prête à ajuster son Plan d'approvisionnement de manière à tenir compte de l'objectif d'efficacité énergétique qui est maintenant celui du gouvernement. Corrigez-moi si je me trompe. Mais le gouvernement demande

maintenant que la totalité des vingt-cinq mégawatts (25 MW) qui constitue le plein potentiel d'efficacité énergétique fasse désormais partie de la planification.

J'essaie de comprendre pourquoi Hydro-Québec ne serait pas prête étant donné que cet objectif a quand même été énoncé il y a un certain temps par le gouvernement et qu'Hydro-Québec n'a pas besoin de connaître déjà tout ce qu'elle va faire pour la totalité des dix années du Plan. Elle peut déjà intégrer ça à sa planification en sachant qu'elle devra trouver les moyens à mesure que les années progresseront pour réaliser ce potentiel.

Et, entre parenthèses, dans ma question, je fais une analogie avec les moyens d'approvisionnement. Souvent, il arrive que le bilan en puissance ou en énergie identifie qu'il y aura un déficit, un déficit en puissance ou en énergie, mais que, dans le courant du Plan, il y aura d'autres moyens à être identifiés plus tard. Donc, j'essaie de comprendre ce qui empêche Hydro-Québec dès à présent de le mettre dans sa planification?

M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

R. Bonjour. Bien, premièrement, juste peut-être

rappeler que ce qui est le fameux vingt-cinq térawattheures (25 TWh), là, juste peut-être bien spécifier que c'est des térawattheures, là...

Q. **[305]** Est-ce que vous pouvez parler plus fort? Je vous entends de très, très loin.

R. Oui, parfait. Juste spécifier que c'est bien vingt-cinq térawattheures (25 TWh) et pas vingt-cinq mégawatts (25 MW). Je crois...

Q. **[306]** Oui, térawattheures, excusez-moi...

R. Oui, tout à fait.

Q. **[307]** ... c’est un lapsus. C’est un lapsus.

R. Fait que premièrement, juste peut-être rappeler de où il vient, premièrement, ce vingt-cinq térawattheures (25 TWh)-là a été déposé comme le potentiel technico-économique en deux mille dix-neuf (2019), là, de mémoire.

C'était... dans le fond, là, pour résumer, c'est toutes les mesures qui sont inférieures à notre coût évité total, là, autant approvisionnement, coûts de distribution, coûts de transport. Ça fait que ça fait l'état, là, de l'entièreté du potentiel technico-économique de l'efficacité énergétique.

L'enjeu, c'est qu’on ne peut pas, dans le fond, atteindre ce plein potentiel là. Il y a tout

plein de freins de marchés, que ça soit disponibilité des équipements, on peut parler aussi capacité d'investir des entreprises, on peut parler aussi de la rentabilité des projets d'efficacité énergétique, pénurie de main-d'oeuvre. Fait qu'il y a plein de frein à l'atteinte de ce vingt-cinq térawattheures (25 TWh)-là. Et en plus, ce n'est pas juste Hydro-Québec qui peut atteindre ce plein potentiel là, mais il y a d'autres organismes aussi au Québec, qui ont des programmes d'efficacité énergétique qui doivent aussi contribuer.

Alors, présentement, on a des travaux en cours pour faire une stratégie et un plan pour atteindre le plus près possible de ce vingt-cinq térawattheures (25 TWh)-là, et ces trajectoires-là, on est en train de consulter aussi des experts du domaine pour pouvoir intégrer, là, tout leur savoir-faire et leur expertise pour pouvoir établir un plan de match clair avec des actions prédéfinies pour avoir quelque chose de très réaliste à intégrer au niveau de la prévision. Et présentement, ce n'est pas possible.

Q. **[308]** Est-ce que l'échéance que vous indiquez que ce serait l'état d'avancement deux mille vingt-trois (2023), donc du mois d'octobre deux mille

vingt-trois (2023), est-ce que cette échéance est ferme? C'est-à-dire, est-ce que vous êtes confiant que vous êtes en mesure de déposer cela pour cette date-là, que ce ne sera pas reporté d'année en année, c'est ça que je veux... c'est ça ma préoccupation?

R. Bien, ce qu'il faut comprendre, c'est que pour l'atteinte du vingt-cinq térawattheures (25 TWh) dans son entièreté, c'est sûr que il y a des actions qui vont devoir être très structurantes, et il faut juste bien faire la distinction, ça se pourrait qu'on ait déjà des actions à intégrer qui sont prédéfinies dans l'état d'avancement, mais il pourrait rester peut-être, là, certains leviers qui pourraient ne pas être tout à fait encore bien attachés pour être intégrés à leur plein potentiel dans l'état d'avancement, fait que ça va être des choses qu'il va falloir analyser au fur et à mesure de ce qu'on va statuer, là, comme plan de match.

Q. **[309]** Et est-ce que vous en avez déjà, en ce sens que votre plan demeure inchangé à huit térawattheures (8 TWh), depuis que au moins que vous savez que c'est l'objectif gouvernemental qui vous est demandé, il n'y a rien que vous avez pu faire pour améliorer, pour hausser cette cible de

huit térawattheures (8 TWh)?

R. Bien premièrement, là, peut-être juste, je vais reprendre juste un petit bout, là, de votre peut-être question, là. Premièrement, on n'a pas de nouvelle cible de vingt-cinq térawattheures (25 TWh), là. Nous on est... je sais, là, que le vingt-cinq térawattheures (25 TWh) a été mentionné par le gouvernement, on est content de voir leur enthousiasme sur l'efficacité énergétique, mais nous, pour nous, notre cible est toujours, le huit térawattheures (8 TWh). Nos nouvelles cibles vont être annoncées quand nos travaux vont être terminés.

Et pour revenir à votre question, en effet, on est déjà en action. C'est sûr que déjà nous, le huit point neuf (8.9), on trouvait, là, que c'était quand même une cible ambitieuse dans le contexte où on est présentement, fait qu'on est déjà en action, là, pour l'atteindre ou peut-être même le dépasser si c'est possible. On est... on a lancé, là - j'en ai parlé un petit peu plus tôt cette semaine, là - on est en pré-lancement sur LogisVert, qui est le programme le plus ambitieux que Hydro-Québec n’a jamais fait au niveau du résidentiel, avec toutes les mesures, on a au-delà d'une vingtaine de

mesures disponibles avec des appuis financiers, là, très généreux.

On a aussi dernièrement lancé l'outil de performance énergétique l'année passée, qui aussi contribue énormément à l'atteinte de nos cibles, fait que je dirais, là, que depuis... depuis notre fameuse annonce, là, dans notre plan d'approvisionnement en deux mille dix-neuf (2019), pour la relance de l'efficacité énergétique, là, on est vraiment en action constante pour l'atteinte des... on espère même dépasser nos objectifs. On n'est pas là... On n'est pas moins ambitieux parce que notre cible est à huit point neuf (8,9) que si elle était de vingt-cinq (25), par exemple.

Q. **[310]** Est-ce que vous pensez que ce serait une bonne idée de soumettre le résultat de votre démarche, donc ce que vous prévoyez déjà être en mesure de faire pour le mois d'octobre deux mille vingt-trois (2023), de le soumettre dans le cadre de la Phase 2 du présent dossier puisque cette Phase 2 devra avoir lieu de toute façon pour déterminer la stratégie d'approvisionnement. Donc, ne pensez-vous pas que ça serait une bonne idée d'avoir cette information quant au potentiel que vous estimez pouvoir planifier en efficacité

énergétique au même moment que sera décidé... que seront déterminés les moyens d'approvisionnement, donc essentiellement le bilan, ce qu'on aura fait pour équilibrer les bilans en énergie en puissance?

Mme LAMYA SOUKTANI :

R. Je dirais « Oui », si on est avancé au niveau de la démarche et qu'on a des résultats concrets, ça pourrait effectivement être présenté lors de la Phase 2. Cependant, il ne faut pas oublier que c'est un peu dangereux d'utiliser les impacts d'un élément pris isolément sur le bilan au complet. Il faut regarder l'évolution de l'ensemble des éléments et non pas ceux relatifs à l'efficacité énergétique. Donc, on ne peut pas juste dire qu'à la marge, l'efficacité énergétique va nous ramener tant de térawattheures supplémentaires, sans regarder l'impact des autres éléments qui peuvent être aussi à la hausse ou à la baisse.

Q. **[311]** Oui, je comprends ça. Mais ma compréhension, c'est qu'à la Phase 2, comme il sera question de trouver quels sont les outils d'approvisionnement qui doivent être planifiés pour équilibrer les bilans, justement, on tiendra compte de l'ensemble, l'ensemble des facteurs.

R. Exactement. L'efficacité énergétique en fait

partie.

Q. **[312]** Oui.

R. Fait partie des moyens pour équilibrer le bilan.

Q. **[313]** O.K. O.K. Alors, écoutez... Donc, je vous remercie bien pour cet aspect-là. Comment est-ce que le Distributeur compte gérer l'autoproduction? D'une part, est-ce que vous envisagez que l'autoproduction... que ce vers quoi on s'en va, c'est de l'autoproduction avec batterie chez le client? Par exemple du solaire avec batterie. Est-ce que c'est vers ça qu'on se dirige, selon votre compréhension?

M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

R. Bien, premièrement, l'autoproduction, il faut se rappeler qu'on a un tarif qui encourage l'autoproduction, là, au sens qu'on... dans le fond, que ça réduit, là, les montants des factures des clients avec l'option « Mesurage net ». Fait que d'une certaine façon, c'est déjà quelque chose, là, qui favorise l'autoproduction. T'sais, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'au-delà de l'option tarifaire, c'est quand même une technologie qui est quand même nouvelle où que si on voudrait aller au-delà de l'option tarifaire pour les encourager, il faut que ça passe les tests économiques, nos fameux

tests économiques de programme, que ce soit le test de la neutralité tarifaire, le test de coût et ressource ou le test du participant. Fait que c'est des conditions, là, qui sont importantes, là, si on veut encourager ces technologies-là. Et à votre question, à savoir si on la combine avec des batteries, bien l'enjeu que ça provoque, bien ça réduit, là... ça augmente, là, de façon encore plus grande, là, le nombre d'années avant de rentabiliser ces technologies-là. Fait que ça n'aide pas, là, au niveau des tests économiques. Mais c'est quand même une technologie qu'on suit de près, on peut penser, là, que les coûts vont diminuer à travers le temps puis tout en ayant aussi en tête, là, notre contexte énergétique. Il ne faut pas oublier aussi, là, que juste le... l'autoproduction, surtout le solaire, si on la prend, là, isolément, elle n'a pas de contribution en puissance. Ça fait que ça aussi c'est des choses importantes à tenir en compte.

Q. **[314]** Oui, mais justement, c'était le pourquoi de... de ma question compte tenu, justement, du contexte énergétique, compte tenu du... de l'état du bilan en puissance. Est-ce que c'est quelque chose qu'Hydro-Québec envisage de favoriser? Je ne

vous pose pas encore la question en ajoutant « favoriser financièrement ». Je ne vous pose pas encore la question là-dessus, mais est-ce que c'est quelque chose qu'Hydro-Québec cherchera à encourager, c'est-à-dire encourager ses clients à installer des batteries chez... chez les clients eux-mêmes, là?

Mme SABRINA HARBEC :

R. Au niveau des batteries qui en général ont vraiment une contribution en puissance, c'est une des technologies qu'on suit de très près, comme mon collègue, monsieur Aucoin, a nommée. Et puis, du moment qu'il y a une rentabilité financière, c'est quelque chose qu'on regarde pour pouvoir déployer.

Q. **[315]** OK. Et des batteries sur le réseau de distribution lui-même, je sais qu'il y a quelques exemples qui se font déjà, est-ce que c'est quelque chose que vous envisagez de développer encore davantage? Toujours dans un esprit de... de contribuer à équilibrer le bilan en puissance.

M. GRÉGORY EMIEL :

R. Dans une logique d'approvisionnement en puissance, ça fait effectivement partie des solutions qui seraient à même d'assurer une meilleure fiabilité dans les bilans. Donc, au même titre que d'autres

options, là, c'est une source d'approvisionnement en puissance qui offre un certain potentiel. Donc, dans le cadre de notre stratégie d'approvisionnement, ça fait partie des options qui sont... qui sont regardées en termes de vigie aussi technologique et vigie sur les coûts.

Q. **[316]** Mais plus que la vigie, est-ce qu'on parle de... de mettre en oeuvre, de mettre en oeuvre quelque chose là-dessus? Je ne parle pas seulement de la vigie.

R. Bien, c'est ça, la stratégie sera présentée lors de la Phase 2. Donc...

Q. **[317]** OK. Quel est... quel est le rôle que vous voyez quant à Hilo pour l'autoproduction? Et je parle à la fois de l'autoproduction en énergie, mais aussi l'aspect batterie que j'ai mentionné tout à l'heure. Quel est le rôle que vous voyez chez Hilo? Est-ce qu'ils n'auraient aucun rôle? Est-ce qu'Hydro-Québec Distribution et Hilo agiraient de concert? Est-ce que ça fait partie de la nouvelle approche que vous... qui est en train d'être dévoilée bientôt?

Mme SABRINA HARBEC :

R. Oui, en fait, Hilo, on regarde plusieurs options. Pour l'instant, on n'est pas encore dans

l'autoproduction, mais on regarde, comme je l'ai mentionné, au niveau des batteries et des technologies qui peuvent être implantées chez les clients. Que ce soit, en fait, au niveau du réseau ou derrière le compteur, pour être capable de supporter des enjeux en puissance. Et le tout, vraiment, c'est d'être capable de... de gérer, là, toute la centrale virtuelle chez Hilo qui va vraiment nous permettre... d'être capable de nous permettre de mieux contrôler les besoins lors des... des pointes hivernales, en fait.

Q. **[318]** OK. Vous devancez, c'était ma prochaine question sur les centrales virtuelles. Donc, c'est quelque chose qui est envisagé, là, de mettre en place ce qu'on appelle les VPP dont on traite dans notre mémoire? Ou des microréseaux. C'est ce qui est envisagé, ça fait partie de ce qui est envisagé comme développement réel. Je ne parle pas juste de vigie, là, je parle de...

R. Oui, au niveau de la VPP, elle est présentement en développement chez Hilo, même très avancée à ce niveau-là. Donc, la prochaine étape est vraiment de populer la VPP.

Q. **[319]** Et la prochaine étape, on parle de prochainement, là, on ne parle pas dans dix ans,

là?

R. Non non, on ne parle pas de... En fait, la technologie et la mise en place est vraiment en plein développement. Mais par la suite, pour qu'une centrale virtuelle puisse contribuer aux besoins du réseau, il faut augmenter le nombre de clients dans la centrale virtuelle. Donc, c'est une approche commerciale qui va suivre par la suite.

Q. **[320]** OK. Puis, est-ce que ça aiderait de rapatrier ça chez Hydro-Québec Distribution comme telle plutôt que de le faire par Hilo?

R. Je l'ai mentionné plus tôt, une grande partie de chez Hilo a été rapatriée chez Hydro-Québec en date du premier (1er) mai. Donc, tout le volet commercial d'Hilo, développement – conception et développement des produits, des offres, le marketing et l'opération d'Hilo est rendu chez Hydro-Québec pour enfin aussi avoir une vue globale aussi de tout... tous les besoins, puis tout le développement commercial.

Q. **[321]** O.K. Et je veux être sûr de bien comprendre ce rapatriement. Est-ce que, quand vous dites que c'est rapatrié chez Hydro-Québec Distribution, est-ce qu'Hydro-Québec Distribution ensuite le redélègue à Hilo ou est-ce que c'est... ça reste

entre les mains d'Hydro-Québec Distribution?

R. Il y a un volet qui reste en filiale qui est le développement pur technologique.

Q. **[322]** Oui.

R. Ensuite, qu'est-ce qui est développement, conception des produits, des offres, on parlait de batteries tantôt, par exemple, est vraiment les ressources, les personnes les employés ont été transférés chez Hydro-Québec en date du premier (1er) mai, donc, est vraiment chez le Distributeur, depuis le premier (1er) mai.

Q. **[323]** Donc, pour la mise en oeuvre des mesures.

R. Pour la mise en oeuvre, exactement, pour le déploiement puis la commercialisation.

Q. **[324]** O.K. Donc, ma question suivante porte sur les véhicules électriques et notamment l'usage des véhicules électriques comme outils de stockage chez le client.

Peut-être que ça fait partie de ce à quoi vous m'avez répondu tout à l'heure quand on a parlé de batteries chez le client. Peut-être que votre réponse couvrait la question des véhicules électriques mais je veux voir si vous avez quelque chose à ajouter là-dessus, là.

Comment est-ce que vous entrevoyez le rôle

des véhicules électriques en tant que batteries de stockage qui puissent être utilisées par les clients?

R. Je confirme que quand je parlais tout à l'heure, ça aurait pu être batteries générales ou ça peut être par l'entremise aussi des véhicules électriques. On est vraiment, on l'a nommé ce matin aussi, là, c'est assez jeune comme technologie, ça fait qu'on est vraiment en train d'évaluer ça va être quoi, la meilleure approche, mais on regarde toutes les options possibles pour être capables d'implémenter ces technologies.

Q. **[325]** Et dans ce cadre-là, qu'il s'agisse des batteries, bien, des véhicules électriques ou d'autres types de batteries chez le client, est-ce que ce qui est envisagé, c'est que Hydro-Québec Distribution pourrait demander aux clients, aux clients qui éventuellement auraient adhéré à certains tarifs, demander aux clients de faire fonctionner la batterie ou de livrer l'outil en puissance que constitue cette batterie? C'est comme ça que vous entrevoyez les choses? Que ce ne seraient pas seulement les clients, mais ça serait Hydro-Québec qui mandaterait ou inviterait le client à faire usage de cet outil, moyennant tout

ce que vous pourriez éventuellement prévoir comme rémunération, là?

R. Il est un peu tôt pour dire ça va être quoi exactement la manière, mais c'est une des approches qu'on regarde.

Q. **[326]** O.K. Est-ce qu'il est prévu que justement cet usage de batteries par les clients ou à titre de complément à leur autoproduction, que ça pourrait faire l'objet d'un appel d'offres ou ce n'est pas, on parle d'autres choses, là? Les appels d'offres, ce serait pour, entre guillemets, grands approvisionnements pour le réseau et ce que les clients pourraient offrir, ce serait, ça échapperait à toute... à toute procédure d'appel d'offres? Je ne parle pas nécessairement de la procédure d'appel d'offres qui est déjà prévue pour les grands approvisionnements, mais est-ce qu'Hydro-Québec envisage de procéder à des appels d'offres auprès des clients pour offrir ce type d'outils chez eux?

Mme STÉPHANIE CARON :

R. Maître Neuman, quand vous parlez de recourir à des appels d'offres, est-ce que vous parlez au sens de la loi?

Q. **[327]** Justement, je ne parle pas de ça.

R. O.K.

Q. **[328]** Je ne parle pas de ça.

R. D'accord, d'accord. Donc, des appels d'offres pour des services d'agrégation ou ce genre de trucs?

Q. **[329]** Les services d'agrégation, les services d'outils, bien d'outils de puissance qui pourraient être agrégés éventuellement.

M. FRÉDÉRIC AUCOIN :

R. Oui, bien peut-être juste pour expliquer un petit peu, là. À travers nos programmes, des fois, on peut faire, là, ce type d'appels d'offres, là, ou enchère inversée où qu'on voudrait, là, finalement, avoir de l'information de marché. Ça fait que tout dépendant des programmes et de ce qu'on vise, des fois, ça peut être intéressant comme moyen pour avoir des informations de marchés.

C'est sûr qu'on est peut-être plus habitués, là, de faire des programmes où on fixe, là, directement les règles du jeu, mais ce n'est pas des choses, là, qu'on écarte d'entrée de jeu, tout dépendant des besoins.

Q. **[330]** O.K. Je vous remercie bien. Je passe à quelques questions sur les réseaux autonomes. Et d'abord, je voudrais vous demander si vous pensez que ce serait une bonne idée d'avoir un calendrier

d'implantation des énergies renouvelables pour l'ensemble des réseaux autonomes, un calendrier qui pourrait être déposé, que ce soit dans un plan d'approvisionnement ou dans un état d'avancement de ce plan? Est-ce que c'est quelque chose qui serait à la fois une bonne idée et est-ce que ce serait faisable?

Et si je vous pose cette question, c'est parce que vous avez peut-être constaté que de plan en plan, tous les trois ans, on voit, oui, que les choses avancent, il y a des choses... les choses avancent bien, mais on est quand même assez loin de l'objectif de convertir l'ensemble des réseaux autonomes aux énergies renouvelables, ce dont on parle depuis je ne sais pas combien... depuis vingt-cinq (25) ans. Et donc, est-ce que ce serait faisable et une bonne idée d'avoir un calendrier qui permettrait de viser l'ensemble de ces réseaux autonomes pour leur conversion?

M. OLIVIER ARSENAULT :

R. En fait, ça ne m'apparaît pas possible, là. Dans le Plan d'approvisionnement, nous mettons le maximum d'informations que nous sommes capable de partager, donc nous détaillons tous les projets qui sont assez avancés pour être capable de vous les... de

vous les partager justement. Beaucoup de projets ont été faits, je dirais, plutôt du côté du sud du Québec. Là, où on va grandement se concentrer prochainement, c'est du côté du Nunavik avec Tarquti.

On a changé d'approche par rapport aux années deux mille, deux mille dix (200-2010), je dirais, où on était les initiateurs de ces projets-là. Donc, on avait la possibilité de dire : bon, bien voilà la cadence que nous allons mettre en place.

Maintenant, nous avons une approche partenariale avec nos partenaires inuits, donc conséquemment, il faut les consulter, il faut que l'acceptabilité sociale vienne. Donc, de publier un plan, d'annoncer aux populations autochtones qu'il va y avoir des projets d'énergie renouvelable dans chacun des villages sans qu'ils aient été consultés ne nous apparaît pas la bonne option.

Q. **[331]** O.K. Mais c'est un peu la conséquence du changement d'approche, corrigez-moi si je me trompe, où avant, comme vous dites, l'initiative venait d’Hydro-Québec avec un processus imposé d'appel d’offres, d’appel d’offres local. Là encore, ce n'était pas un appel d'offres couvert

par la loi, mais un appel d'offres pour les réseaux autonomes et, si je peux me permettre, avec raison, vous avez remplacé ça par une procédure, par un processus de gré à gré, c'est bien... donc, ce qui implique que vous pouvez être moins... vous pouvez être moins directif, si j'ai bien compris votre propos?

R. C'est bien ça.

Q. **[332]** O.K. Comment est-ce que vous voyez l'évolution du... en fait, la transition quant au transport dans les réseaux autonomes? Donc, je reviens aussi à la question des véhicules électriques et la possibilité de les utiliser comme batterie.

R. Je vais prendre le début de la réponse. Définitivement, la question des véhicules électriques est une question que nous gardons à l'oeil du côté des réseaux autonomes. Pour le moment, je reçois... l'équipe de réseaux autonomes reçoit une prévision de la demande; cette prévision de la demande là qui est associée à l'arrivée des véhicules électriques n'est pas encore... n'apporte pas des bilans qui sont majeurs de ce côté-là.

Donc définitivement, nous allons continuer de surveiller cette chose-là. On a des discussions

qui doivent avoir lieu avec les représentants de Makivik, par exemple, dans les... je n'ai pas encore eu la convocation, je devine dans les prochains mois, quelque chose comme ça, mais c'est quelque chose qu'on... qu'on garde définitivement à l'oeil.

Q. **[333]** Et pour qui est d'autres batteries chez les clients, en plus des véhicules électriques, est-ce que c'est... Et si je vous pose cette question, c'est parce que, comme vous savez, les centrales diesel existantes, dans un très grand nombre de scénarios... enfin, dans tous les scénarios, doivent demeurer fonctionnels à des fins de puissance, et donc, l'enjeu d'avoir des batteries chez les clients peut à tout le moins réduire ce besoin de maintenir ces centrales diesel. Ça ne va probablement pas l'éliminer, mais ça va réduire ce besoin. Est-ce que... Donc, est-ce que vous... Comment est-ce que vous voyez la transition quant aux batteries chez les clients en réseau autonome?

R. Une seconde. Donc, la question des batteries chez les clients est un moyen comme les autres qu'on pourrait prendre, comme les batteries qu'on installe nous-mêmes principalement pour des buts d'énergie renouvelable. Mais avant d'être capable

de se prononcer sur une fonction d'écrêtage de pointe ou de remplacement véritablement de puissance garantie du côté des centrales, on a besoin de prendre de l'expérience avec cette technologie-là.

Q. **[334]** Est-ce qu'Hydro-Québec envisage d'installer des batteries dorénavant systématiquement à chaque fois qu'il y aura de l'ajout d'énergie renouvelable, tel que de l'éolien et du solaire? Est-ce que c'est son approche actuellement?

R. Ça sera au cas par cas, en fait, au cas par cas par technologie. C'est sûr que si c'était de l'hydraulique, on n'en aurait pas de besoin. Mais actuellement, notre vision qui est associée, je dirais, principalement à l'éolien, le système de jumelage privilégié serait effectivement la batterie. Dans le cas du solaire, ça dépendra du niveau de... du volume d'installation solaire, du taux de pénétration qui y sera associé.

Q. **[335]** O.K. Pour revenir aux véhicules électriques, est-ce qu'il y a des enjeux qui empêchent ou qui retardent l'installation d'un réseau de bornes électriques pour les véhicules électriques dans les réseaux autonomes?

R. Juste une seconde.

M. MARC-ANDRÉ LAVIGNE :

R. Donc, de notre côté, on croit que... bien, comme on l'a intégré, là, à la prévision, on croit qu'il va y avoir conversion, là, des véhicules, là, dans les réseaux autonomes. Par contre, nous croyons que cette adoption-là va peut-être être plus lente que dans le réseau intégré pour diverses raisons, que ça soit l'offre de véhicules ou la présence d'infrastructures de recharge ou peut-être des enjeux liés à l'anxiété, à savoir si un véhicule électrique va performer autant qu'un véhicule à combustion interne à l'heure actuelle. Donc, nous croyons que, pour ces raisons-là, l'adoption va peut-être arriver à une vitesse variable d'un réseau à l'autre, là. Ça va être au cas le cas, selon le réseau. Et puis... Alors, juste un moment.

M. OLIVIER ARSENAULT :

R. Puis pour compléter d'un point de vue électrique, effectivement, si on parlait de bornes de recharge rapide, il pourrait y avoir des enjeux selon la grosseur des réseaux en question et le nombre de bornes de recharge. Donc, question de ratio de courant de court-circuit, par exemple, qui pourrait devenir un enjeu.

Q. **[336]** Toujours sur la question de gestion de la

puissance, est-ce qu'Hydro-Québec envisage d'installer de façon systématique des génératrices... en fait, des groupes moteurs avec des capacités différentes dans les différentes centrales de... centrales au mazout de ces réseaux autonomes afin de bénéficier de davantage... davantage de souplesse pour l'intégration de sources d'énergie renouvelable? Comme quand... Je parle de génératrices de capacités différentes, c'est-à-dire que toutes ne seraient pas de la même capacité dans les centrales diesel.

R. C'est une stratégie pour laquelle nous sommes bien au fait. Ceci dit, lorsqu'on a besoin soit de faire une augmentation de puissance ou de construire une nouvelle centrale, il y a un nombre important de contraintes qu'il faut tenir en compte du côté de l'ingénierie. Donc, mes collègues qui font ces prévisions-là les prennent en compte et essaient, lorsque possible, de tenir en compte l'arrivée des énergies renouvelables pour essayer de les favoriser dans la sélection de ces groupes-moteurs-là.

Q. **[337]** Et est-ce que vous avez déjà commencé? Est-ce que c'est déjà planifié, que cette stratégie sera mise en application?

R. Comme je le disais, cette stratégie est connue. Dans certains cas, nous... le choix de moteur a fait en sorte que c'était possible; dans d'autres cas... dans d'autres cas, ce n'est pas... ça n'a pas été possible. Donc, il faut faire le bilan complet des contraintes qu'on a pour voir quel sera le choix des groupes.

Q. **[338]** O.K. Mais est-ce que c'est, par exemple, une stratégie au fur et à mesure que les groupes arrivent en fin de vie utile? Par exemple, s'il y en a deux d'une taille identique X qui doivent être remplacés, que lors du remplacement, bon, vous en mettrez un de taille supérieure à celui préexistant puis un autre groupe de taille inférieure, ce qui contribuera à maintenir cette diversité des groupes qui est plus efficace, dans les centrales diesel?

R. Comme je disais, nous savons que c'est une stratégie qui est favorable aux énergies renouvelables. Mais je vais vous donner un autre exemple. Plus souvent qu'autrement, ce sera un groupe qu'on va remplacer dans une centrale plutôt que deux. Si on a une augmentation de puissance à faire, possible qu'on ait besoin d'un gros groupe pour être capable de se donner de la marge sur la question de la puissance garantie. Donc, c'est

possible que, ne serait-ce que pour les questions de puissance garantie, d'augmentation de puissance, on ait à mettre un groupe qui est pareil comme le plus gros qui était déjà présent. Donc, on essaie de mettre en place cette stratégie-là. Mais il y a différentes contraintes qui font en sorte que ce n'est pas toujours possible.

Q. **[339]** Il me reste deux questions encore. Est-ce que le Distributeur compte favoriser l'option 3 pour l'autoproduction avec l'utilisation de stockage chez les clients des réseaux autonomes?

R. Juste une seconde. Pardon. Désolé du délai. Le mesurage net est disponible actuellement. Donc, je ne saurais pas me prononcer sur la question de favoriser. Ceci étant dit, nous regardons les options qui sont disponibles pour les questions de solaire avec notre partenaire Tarquti.

Q. **[340]** Qu'est-ce que vous voulez dire « nous regardons les options disponibles »? Vous parlez d'autres options?

R. Bien, effectivement, on regarde toutes les options disponibles quant au solaire en réseaux autonomes avec notre partenaire.

Q. **[341]** Ce qui pourrait impliquer d'autres... des options autres que celles qu'on connaît déjà? Je

parle, le jour où on pourra changer les tarifs en deux mille vingt-cinq (2025).

R. Je ne suis pas en train de vous annoncer qu'on va modifier quoi que ce soit. Qu'est-ce que je dis, c'est qu'on est en train de discuter de la manière d'intégrer le solaire en réseaux autonomes avec notre partenaire. Puis on le fait à livre ouvert, avec grande ouverture.

Q. **[342]** Dernière question qui porte sur la... J'essaie de bien m'assurer de comprendre la distinction entre ce qui pourrait éventuellement être traité en Phase 2 et ce qui fera l'objet du Plan d'approvisionnement 2026-2035. Comme vous le savez, la stratégie globale pour les Îles-de-la-Madeleine a été reportée au Plan d'approvisionnement 2026-2035. Toutefois, il y a déjà dans un autre dossier qui est en cours en ce moment, la Régie est en train d'examiner une demande d'approbation d'un contrat d'approvisionnement aux Îles-de-la-Madeleine pour un groupe de quatre éoliennes. Donc, c'est déjà en train d'être traité dans un autre dossier. Ce groupe de quatre éoliennes nécessite un certain stockage.

Et je n'ai pas... Ce n'est pas la peine

qu'on projette le texte en ce moment. Mais Hydro-Québec a prévu une certaine quantité de stockage à ce stade en indiquant que ce sera peut-être réévalué par la suite. Et dans le texte de cet autre dossier, qui est le 4127, c'était écrit que ce serait réévalué en Phase 2, en Phase 2 du présent dossier. On sait que toute la stratégie a été reportée en deux mille vingt-six/deux mille trente-cinq (2026-2035). Mais est-ce que l'examen de ce qui sera finalement installé en termes de stockage pour ces éoliennes supplémentaires des Îles-de-la-Madeleine, est-ce que c'est quelque chose que vous envisagez de soumettre pour l'approbation de la Régie dès la Phase 2?

Et si je vous pose cette question, c'est parce que c'est peut-être utile, en fait, d'ailleurs, c'est déjà dans différents textes, de connaître, puisque c'est Hydro-Québec qui commande la puissance des éoliennes en fonction de la disponibilité ou non de stockage ou de sa centrale thermique. N'est-ce pas une bonne idée que la question du stockage relatif à ces quatre éoliennes soit traitée dès la Phase 2? Ce qui n'enlève rien au fait que le reste de la stratégie, stratégie qu'il y ait raccordement à Percé ou non, que tout

ça, ça va être discuté dans le Plan 2026-2035. Mais au moins, le stockage lié aux éoliennes qu'il puisse être discuté un peu plus rapidement. Qu'est-ce que vous en pensez?

R. Je crois que qu'est-ce qui avait été dit par rapport au stockage du côté des Îles-de-la-Madeleine était que nous allons le réévaluer dans une deuxième phase, pas nécessairement dans la Phase 2 du Plan d'approvisionnement.

Q. **[343]** Donc, ce n'est pas quelque chose dont on verra à la Phase 2 du présent dossier. Et donc, on le verra, j'imagine, quelque part en deux mille vingt-cinq (2025)?

R. Peut-être même après. On pourrait avoir besoin de prendre de l'expérience justement avec l'exploitation de ce système-là. Donc, il va falloir se repositionner avec l'expérience.

Q. **[344]** Mais vous n'êtes pas prêts pour la Phase 2 qui commencera, j'imagine, dans quelques mois, vous n'êtes pas prêts?

R. Non.

Q. **[345]** Bon, bien, écoutez, donc ça termine mes questions. Je vous remercie énormément. Donc, je remercie aussi Monsieur le président, Madame la vice-présidente et Monsieur le régisseur. Et je

pense qu'il me restait déjà quelques minutes.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez un crédit, Maître Neuman.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est ça, j'ai un crédit échangeable?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord. Bon. Je vais voir à quel moment je vais l'utiliser. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci à tous. Bonne fin d'après-midi. Puis on se revoit demain matin à neuf heures (9 h).

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Merci bien.

AJOURNEMENT

_____

SERMENT D'OFFICE:

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office, que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes recueillies par moi au moyen du sténomasque d'une retransmission en visioconférence, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNE:

_____
2023-06-13
Claude Morin, sténographe officiel
Tableau #200569-7.